

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE.

ARRONDISSEMENT Communal d

COMMUNE de

St Germain

DOUBLE REGISTRE

des Actes de Naissance pour l'an 1818 .

BALLARD, Imprimeur du Roi et de la Préfecture du Département de la Seine,
rue J.-J. Rousseau, N°. 8.

LE présent Registre contenant
servira pendant l'an

rente

feuilles,

à inscrire les Actes de Naissance de la Commune

Arrondissement communal

à l'effet de quoi il a été coté par première

et dernière, et paraphé sur chaque feuille, conformément à l'article XLI du
Code Civil, par moi soussigné *Diome Caisire Joseph Gobet* Juge suppléant faisant
pour l'empêchement de M. le J. P. de la Seine du Tribunal de première instance du
Département de la Seine.

A Paris, le *huit novembre*

an 1817

Gobet



110 1er

Simonnet Charles
Etienne

Aujourd'hui mil huit cent dix-huit
du soir
L'airme adjoint
Seine faisant la fonction d'officier public en l'absence de Mr Lemaire

LOI DE 1816
TIMBRE ROYAL
SEINE

Notaire. Gobel
dix huit quatre heures
nous Jean Baptiste Michel
depuis divorcement de la
de Mr Lemaire

Sont comparus 1^o Mr Nicolas Etienne Simonnet,
Gendarme à cheval à la résidence de Secaux y demeurant
âgé de trente cinq ans père de l'enfant
2^o Mr Jean Baulangeon armé gendarme à la même
résidence âgé de trente neuf ans 3^o Charles Lambert employé
demeurant à Paris rue du halder n^o 13 âgé de soixante neuf
ans
Lesquels nous ont déclaré que Marie Cécile Lambert
épouse du dit sieur Simonnet en légitime mariage était accouchée
aujourd'hui à midi précis d'un enfant Male auquel il a donné le
prénom de Charles Etienne

D'après ces déclarations et la représentation aux fins
par le Sr Simonnet père de l'enfant j'ai dressé le présent acte que
les témoins le père et nous avons signé après lecture faite

Simonnet Baulangeon M. Lambert

110 2

Puchet Louis
Laurent



Aujourd'hui dix sept janvier mil huit cent dix huit huit heures
du matin Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisné adjoint
à la mairie de Secaux faisant en l'absence de Mr Lemaire la
fonction d'officier public de l'Etat civil

Sont comparus 1^o Louis Clement Melchior Puchet Cultivateur
demeurant à Secaux âgé de trente quatre ans père de l'enfant
2^o Etienne Roger âgé de cinquante neuf ans maître fontainier
demeurant à Secaux
3^o Louis Jean Baptiste Timon employé à la sous préfecture de
Secaux y demeurant âgé de quarante quatre ans

Lesquels nous ont déclaré que Marie Sophie Pardevant épouse en
légitime mariage du dit sieur Puchet était accouchée hier à onze heures d'un
enfant Male auquel il a donné le nom de Louis Laurent

D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été faite
par le Sr Puchet père de l'enfant j'ai dressé le présent acte que les témoins
et le père ont signé avec nous après lecture faite

Puchet Timon

Laisné
joint

No 3.
Moullé
Jean Baptiste

Aujourd'hui six heures un huit Cent
dix huit heures du matin Pardevant nous
Jean Baptiste Laisné adjoint à la mairie de Jean
pardevant en l'absence de M. & Le Maire les fonctions
d'officier public de l'Etat civil

Sont Comparus 10 Robert Nicolas
Moullé tapinier âgé de quarante trois ans demeurant
à Jean pardevant

20 Jean Baptiste Chauveau Cuisinier
demeurant à Paris rue St Pierre des grez no 2
âgé de trente trois ans

30 Pour Jean Baptiste Imehog Luyloy
âgé de quarante quatre ans demeurant à Jean pardevant

Lesquels nous ont déclaré que honnête
Goslin âgé de trente ans épouse légitime Mariage
du sieur Robert Nicolas Moullé, était revenue
ce jourd'hui à deux heures du matin d'un enfant
mâle auquel il a donné le prénom de Jean
Baptiste

D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite par le père de l'enfant j'ai
dressé le présent acte que les témoins et nous ont signé
après lecture faite

Moullé Chauveau
Laisné
joint

No 4.
Delahaye
Charlotte Elvise

Aujourd'hui huit février un huit Cent dix huit
deux heures du matin Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisné
adjoint à la mairie de Jean pardevant département de la Seine faisant les fonctions
d'officier public en l'absence de M. & Le Maire

Sont Comparus 10 Pierre Julien Delahaye Cuisinier
âgé de trente deux ans père de l'enfant demeurant à Jean pardevant

20 Jean Baptiste Antoine Demise cultivateur âgé de
quarante trois ans et 30 Pierre Martin hâtelier réprimandé âgé de
quarante ans ces deux derniers demeurant à Jean pardevant

Lesquels nous ont déclaré que Dame Thérèse Victoire
Laisné âgée de vingt huit ans épouse légitime mariage du
sieur Delahaye était revenue ce jourd'hui à dix heures du matin d'un
enfant femelle auquel il a donné le prénom de Charlotte Elvise

D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été
faite par le père j'ai dressé le présent acte que les témoins
et nous avons signé après lecture faite

Delahaye
Laisné
joint

No 1
Ehore
autonin marie

Aujourd'hui
sept heures
michel
présentant un enfant
del Etat Civil



aujourd'hui
sept heures
michel
présentant un enfant
del Etat Civil



aujourd'hui
sept heures
michel
présentant un enfant
del Etat Civil

Sont comparus 1° Joseph Louis Michel Ehore
Docteur Médecine âgé de trente cinq ans père de l'enfant demeurant à
seuans 2° M^r Jean Baptiste Maufra maître maçon Labrym
de l'Etat civil âgé de soixante neuf ans Ayant
3° M^r Antoine Jamier pépiniériste âgé de cinquante
un ans oulé tous deux demeurant à seuans

Lesquels nous ont déclaré que dame Marie Celeste
Maufra épouse légitime mariage dudit J^r Ehore laquelle
est âgée de trente deux ans est accouchée ce jourd'hui à six heures
du soir d'un enfant mâle auquel il donne les prénoms de
Antonin Marie

D'après ce déclaration et la représentation qui
nous a été faite par le sieur Ehore père de l'enfant j'ai dressé
le présent acte que les témoins et le père ont signé avec nous après
lecture faite

Maufra Jamier
pour

No 6
Beno. Rigamaria

Aujourd'hui seize heures mil huit cent dix huit sept
heures Du matin Pardevant nous Jean Baptiste Michel Ceisné
adjoins à la mairie de seuans faisants en l'absence de M^r le Maire
les fonctions d'officier public de l'Etat Civil

Sont comparus 1° M^r Jean Marie Beno employé
des domaines âgé de trente ans
2° Claude Marie Garabard âgé de quarante trois ans
et 3° Amable Boissel tous deux employés demeurant à seuans

Lesquels nous ont déclaré que M^r Marie Joseph
Bocq âgé de vingt quatre ans épouse légitime mariage
dudit J^r Beno, est accouchée à trois heures de son
deuxième enfant femelle auquel il a donné les prénoms de Liza Marie

D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite par le J^r Beno père de l'enfant j'ai
dressé le présent acte que les témoins et le père ont signé avec nous après lecture faite

Beno Boissel
pour

n° 7
Bourcier
Pierre Julien

Aujourd'hui dix sept février mil huit cent
dix huit quatre heures du soir Tardent nous Jean
Baptiste Michel Bourcier adjoint à la Mairie de Secang
département de la Seine faisant en l'absence de son
Le Maire les fonctions d'officier public de l'Etat civil
Sont comparus 1°. Mr Dosithé Bourcier
Journalier demeurant à Secang âgé de vingt neuf ans père de
l'enfant 2°. Simon Louvat Garçon de Bureau à la
sous Préfecture âgé de trente six ans 3°. Louis Jean Baptiste
Fnehon Employé à la sous Préfecture âgé de quarante
quatre ans. Demeurant à Secang

Lesquels nous ont déclaré que Marie
Adelaide Boyelle âgée de vingt sept ans épouse à légitime
mariage du sieur Dosithé Bourcier est accouchée ce
jourd'hui à onze heures du matin d'un enfant mâle auquel
il a donné les prénoms de Pierre Julien

approuvé trois minutes
à dix heures.

Louvat
Lainé
point

D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite de l'enfant par le père qui d'après
lesdites acte que les témoins et le père ont signé
avec nous après lecture faite le père ayant déclaré ne le
savoir

Louvat
Lainé
point

menon

N° 8
Bourcier
Louis Silvain

Aujourd'hui douze mars mil huit cent dix huit
huit heures du soir Tardent nous Jean Baptiste Michel
Bourcier adjoint à la Mairie de Secang chef de la police
faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil en
l'absence de Mr le Maire

Sont comparus 1°. Louis Marie Bourcier
âgé de trente un ans père de l'enfant

2°. André Maurice Silvain maître
Poussier âgé de trente deux ans

3°. Louis Jean Baptiste Fnehon Employé
âgé de quarante quatre ans Tous trois demeurant à Secang

Lesquels nous ont déclaré que Victoire Leouste
Ehoul épouse du dit Louis Marie Bourcier en
légitime mariage est accouchée cejourd'hui à dix
heures du soir d'un enfant mâle auquel il a donné
les prénoms de Louis Silvain

D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite par le dit Bourcier père de
l'enfant qui d'après l'acte que les témoins
nous avons signé avec audit Bourcier il a déclaré
ne le savoir

Lainé
point

menon

N° 9

Levade Eugénie

Aujourd'hui dix huit
nom Jean
ala mairie de
faisant les fonctions d'officier



un mari nul huit cent
heures de jour Pardevant
Michel Laisné adjoint
département de la Seine
publie de l'état civil

Sont Comparus 10. Monsieur Marie Frederic
Levade instituteur a feaux agé de vingt huit ans
20. Mr Joseph Byard maître menuisier a feaux
agé de 30. Louis Jean Baptiste Tinehen employé à la Sous Préfecture
agé de quarante cinq ans tous trois demeurant a feaux

Lesquels nous déclarer que Dame Louise Victoire
Chochina épouse en légitime mariage du Sieur Levade, âgée de
trente deux ans était accouchée aujourd'hui à deux heures du soir d'un
enfant femelle auquel il a donné le prénom d'Eugénie

D'après ces déclarations et la représentation qui nous
a été faite de l'enfant par le dit Sr Levade père j'ai dressé le présent
acte que les témoins et le père ont signé avec nous après lecture faite

Levade

Monon

Sainé
point

N° 10

Levade Simon
Enile

Aujourd'hui cinq cent nul huit cent dix huit huit heures
du matin Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisné adjoint
ala mairie de feaux faisant en l'ub Seine des Sr Laisné les
fonctions d'officier public de l'état civil

Sont Comparus 10. Philippe Marie Joseph Levé journalier
agé de vingt huit ans père de l'enfant

20. Simon Couvat pictou de la Sous Préfecture agé de
trente ans et 30. Louis Jean Baptiste Tinehen employé agé de quarante
cinq ans tous trois demeurant a feaux

Lesquels nous ont déclaré que Adèle de Clotilde Goup
épouse du dit Sr Levé en légitime mariage était accouchée
aujourd'hui à deux heures du matin d'un enfant mâle auquel il a
donné le prénom de Simon Enile

D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite de l'enfant par le dit Sr Levé père
j'ai dressé le présent acte que les témoins ont signé avec nous
le père ayant déclaré ne le savoir après lecture faite

Louvet

Monon

Sainé
point

No 11
Guillot Julie Françoise

Aujourd'hui onze Avril mil huit cent dix huit cinq heures de
soir Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisné adjoint au maire
de la commune de Jerny faisant les fonctions d'officier public d'état
civil en l'absence de M. Laisné

Sont comparus 1°. Alexandre Marie Étienne Guillot en son domicile
âgé de quarante trois ans demeurant à Jerny père de l'enfant

2°. Mathieu Joseph Gouliard Brigadier de Gendarmerie
à Jerny et 3°. Louis Jean Baptiste Pinchon employé âgé de quarante
sept ans demeurant en même lieu

Lesquels nous déclarons que Dame Anne Guenière Fabry
épouse légitime de M. Guillot était accouchée ce jour d'hui
à quatre heures du soir d'un enfant femelle auquel il a donné le
prénom de Julie Françoise

D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été
faite de l'enfant par le dit Gouliard père qui donne le présent procès
verbal que les témoins et nous avons signé par lecture faite

Memoire

Gouliard

Laisné

No 12
Lamy Joseph
Achille

Aujourd'hui onze Avril mil huit cent dix huit dix
heures du soir Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisné adjoint
au maire de Jerny faisant les fonctions d'officier public d'état civil

Sont comparus 1°. Jean Lilaire Lamy marchand
épicerie âgé de trente quatre ans père de l'enfant d'un fils

2°. Jean Marie Oudet huissier au tribunal de première instance
âgé de quarante huit ans demeurant à Jerny

3°. Louis Jean Baptiste Pinchon employé à la
sous-préfecture de Jerny et demeurant

Lesquels nous ont déclaré que Dame Gabrielle Joseph
Boucher épouse légitime de M. Lilaire Lamy était accouchée ce jour d'hui à dix heures du soir d'un enfant mâle
auquel il a donné le prénom de Joseph Achille

D'après ces déclarations et la représentation qui
nous a été faite par le père de l'enfant de son nom et de son sexe
le présent acte que les témoins et nous avons signé par lecture faite

Oudet Lamy

Memoire

Laisné

No 13
Clotus Sophie
Camille

Aujourd'hui dix huit heures nous sommes allés à la mairie publique de la ville de
Vingt un heures Jean de Jean civil en
avril mil huit cent quatre
Dimitrie pardevant
Baptiste Michel Saisne adjoint
pour la fonction d'officier
l'absence de Mr Lemaire

Jour Comparu Louis Henri Clotus horloger demeurant à
Jeanp age de vingt six ans pere de l'enfant
2e Henry Louis Amiet aussi horloger age de cinquante deux ans
demeurant Jeanp 3e Benjamin Vieville age de vingt quatre ans maître
perruquier à Jeanp

Lesquels nous ont déclaré que Dame Marie Anne Saton épouse dudit
Sieur Louis Henri Clotus en légitime mariage est accouchée ce jourd'hui à dix huit heures
d'un enfant femelle auquel il a donné les prénoms de Sophie Camille

D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été faite
de l'enfant par ledit Sieur Clotus pere j'ai dressé le présent acte que les témoins
et le pere ont signé après lecture faite

Benjamin Vieville
Saisne
copie

No 14
Vignerou
François Alexandre

Aujourd'hui dix huit heures nous sommes allés à la mairie publique de la ville de
Dix huit heures Jean Baptiste Michel Saisne adjoint
ala Mairie de Jeanp de par le département de la Seine faisant en l'absence de Mr Lemaire
les fonctions d'officier public de la ville de

Jour Comparu 1o Jean Louis Étienne Vignerou, age de
trente six ans journalier demeurant à Jeanp pere de l'enfant
2o Louis Jean Baptiste Tmihou employé age de quarante
cinq ans et 3o Jean Louis Sany epicier age de trente quatre ans
tous deux demeurant à Jeanp

Lesquels nous ont déclaré que Dame François Michelle
Dorin épouse en légitime mariage du Sieur Louis Étienne
Vignerou était accouchée ce jourd'hui à une heure du matin d'un
enfant mâle auquel il a donné les prénoms de François Alexandre

D'après ces déclarations et la représentation qui
nous a été faite par le pere de l'enfant j'ai dressé le présent
acte que les témoins ont signé avec nous le pere ayant déclaré
ne le savoir après lecture faite

Lamy
Saisne
copie

no 15
Dutu Hortence

Aujourd'hui vingt sept avril mil huit cent dix huit
huit heures du matin Par devant nous Jean Baptiste
Michel Laisné adjoint au maire de Sceaux faisant
en l'absence de M. le Maire les fonctions d'officier public
de l'état civil

Sont comparus 1^o M. Jean Pierre Dutu maître
charpentier demeurant à Sceaux âgé de vingt six ans
per. de l'enfant

2^o Jean Victor Dupou maître épicerie demeurant à
Sceaux âgé de quarante ans oncle
3^o Et Pierre Jacques Lucas maître Clogneur
âgé de quarante trois ans demeurant à Sceaux

Lesquels nous ont déclaré que Dame Thérèse
Puchet épouse de f. Dutu épouse en légitime mariage
était accouchée aujourd'hui à une heure du matin d'un
enfant femelle auquel il a donné le prénom de Hortence

D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite de l'enfant par le f. Dutu père
j'ai dressé le présent acte que les témoins et nous avons signé
après lecture faite

Dutu Dupou Lucas

Laisné
epoux

no 16
Cornille Jean Bte.

Aujourd'hui trente avril mil huit cent dix huit huit heures du
soir Par devant nous Jean Baptiste Michel Laisné adjoint au maire
de Sceaux faisant les fonctions d'officier public de l'état civil en l'absence
de M. le Maire

Sont comparus 1^o M. Jean Baptiste Cornille gendarme
après avoir résidé de Sceaux y demeurant âgé de quarante ans

2^o Louis Jean Baptiste Tindon employé de la sous Préfecture
âgé de quarante cinq ans

3^o Jean Baptiste Lamy marchand épicerie âgé de
trente quatre ans demeurant à Sceaux

Lesquels nous ont déclaré que Dame Marie Agnès Vilain
épouse du Sieur Cornille Jean Baptiste était accouchée aujourd'hui
la sept heure de soir d'un enfant mâle auquel il a donné le
prénom de Jean Baptiste

D'après la déclaration et la représentation qui nous
a été faite de l'enfant par le père j'ai dressé le présent acte que les témoins
et le père ont signé avec nous après lecture faite

Lamy Cornille
Laisné
Tindon

170 17

Drouet
alexandrine

Aujourd'hui
Ces dix-huit
Pardevant
Laisné adjoint
Delatien faisant en l'absence de
officier public Delatien Curé



quingz mai mil huit
quatre heures du soir
non pour baptême niel
mairie de l'ancien républicain
no l'ancien les fonction

font Comparer 10. Nicolas Drouet dit Dimanche maître
Charantier demeurant a l'ancien age de trente neuf ans pere de l'enfant
20 Augustin Rathmy Lemelie age de trente quatre ans
30 Jean Victor Trepon marchand epicier demeurant
a l'ancien age de trente neuf ans

Lesquels nous ont déclaré que madame Madelaine
Est Carlier épouse légitime mariage dudit Jean Drouet etant
accouchée aujourd'hui d'un enfant femelle auquel il a donné le prénom
de alexandrine

D'après ces déclarations et la représentation qui nous
a été faite de l'enfant par le pere j'ai donné le présent acte
que le témoin et le pere ont signé avec nous exception de
10 Rathmy qui a déclaré ne le savoir après lecture faite

Drouet

[Signature]

Sainé
joind

no 18

Picard Sophie
Caroline

Aujourd'hui vingt quatre mai mil huit cent dix huit huit
heures d'aujourd'hui Pardevant non pour baptême Michel Laisné
adjoint a la Mairie de l'ancien faisant en l'absence de
mairie les fonctions d'officier public Delatien Curé

font Comparer 10. Pierre Louis Picard cultivateur age
de quarante trois ans demeurant a l'ancien pere de l'enfant
20. Pierre Sabotier maître Mareng age de soixante
huit ans Et 30 Louis Jean Baptiste le Pichon employé demeurant
tout deux a l'ancien, age de quarante cinq ans

Lesquels nous ont déclaré que Marie Anne Sophie
Bernique épouse légitime mariage dudit Jean Pierre Louis
Picard etant accouchée aujourd'hui a cinq heures d'aujourd'hui d'un
enfant femelle auquel il a donné le prénom de Sophie Caroline

D'après ces déclarations et la représentation qui nous
a été faite par le pere de l'enfant j'ai donné le présent acte que
les témoins ont signé avec nous le pere ayant déclaré ne le savoir
après lecture faite

Sabotier

[Signature]
mairie

Sainé
joind

110 19
 Lebin Julie

Aujourd'hui quatre juin mil huit Cent dix huit deux heures
 de soir Pardevant nous Jean Baptiste et Michel Laisné adjoints au
 maire de Sceaux faisant les fonctions d'officier public de l'état civil en
 l'absence de Mr Lemoine

Sont comparus 1^o. Claude Marie Lebin serrurier âgé de
 trente quatre ans père de l'enfant demeurant à Sceaux

2^o. Louis Jean Baptiste Duchon employé à la sous-préfecture
 âgé de quarante cinq ans

3^o. Pierre Roger fontainier âgé de cinquante ans
 au demeurant tout en celui de Sceaux

Lesquels nous ont déclaré que Marie Marguerite Genevès
 sa femme en légitime mariage, du sieur Claude Marie Lebin était
 accouchée aujourd'hui à midi d'un enfant fille auquel il a donné le
 prénom de Julie

D'après ces déclarations et la représentation qui nous
 a été faite de l'enfant par le père j'ai dressé le présent acte que
 les deux témoins et le père ont signé avec nous. Lecture
 préalablement faite

Roger Lebin

Laisné
 adjoint

Lemoine

N^o 20
 Biard clair
 Gaston

Aujourd'hui six juin mil huit Cent dix huit sept
 heures du matin Pardevant nous Jean Baptiste et Michel
 Laisné adjoints au maire de Sceaux faisant les fonctions d'officier public de l'état civil en l'absence
 de Mr Lemoine

Sont comparus 1^o M^r Jacques Biard maître
 menuisier âgé de trente ans père de l'enfant demeurant à Sceaux

2^o M^r Rivet Jean Jacques Bernard lieutenant
 de cavalerie chevalier de l'ordre Royal de la Légion d'honneur
 adjoint major de la garde nationale de Sceaux âgé de quarante
 ans demeurant à Sceaux

3^o. M^r Marie Frédéric Ledade Inspecteur âgé de
 vingt huit ans demeurant à Sceaux

Lesquels nous ont déclaré que Anne Sophie
 Dussault épouse en légitime mariage de M^r Jean Marie et
 accouchée aujourd'hui d'un enfant male auquel il a donné le
 prénom de Clair Gaston

D'après ces déclarations et la représentation qui
 nous a été faite de l'enfant j'ai dressé le présent acte que les
 deux témoins et le père ont signé avec nous. Lecture faite

Rivet Biard

Ledade

Laisné
 adjoint

11021

Brulé
Elizabeth Cecile

Aujourd'hui
cent dix huit
Sardes
L'aisné adjoint
de la Seine faisant
des fonctions d'officier public de l'état civil en l'absence
de Mr Lemoine



trois jours mil huit
heures du matin
Jean Baptiste Michel
maire de Secans département
de la Seine faisant des fonctions d'officier public de l'état civil en l'absence
de Mr Lemoine

Sont comparus 1° Jean Baptiste Thibault d'Brulé cultivateur
demeurant à Secans age de vingt deux ans père de l'enfant

2° Henry Cailliez serrurier age de trente deux ans demeurant
à Secans 3° Louis Jean Baptiste Pinchon employé age de quarante cinq
ans demeurant audit Secans

Lesquels nous ont déclaré que Françoise Anne Jubin
épouse légitime mariage de Mr Jean Baptiste Thibault d'Brulé était
accouchée ce jourd'hui à cinq heures du matin d'un enfant femelle
auquel il a donné les prénoms d'Elizabeth Cecile

D'après ces déclarations et la représentation qui nous
a été faite de l'enfant par le père j'ai dressé le présent acte que
les témoins père et nous avons signé après lecture faite

Brulé

Henry Cailliez

Lemoine

L'aisné
L'agent

11022

Raynal
Jean Baptiste

Aujourd'hui dix juillet mil huit cent dix huit sept
heures du matin pardevant nous Jean Baptiste Michel L'aisné
adjoint à la mairie de Secans département de la Seine faisant en
l'absence de Mr Lemoine des fonctions d'officier public de l'état civil

Sont comparus 1° Pierre Raynal maître charronnier
demeurant à Secans age de vingt quatre ans père de l'enfant

2° Jean Raynal aussi maître charronnier demeurant audit
Secans age de cinquante sept ans grand père de l'enfant

3° Augustin Touchard né Epicier age de trente
cinq ans demeurant à Secans

Lesquels nous ont déclaré que honnime Jeanne Novard
épouse légitime mariage dudit Pierre Raynal était accouchée
ce jourd'hui à une heure du matin d'un enfant male auquel
il a donné les prénoms de Jean Baptiste

D'après ces déclarations et la représentation qui nous
a été faite de l'enfant par le père j'ai dressé le présent acte que le
père et l'un des témoins ont signé avec nous à l'exception du 1° Raynal
Jean il a déclaré ne le savoir lire nous avons donc fait l'acte

Pierre Raynal

L'aisné
L'agent

No 23
Chatelain
Auguste

Cinquante deux Vingt Cinq JUILLET mil huit
Cent dix huit sept heures du matin. Garder au nom
Jean Baptiste Michel Laine adjoint à l'annuaire de l'annuaire
Département de la Seine faisant les fonctions d'officier public
de l'Etat civil

Sont Comparus 1^o Joseph Nicolas Chatelain jardinier
agé de trente deux ans père de l'enfant demeurant à Paris.

2^o Louis Jean Baptiste Emichon employé à la
Sous Préfecture de Paris agé de quarante cinq ans demeurant
à Paris 3^o Etienne Jellier tailleur agé de trente six ans demeurant à Paris

Lesquels nous ont déclaré que Marie Jeanne
Agnes Dargues son épouse en légitime mariage était accouchée
cejourd'hui à une heure du matin d'un enfant mâle auquel il
a donné le prénom d'Auguste

D'après ces déclarations et la représentation accordée
par le père de l'enfant j'ai dressé le présent acte que les témoins
ont signé à l'exception du Sr Jellier et le père qui ont déclaré
ne le savoir après lecture faite

Laine
père

Emichon
Jellier

No 24.
Bourcier Jean
Louis

Cinquante deux Vingt trois cent mil huit cent dix huit
Sept heures du soir. Garder au nom Jean Baptiste Michel
Laine adjoint à l'annuaire de l'annuaire de l'annuaire
Département de la Seine faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil

Sont Comparus 1^o Mr Jean Nicolas Dourier Courcier
agé de trente quatre ans demeurant à Paris père de l'enfant

2^o Charles Chevillon Vigneron agé de vingt trois ans
dant à Paris

3^o Jean Desjardins Delisle fermier agé de cinquante
six ans demeurant à Paris

Lesquels nous ont déclaré que Genevieve Honorine
épouse en légitime mariage du Sr Bourcier Jean Nicolas était
accouchée cejourd'hui à six heures du soir d'un enfant mâle auquel
il a donné le prénom de Jean Louis

D'après ces déclarations et la représentation qui
nous a été faite de l'enfant par le père j'ai dressé le présent
acte que les témoins ont signé avec nous à l'exception du père qui
a déclaré ne le savoir après lecture faite

Charles Chevillon Delisle

Laine
père

No 25
Punier Louis

Le 18 mil
sept heures
baptiste



Sept 18

de France Département de la Seine
et état civil en l'absence de Mr Lemaire

Cent dix huit de haute route
mortu Paderant pour Jean
Laisné adjoint à la mairie
faisant les fonctions d'officier public

Et comparu 1°. Mr Baquer Louis Premier principal clerc de Notaire demeurant
à Paris rue Chausse d'Antin no 8. âgé de vingt sept ans lequel nous a déclaré que ce jour
heure Indiqué il est né un enfant d'un sexe masculin qu'il nous présente et auquel il a
déclaré donner le prénom de Louis de reconnaissance pour chaqu'un de cet enfant
et déclarer en de Louis Adelaïde Pelagie Morel âgée de vingt six ans laquelle se
est née en la maison de M. Doulogne Charbon grand Rue du dit lieu les parents
Déclaration et présentation faite en présence de M. M. Jean François Desiré Michel
âgé de vingt deux ans commun et de Jean Gregoire Arnaud Maistre âgé de vingt deux
ans le premier demeurant au plus in piquet la deuxième profession de pharmacien demeurant
Paris et ont signé et les témoins signés avec nous le présent acte de naissance
après lecture faite

Punier Louis
Maistre
Laisné
joint

No 26
Punier Marie
Genevieve

Ce jour dix huit mil huit cent dix huit
dix heures du matin Paderant pour Jean Baptiste Michel Laisné
adjoint à la Mairie de la Seine Département de la Seine faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil en l'absence de Mr Lemaire

Et comparu 1°. Mr Jean Baptiste Punier jardinier
âgé de vingt quatre ans père de l'enfant
2°. Jean Baptiste Laisné femme jardinier âgé de cinquante
ans
3°. Louis Jean Baptiste Pinchon Employé âgé de
quarante cinq ans tous trois demeurant à Paris

Lesquels nous ont déclaré que dame Marie Desfosses
épouse en légitime mariage de M. Punier est accouchée ce jour dix
à la dite heure d'un enfant femelle auquel il a donné le prénom
de Marie Genevieve

D'après ces déclarations et la représentation qui
nous a été faite de l'enfant par le dit Punier père j'ai
dressé le présent acte que les témoins ont signé avec nous le
père ayant déclaré ne le savoir après lecture faite

Punier
Laisné
joint
Punier

N° 27

Chevillon Emelie

Aujourd'hui Vingt trois septembre mil huit Cent dix huit
Cinq heures du soir Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laine
adjoinct a la mairie de peaux departement de la Seine faisant
en l'absence de Mr Laine les fonctions d'officier public et de l'Etat civil
Pour Comparant 1° Mr Jean Nicolas Chevillon age de
quarante ans pere de l'enfant
2° Louis Jean Baptiste Lichon employe age de quarante
Cinq ans demeurant a peaux
3° Beauvais Lamy end Epier age de trente quatre
ans demeurant a peaux

Lesquels nous ont declare que Marie Anne Camille
Epouse legitime Marriage dudit S^r Jean Nicolas Chevillon
etait accouchee ce jourd'hui a quatre heures du soir d'un enfant
femelle auquel il a donne le prenom d'Emelie

D'apres ces declarations et la representation qui
pour acte faite de l'enfant par led. Chevillon pere j'ai donne
le present acte que les temoins et lui ont signe avec nous
apres lecture faite.

Lamy

Chevillon

Laine
c joint

no 28

Sauvies Genevieve

Aujourd'hui Sept octobre mil huit Cent dix huit cinq
heures du soir Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laine
adjoinct a la mairie de peaux faisant en l'absence de Mr Laine
les fonctions d'officier public et de l'Etat civil
Pour Comparant 1° Mr Pierre Nicolas Sauvies
age de vingt quatre ans pere de l'enfant demeurant a peaux
2° Pierre Antoine Sauvies proprietaire age de cinquante
trois ans grand pere de l'enfant demeurant a peaux
3° Jean Pierre Sauvies aussi proprietaire age de
cinquante un ans aussi grand pere de l'enfant demeurant a peaux

Lesquels nous ont declare que Marie Genevieve Sauvies Epouse
legitime Marriage dudit Pierre Nicolas Sauvies etait accouchee ce jourd'hui a quatre
heures du soir d'un enfant femelle auquel il a donne le prenom de Genevieve

D'apres ces declarations et la representation faite de l'enfant
par led. pere j'ai donne le present acte que les temoins et le pere ont
signe avec nous apres lecture faite.

L. Sauvies P. Sauvies J. B. Sauvies

Laine
c joint

No 29
Saurier
Pierre Antoine

Aujourd'hui
Sept huit
novembre



octobre huit cent
heures du soir. Pardevant
Michel Laine adjoint

ala mairie de ce bureau de département de la Seine faisant les
fonctions d'officier public. En présence de Mr Lemaire
sous comparant 1^{er} Mr Pierre Nicolas Saurier
age de vingt quatre ans pere de l'enfant demeurant a Paris
2^o. Pierre Antoine Saurier propriétaire agé de cinquante
trois ans grand pere de l'enfant demeurant a Paris
3^o. Desquels Saurier aussi propriétaire agé de cinquante
un ans aussi grand pere de l'enfant demeurant a Paris

Lesquels nous ont déclaré que Marie Genevieve Saurier
épouse en légitime mariage du dit Pierre Nicolas Saurier etant venue
aujourd'hui a quatre heures du soir d'un enfant male auquel il a donné
le prenom de Pierre Antoine.

D'après ces déclarations et la représentation qui nous
a été faite de l'enfant par le dit Pierre Nicolas Saurier, j'ai
donné le présent acte qui est tenu en ce lieu et après ont signé
lesdits faits.

L. Saurier
L. Saurier
Laine
adjoint

No 30
Lamoureux
Pierre Eugene

Aujourd'hui dix sept novembre mil huit cent dix
huit. Sept heures du matin. Pardevant nous Jean Baptiste
Michel Laine adjoint ala mairie de ce bureau de département de la Seine
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sous comparant 1^{er} Jacques Dominique Lamoureux Carrière
age de trente trois ans grand pere de l'enfant demeurant a Paris
2^o. Philippe Nicolas Saurier journalier agé de trente huit ans
demeurant aussi a Paris
3^o. Pierre François Dost Carrière agé de trente six ans
demeurant a Paris

Lesquels nous ont déclaré que Anne Elizabeth Sene
épouse en légitime mariage du dit Lamoureux, etant venue
aujourd'hui a trois heures du matin d'un enfant male auquel il a donné le prenom
de Pierre Eugene.

D'après ces déclarations et la représentation qui
nous a été faite de l'enfant par le dit Pierre Saurier, j'ai
donné le présent acte qui est tenu en ce lieu et après ont signé
lesdits faits.

Sene
Laine
adjoint

No 31

noyelle deuis
Gertrude

Aujourd'hui dix Neuf novembre mil huit cent
dix huit, huit heures du matin par devant nous Jean
Baptiste Michel Paire' adjoint à la Mairie de Sceaux
et en la présence de Mr Lemaire faisant les fonctions
d'officier public del Etat civil
Sont comparus 1°. Charles Antoine
Layelle journalier agé de trente trois ans pere de l'enfant
2°. Jean Francois Jacques Aubry manufacturier
agé de trente huit ans

3°. Louis Jean Baptiste Trichou
employé agé de quarante cinq ans tout trois
demeurant à Sceaux

Lesquels nous ont déclaré que Dame
Victoire Gertrude Gossé épouse en légitime mariage
est grosse d'enfant d'hier à onze heures du soir d'un
enfant femelle auquel et a donné le prénom
de Denise Gertrude

D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite de l'enfant j'ai dressé le présent acte que
les témoins ont signé avec nous à la description du foyelle
pero qui a déclaré ne le savoir de ce mariage après
lecture faite.

Aubry Lemaire
Trichou

No 32

Laurin Emmanuel
André

Aujourd'hui deux Decembre mil huit cent dix huit huit
heures du matin Par devant nous Jean Baptiste Michel Paire' adjoint à la
Mairie de Sceaux faisant les fonctions d'officier public de
l'Etat civil

Sont comparus Mr André Maurice Laurin maître
Couvreur agé de trente huit ans pere de l'enfant demeurant à Sceaux

2°. Emmanuel Laurin maçon agé de dix huit ans
demeurant au Bourg de Sceaux de ce Canton

3°. Jean Paul Trichou employé de la sous Préfecture
agé de quarante cinq ans demeurant à Sceaux

Lesquels nous ont déclaré que Dame Catherine Theroy
Chevalier agée de vingt six ans épouse légitime Mariage dudit fr
André Maurice Laurin etant accouchée aujourd'hui à une heure du matin d'un
enfant male auquel a donné le prénom d'Emmanuel André

D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été
faite de l'enfant par lequel j'ai dressé le présent acte que les témoins
et nous avons signé après lecture faite.

Laurin

Lemaire
Trichou

Lemaire

no 33

Morel Zélie
Constantine

aujourd'hui
à huit heures

jean baptiste
de Secours

pour l'enfant



le dix décembre huit
cent dix huit
L'airu' adjoint à la mairie
de la ville faisant en l'absence

des fonctions d'officier public de l'état civil
sont comparus 1. Mr Bonard Morel libanier
âge de vingt cinq ans demeurant à Paris rue de Lincennes

2. Mr Claude Marie Lebon serrurier agé
de trente quatre ans et 3. Louis jean baptiste Tucher
employé agé de quarante cinq ans tous deux demeurant
en cette ville de Secours

Lesquels nous ont déclaré que Dame Marie
Louise femme agée de vingt trois ans épouse en
légitime mariage de Mr Bonard Morel et ont
accouché aujourd'hui à une heure du matin d'un enfant
femelle auquel il a donné les prénoms de Zélie Constantine

D'après ces déclarations et la représentation qui
nous a été faite de l'enfant j'ai dressé le présent acte que
les témoins et le père ont signé avec moi après lecture faite

C. Morel Lebon

Ministre

L'airu'

no 34

Mignard Jean
François

aujourd'hui treize décembre mil huit cent dix huit
à huit heures de relevé pardevant nous Jean Baptiste Michel
L'airu' adjoint à la mairie de Secours faisant en l'absence de Mr le Maire
des fonctions d'officier public de l'état civil

Sont comparus 1. Mr Jean François Mignard serrurier
agé de vingt deux ans père de l'enfant demeurant à Paris
2. François Mignard officier agé de soixante trois
ans demeurant à Paris ayant de l'enfant

3. Louis Jean Baptiste Puchon Employé agé de
quarante cinq ans demeurant à Paris

Lesquels nous ont déclaré que Dame Marie Louise
femme épouse en légitime mariage de Mr Jean François
Mignard et ont accouché aujourd'hui à une heure de relevé
d'un enfant male auquel il a donné les prénoms de Jean François

D'après ces déclarations et la représentation qui nous
a été faite de l'enfant j'ai dressé le présent acte que les
témoins ont signé avec nous le père ayant déclaré ne
s'opposer à la lecture faite

Mignard

Ministre

L'airu'

No 35

Mansion
Louise Eliza

Aujourd'hui vingt six Decembre mil cent dix huit huit
heures du matin Pardevant nous Jean Baptiste et Michel Laine
adjoints a la Maire de Jean departement de la Seine faisant les
fonctions d'officier public del Etat Civil en la presence de Mr Laine
Sont comparez Mr Nicolas Jean Mansion tourment

age de quatre vingt ans demourant a Jean par del capen
2o Jean Charles Toucher employe a la sous Prefecture
age de quarante huit ans 3o Louis Jean Baptiste Tichon aussi
employe age de quarante cinq ans tous deux demourant a Jean

Lesquels nous ont declare que Dame Louise Agathe
Bougault épouse en legitime mariage dudit Sr Mansion
est accouchée aujourd'hui a quatre heures du matin d'un enfant female
auquel il a donne le nom de Louise Eliza

D'après ces declarations et la representation qui nous a
ete faite de l'enfant par lequel j'ai donne le present acte que les temoins
et ce present signé avec nous apres lecture faite

Bougault

Mansion

[Signature]

[Signature]

[Signature]

No 36

Plateau Alexandre

Le mil huit cent dix huit le vingt six Decembre huit heures
du matin Pardevant nous Jean Baptiste et Michel Laine adjoints a la Maire de Jean
departement de la Seine faisant les fonctions d'officier public del Etat Civil

Sont comparez Demoiselle Marie Louise frangeur Jage femme
demourant a Jean la quelle nous a declaree qu'aujourd'hui vingt six Decembre nous
avons eu une heure du matin la Demoiselle Louise Genevieve Plateau agee de dix
sept ans natife de Jean est accouchée chez son pere maison de Mr Jannet au
village de Villars d'un enfant du sexe masculin auquel il a donne le nom
d'Alexandre.

La dite declaration faite en presence de Mr Jacques Moiquin
Convent demourant a Jean premier temoin age de quarante dix
ans de Jean Louis Thyrhame cultivateur age de trente quatre
ans second temoin tous deux demourant a Jean et la declaration
et les temoins ont signé avec nous le present acte apres que leur en
a été fait lecture.

Moiquin

Thyrhame

M de frangeur

[Signature]

Acte de mariage civil de cette
mairie aujourd'hui dix huit mai
mil huit cent dix huit entre
Nicolas frangeur age de vingt sept
ans compaignon de maison demourant en
cette Commune fils majeur de feu
Pierre frangeur et de Catherine
Bouillonnet, d'une part
et de Louise Genevieve Plateau
agee de dix sept ans et fille majeure
de Charles Plateau, jadis de cette
Commune et de Catherine Louise frangeur
Bouillonnet, d'autre part
Lesquels ont contracte mariage
devant nous de nosseigneurs et en notre
presence et de ceux
mention faite et conformite de
la loi de code civil par nous adjoints
a la Maire de la Commune de Villars
sous et en doublet.

[Signature]



Diap

Table

numeros des actes	dater des actes	nature des actes	Noms et prénoms
24	23 août 1875	Naissances	Bourcier Jean Louis
8	12 mars	id.	Bourcier Louis Silvain
7	17 février	id.	Bourcier Pierre Jules
21	23 juin	id.	Brule' Elizabeth Ceile
23	25 juillet	id.	Chatelain auguste
27	23 jbr	id.	Chevillon Louis
13	21 avril	id.	Clotie Sophie Camille
16	30 avril	id.	Cornille Jean Baptiste
4	8 février	id.	Delabaye Charlotte Aïse
17	15 mai	id.	Drouet alexandrine
19	27 avril	id.	Dulu hortence
11	11 avril	id.	Guillot julie Genevieve
20	6 juin	id.	Harard claud Gaston
31	19 jbr	id.	Huyelle Denise Gertrude
6	16 f.w.	id.	Jours Euzie Marie
12	13 avril	id.	Lamy Joseph Achille
30	14 jbr	id.	Lambourcup pierre Eugène
32	2 febr.	id.	Laurin Emmanuel André
19	4 juin	id.	Leber Julie
9	31 mars	id.	Lerade Eugénie
70	5 avril	id.	Levé Simon Louis
26	21 jbr	id.	Lumière Marie Genevieve
38	26 febr.	id.	Mansion Louise Aïse
34	13 febr.	id.	Mignard Jean François
33	10 febr.	id.	Morel Constance Zélie
3	6 febr.	id.	Mouille' Jean Baptiste
18	4 mai	id.	Picard Sophie Caroline
36	29 febr.	id.	Plateau alexandre
12	16 janv.	id.	Pluchet Louis Laurent
25	30 août	id.	Prunier Louis
22	6 juillet	id.	Raynal Jean Baptiste
28	7 octobre	id.	Sannier Genevieve
29	7 octobre	id.	Sannier Pierre Antoine
for.	10 janv.	id.	Simonet Charles Etienne
5	11 février	id.	Thore Antonin Marie
14	26 avril	id.	Vigneron François Alexandre



Arrêté à Sceaux le trente un décembre mil huit cent septant

Le Maire

J. M. MIRON

DÉPARTEMENT

DE LA SEINE.

ARRONDISSEMENT Communal de *Sceaux*

COMMUNE de

Sceaux

DOUBLE REGISTRE

des Actes de Naissance pour l'an 1819.

BALLARD, Imprimeur du Roi et de la Préfecture du Département de la Seine,
rue J.-J. Rousseau, N°. 8

Le présent Registre contenant
servira pendant l'an

Seize

feuilles,

à inscrire les Actes de Naissance de la Commune

Arrondissement communal

à l'effet de quoi il a été coté par première

et dernière, et paraphé sur chaque feuille, conformément à l'article XLI du
Code Civil, par moi soussigné *Juge pour l'empêchement de*

Monsieur le Président du Tribunal de première instance du
Département de la Seine.

A Paris, le

Douze novembre an *1818*.

Nieretatsny



J'atteste la
dépense de quatre
feuilles *W*

Département
de la Seine.

^{1^{ER}} ARRONDISSEMENT MUNICIPAL
DE PARIS.

Ville de Paris.

Paris, le 19. Novembre 1824

Transcrit

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que par acte de
Mariage du 2. Avril 1823 - inscrit au registre 55. N.º 206.
de la mairie du 1^{er} arrondissement l'écuyer amable Boissel
et la Demoiselle Victoire nicole Martini, nous sommes
général & mère d'un enfant du sexe masculin, inscrit au
registre de la Commune de Sceaux le 31. Janvier 1824.
sous le prénom de Victor Mathurin, fils de Victoire nicole
Martini en de père non désigné -

Veuillez, Monsieur le Maire, faire la mention requise
en cette circonstance en marge de l'acte de Naissance inscrit
sur le Registre de cette mairie en adressant à M. le Secrétaire
du Roi, la demande pour que par suite mention soit inscrite
sur le Registre déposé aux Archives de l'Etat Civil. -

J'ai l'honneur de vous saluer avec une
Confiance distinguée.



Le Maire
Laurier

Monsieur le Maire
de la Ville de Sceaux.

avec un lesieur Martini ayant lecture ne pouvant après
mention faite en conformité de l'art. 23 du code civil,
depuis la date à laquelle il a été
posé d'ind. fait & M. le Maire
Dux d'Arrond. de la Ville de Paris
Sceaux, le vingt-neuf novembre mil huit
cent vingt quatre. L'adjoint au Maire
Laurier

Requis par
M. Lefranquet

N° 1^{er}
 Picard
 Louis-Etienne



Preuves faites
 Hier à 10 heures

Ce jourd'hui vingt six Janvier mil huit cent dix neuf
 onze heures du matin
 Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisné adjoint
 au Maire de Paris département de la Seine faisant les fonctions d'officier
 public de l'état civil.

1^{er} Conformément à la loi du 20 Mars 1809 M. Picard Augustin Benoist marié
 âgé de vingt trois ans et demi époux de l'enfant demeurant à Paris
 2^o Nicolas Jean Mention Courcier en faïence âgé de trente six
 ans demeurant à Paris

3^o Louis Jean Baptiste Pinchon Employé âgé de quarante cinq
 ans demeurant à Paris

Lesquels Nomons déclarent que Dame Rose Marie Leysant
 âgée de vingt trois ans et demi épouse légitime de M. Picard
 est accouchée ce jourd'hui à la dix heure d'un enfant
 d'un enfant mâle auquel il a donné les prénoms de Louis Etienne

Après ces déclarations et la représentation qui nous
 a été faite de l'enfant par ledit M. Picard j'ai dressé le
 présent acte que les témoins ont signé avec nous le père ayant
 déclaré n'élargir après lecture faite.

Laisné
 pour

Kandion

Laisné
Kandion

N° 2
 Martine
 Hector Mathurin

L'an mil huit cent dix neuf le vingt six Janvier sept heures
 du soir Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisné adjoint
 au Maire de Paris département de la Seine faisant les fonctions
 d'officier public de l'état civil.

En Comparu Demoiselle Marie Louise Franquet sage
 femme demeurant à Paris laquelle nous déclarons qu'aujourd'hui
 vingt six Janvier sept heures du soir la Demoiselle Victoire Nicole Martine
 âgée de vingt ans aux armes de Paris demeurant à Paris maison
 par accouchée chez Mr Hector Mathurin Soupeur demeurant à Paris
 maison de Mr Dufroy rue de la Harpe d'un enfant mâle auquel
 elle a donné les prénoms de Hector Mathurin

La dite déclaration faite en présence des sieurs Pierre
 Vogel et Antoine âgés de soixante ans et de Marie Mathurin
 Régner Perruquet âgé de vingt huit ans demeurant à Paris
 pour deux témoins et la déclarante et les témoins ont signé
 avec nous le sieur Mathurin ayant déclaré n'élargir après
 lecture faite.

Pierre Vogel
Antoine

Laisné
 pour

M. L. Franquet

Acte de mariage en date
 du 26 Janvier 1829 devant
 le Maire de Paris
 M. Laisné adjoint
 au Maire de Paris
 département de la Seine
 faisant les fonctions
 d'officier public de l'état civil.
 En Comparu
 Demoiselle Marie Louise
 Franquet sage femme
 demeurant à Paris
 laquelle nous déclarons
 qu'aujourd'hui
 vingt six Janvier
 sept heures du soir
 la Demoiselle
 Victoire Nicole
 Martine âgée de
 vingt ans aux
 armes de Paris
 demeurant à Paris
 maison par
 accouchée chez
 Mr Hector
 Mathurin
 Soupeur
 demeurant à Paris
 maison de Mr
 Dufroy rue de
 la Harpe d'un
 enfant mâle
 auquel elle a
 donné les
 prénoms de
 Hector
 Mathurin

No 3
Hypothèse Paul

Par jugement du Tribunal civil de la 1^{re} instance
du département de la Seine, du quatre août 1837
et transcrit à la suite des registres de l'état
de naissance de cette commune à la date du
vingt trois septembre mil huit cent trente
sept, la rectification de l'acte de naissance
de l'enfant, ainsi qu'il suit.

Hypothèse Paul, né du mariage
mariage d'Auguste Joseph Joachim
Pédrelli et de Clotilde Catherine
Deu Montigny, son épouse, née à
Charanges (Aube).

Reproduction faite par nous, L'Esme
François Champion, adjoint au maire
de Charanges.

Le vingt trois septembre mil huit
cent trente sept.

F. Champion

No 4

Dubreuil Jean
Marie

Le mil huit cent dix neuf le quatre février huit heures du
matin pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisné adjoint au
maire de Charanges département de la Seine faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil de la commune de Charanges.

Et Comparu Christophe Louis Lefevre maître en
chirurgie. Demeurant à Charanges âgé de soixante quatre ans

Lequel nous a déclaré qu'hier trois du présent neuf heures
du soir Catherine Clotilde Deu naît de Charanges département de la Seine
fille de Jean Baptiste Joseph Deu et de Geneviève Jacquemont, âgée de trente
huit ans et est accouchée à la dite heure maison de Mr Armandie grande
rue de Charanges aux roses d'un enfant male auquel elle donne le prénom
d'Hypothèse Paul

La dite déclaration faite en présence de M. M. Joseph
Armandie propriétaire âgé de cinquante deux ans et d. C. Louis
Jean Baptiste Duchon employé âgé de quarante dix ans tous
deux demeurant à Charanges lesquels ont signé avec nous et le déclarant
après lecture faite

Lefevre

Duchon

Laisné
adjoint

Ce jourd'hui treize février mil huit cent dix neuf
vingt heures du matin pardevant nous Jean Baptiste Michel
Laisné adjoint au maire de Charanges département de la Seine
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil

Sont Comparus 1^{er} Louis Jean Marie Dubreuil
à l'heure âgé de trente cinq ans Demeurant à Charanges
2^o Nicolas Roger fontainier âgé de quarante
ans — Demeurant à Charanges
3^o Louis Jean Baptiste Duchon employé âgé
de quarante dix ans Demeurant à Charanges

Lesquels nous ont déclaré que Demoiselle Thérèse
Jeanne épouse de M. Dubreuil en légitime mariage était
accouchée ce jourd'hui à dix heures d'un enfant
male auquel il a donné le prénom de Jean Marie

D'après les déclarations et la représentation qui
nous a été faite de l'enfant j'ai dressé le présent acte
que les témoins ont signé avec nous après avoir déclaré
ne le savoir après lecture faite

Roger

Duchon

Laisné
adjoint

N^o 5
 Chauchis Desgranges
 achille adrien

Approuvé
 dix-neuf
 nous
 adjoins
 le seroit
 civil

Vingt-neuf
 huit
 pour
 ala

fevrier mil huit cent
 heures du matin pardevant
 Dapostre Michel Laine
 marié de sergent de parlement de
 Lemaire les fonctions d'officier public de l'état

Sous Comparu 1^{er} M^r Etienne Francois Desgranges notaire
 Royal demeurant a seauz age de trente neuf ans père grand oule du
 nouveau né

2^o M^r Louis Nicolas Garnon négociant demeurant a seauz age de
 quarante neuf ans ayent maternal du nouveau né

3^o M^r Christophe Henri Lournestant clerc de Notaire age
 de vingt six ans demeurant a seauz.

Lesquels nous ont déclaré que Dame h'oise Rosalie
 Garnon épouse légitime mariage de M^r Adrien Chauchis Desgranges
 décédée en celui d'aujourd'hui le deux octobre dernier, était accouchée d'un
 oule heures d'après d'un enfant mâle auquel il a donné les prénoms
 d'achille adrien

D'après ces déclarations et la représentation qui nous
 été faite par le M^r Desgranges grand oule de l'enfant nouveau né qui
 dresse le présent acte que les témoins et nous ainsi que le déclarant ont
 signé après lecture faite

Garnon
 Desgranges
 Laine
 Lournestant

N^o 6
 Courtois Louis
 Honoré



Approuvé
 premier Mars mil huit cent dix-neuf
 heures du matin pardevant nous Jean Baptiste Michel Laine adjoins
 a la Mairie de seauz faisant les fonctions d'officier public de l'état
 civil en l'absence de M^r Lemaire

Sous Comparu 1^{er} M^r Auguste Courtois jardinier age
 de vingt trois ans père de l'enfant demeurant a seauz

2^o Georges Francois Michel maître Cordonnier age de
 cinquante neuf ans ayent paternel de l'enfant

3^o Jean Honoré Herminet cordonnier age de vingt trois ans
 père demeurant a seauz

Lesquels nous ont déclaré que Dame Marie Genevieve
 Genevieve Michel épouse légitime mariage dudit sieur Courtois
 était accouchée aujourd'hui d'un enfant mâle auquel il a donné les prénoms de Louis Honoré

D'après ces déclarations et la représentation qui nous
 été faite par le père de l'enfant qui dresse le présent acte que
 les témoins ont signé avec nous le dit sieur Courtois père ayant
 déclaré valablement après lecture faite

Herminet Michel
 Laine
 Lournestant

No 7
Cochelin
Simon Joseph

Aujourd'hui quatorze mai mil huit cent dix neuf
heure du matin Pardevant nous Jean Baptiste Michel
Laisné adjoint à la mairie de Secaux département de la
Seine faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil
en l'absence de Mr Lemaire

Sont comparus 1^o. Mr Pierre Etienne Cochelin
Vigneron age de vingt ans pere de l'enfant demeurant a Secaux
2^o. Simon Courtinat cultivateur demeurant a Secaux
age de vingt quatre ans frere de Cochelin

Et Jean Etienne Garnier Cultivateur age
de cinquante huit ans demeurant a Secaux.

Lesquels nous ont déclaré que Marie Laurence
Courtinat femme de Mr Pierre Etienne Cochelin etant accouchée
aujourd'hui a dix heures du matin d'un enfant male auquel
il a donné les prénoms de Simon Joseph

D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite de l'enfant j'ai dressé le present acte
que les témoins et nous avons signé apres lecture faite

Simon Courtinat Pierre
Cochelin

Garnier

Saint
coint

No 8
Berger Jacques
Alexandre

Aujourd'hui deux juin mil huit cent dix neuf huit heures du
matin Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisné adjoint à
la mairie de Secaux département de la Seine faisant les
fonctions d'officier public de l'Etat civil

Sont comparus 1^o. Mr Francois Nicolas Berger,
jardinier de Mr Lefort et Miron demeurant a Secaux.

2^o. Pierre René maçon age de quarante deux ans
demeurant a Secaux

3^o. Louis Jean Baptiste Linchon employé à la sous Préfecture
age de quarante six ans demeurant a Secaux

Lesquels nous ont déclaré que Marie Charlotte Benard
femme de Mr Francois Nicolas Berger en légitime mariage est accouchée
hier soir a dix heures d'un enfant male auquel il a donné le prénom
de Jacques Alexandre

D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite de l'enfant nous avons dressé le present
acte que les témoins et le pere ont signé apres lecture faite

Berger

Levy

Benard

Saint
coint

110. 9

Beguinet
Femme Ernestine

Aujourd'hui
Le 11
Jin



Neuf
Dix
matin



Jein mil huit cent dix
neuf huit heures
Pardevant nous Jean
Laine' adjoint a la
Mairie de Sceaux

Sont comparus 1. M. Marie Mathurin Beguinet
entre Perruquier demeurant a Sceaux age' de trente ans
per de l'enfant

2. Louis Pierre Nicolas Morel m. de Sceaux
age' de cinquante deux ans age' de l'enfant
3. Louis Jean Baptiste Pinet m. de Sceaux
age' de quarante six ans demeurant a Sceaux

Lesquels nous ont declare' que Marie Adolphe
Morel épouse en légitime mariage du dit Beguinet
est accouchée hier soir d'un enfant femelle auquel il
a donne' les prénoms de Louise Ernestine

D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite de l'enfant par le pere j'ai
dresse' le present acte que les témoins et nous avons signés
après lecture faite

Morel Beguinet Laine'
Pinet
Signé

110. 10

Angrand
Femme Eugénie

Aujourd'hui quinze juin mil huit cent dix neuf huit
heures du matin, par devant nous Jean Baptiste Michel
Laine' adjoint de la Mairie de Sceaux, faisant les
fonctions d'officier public de l'Etat civil en l'absence de
M. Le Maire

Sont comparus 1. M. Andre Angrand Loueur de
Cabriolet age' de soixante ans demeurant a Sceaux pere de
l'enfant

2. Edouard Morel employé age' de vingt six ans
demeurant a Sceaux

3. Antoine Francois Beatrix Gode age' de quarante
quatre ans demeurant a Sceaux

Lesquels nous ont declare' que Marie Adolphe
Cordon épouse en légitime mariage du dit Andre Angrand
était accouchée aujourd'hui a deux heures du matin d'un
enfant femelle les prénoms d'Eugénie

D'après ces déclarations et la représentation que nous
a été faite de l'enfant par le dit Andre Angrand j'ai dressé le
present acte et que les témoins et nous avons signés après
lecture faite.

Morel Gode Angrand Laine'
Signé

No 11
Dubled
Caroline Camille

Aujourd'hui dix huit mil huit cent dix neuf huit heures
Dumatin Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisné
adjoint au Maire de Jeaup département de la Seine faisant
en l'absence de Mr Lemaire la fonction d'officier public de
l'état civil

Sont Comparus 1°. Mr Achille Jean Louis François
Dubled receveur des contributions indirectes âgé de trente huit ans
pour d'alentant demeurant a Jeaup
2°. Louis Christophe Leferre médecin accoucheur demeurant
a Jeaup âgé de soixante quatre ans
3°. Mr François Courtilles architecte demeurant a Paris
rue de l'Arbre Sec n° trente cinq âgé de soixante ans

Lesquels nous ont déclaré que Julie Camille Courtilles
épouse en légitime mariage de M. Dubled de son nommée étant
accouchée aujourd'hui à quatre heures et demie Dumatin d'un enfant
femelle, auquel il a donné les prénoms de Caroline Camille

D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été
faite de l'enfant par le père j'ai dressé le présent acte que les
tenons et le M. Dubled père ont signé avec nous après lecture faite

Leferre
Courtilles
Dubled

Aujourd'hui vingt huit mil huit cent dix neuf quatre
heures Dussis Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisné
adjoint au Maire de Jeaup département de la Seine faisant
la fonction d'officier public de l'état civil

Sont Comparus 1°. Jean Victor Ciepon
père et de voir demeurant a Jeaup âgé de quarante ans pour
d'alentant

2°. Jean Pierre Dutu charpentier demeurant a Jeaup
âgé de vingt sept ans demeurant avec son frère
3°. et Paul Marie Ligeaux marchand Boucheur
âgé de trente sept ans demeurant avec son frère

Lesquels nous ont déclaré que Rose Adélaïde Dutu
épouse dudit M. Jean Victor Ciepon en légitime mariage
était accouchée aujourd'hui à quatre heures de minuit d'un enfant mâle
auquel il a donné les prénoms de Victor Denis

D'après ces déclarations et la représentation qui
nous a été faite de l'enfant par le père j'ai dressé le présent
acte que les tenons et le père ont signé avec nous après
lecture faite

Ciepon
Dutu
Ligeaux

Denis Louis -
[Signature]

approuvé par moi
M. Laisné

[Signature]

No 12
Ciepon Victor
Denis

11^e 13
Moullé
Cecille Elizabeth

Aujourd'hui septième
septembre mil huit cent dix-neuf
à la mairie de Szeau
d'officier public de l'état civil



Sont comparus 1^{er} Jean Baptiste Leonard Moullé
Cultivateur âgé de huit ans fils de l'enfant demeurant à Szeau
2^e Jean Hyacinthe Lamy marchand épicer âgé de trente ans
demeurant à Szeau 3^e Louis Jean Baptiste Pinchon propriétaire âgé de quarante ans
Lesquels nous ont déclaré que Dame Cecille Elizabeth
Chirland épouse en légitime mariage du dit Jean Moullé était accouchée
aujourd'hui à une heure du matin d'un enfant femelle auquel il a
donné les prénoms de Cecille Elizabeth.

D'après ces déclarations et la représentation qui nous
a été faite de l'enfant par le père j'ai dressé le présent acte que
lesdits père et mère ont signé avec nous après lecture faite

Lamy Moullé
Pinchon
Lamy
Pinchon

Pinchon

no 14
Pigeaux
Frederic

Aujourd'hui sept septembre mil huit cent dix-neuf cinq heures
de relevée devant nous Jean Baptiste Michel Lamy adjoint à la
mairie de Szeau département de la Seine faisant en l'absence de
Mr Lamy les fonctions d'officier public de l'état civil

Sont comparus 1^{er} Mr Paul Marie Pigeaux marchand
boucher âgé de trente sept ans père de l'enfant
2^e Mr Antoine Pinchon cultivateur âgé de cinquante
deux ans 3^e Louis Jean Baptiste Pinchon propriétaire
âgé de quarante six ans tous trois demeurant à Szeau

Lesquels nous ont déclaré que Marie Genevieve
Elizabeth Noyer épouse en légitime mariage de Mr Paul
Pigeaux était accouchée aujourd'hui à quatre
heures du soir d'un enfant mâle auquel il a donné
les prénoms de Frederic.

D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite de l'enfant par le dit Pigeaux
j'ai dressé le présent acte que lesdits père et mère
ont signé après lecture faite

P. A. Lamy
Pinchon

Pinchon

Lamy
Pinchon

No 15

Saumier Auguste
Nicolas

Aujourd'hui Douze Septembre mil huit cent dix neuf dix heures
Dumatin Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisné adjoint à la
mairie de Secaucy Département de la Seine faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil en l'absence de Mr Lemaire
Sont Comparus 1^{er} Pierre Nicolas Saumier Cultivateur
age de vingt cinq ans père de l'enfant
2^e Jean Antoine Saumier cultivateur age de vingt quatre ans
tous deux demeurant à Secaucy
3^e Auguste Gregoire Saumier cultivateur age de vingt
deux ans demeurant à Secaucy
Lesquels nous ont déclaré que Marie Genevieve Saumier
épouse en légitime mariage de Mr Pierre Nicolas Saumier était
accouchée à jour d'hui à huit heures Dumatin d'un enfant
male auquel il a donné les prénoms d'Auguste Nicolas

D'après ces Déclarations et la
représentation qui nous a été faite de l'enfant par
le dit Jean Pierre Nicolas Saumier père j'ai
donc le présent acte que les témoins et le père ont
signé avec nous lecture préalablement
faite

P. Saumier A. G. Saumier - J. A. Saumier

P. Saumier Laisné

No 16

Saumier Genevieve
Léontine

Aujourd'hui Douze Septembre mil huit cent dix neuf
dix heures Dumatin Pardevant nous Jean Baptiste Michel
Laisné adjoint à la mairie de Secaucy Département de la Seine faisant
en l'absence de Mr Lemaire les fonctions d'officier public de l'état civil
Sont Comparus 1^{er} Pierre Nicolas Saumier cultivateur
age de vingt cinq ans père de l'enfant
2^e Jean Antoine Saumier cultivateur age de vingt
quatre ans, 3^e Auguste Gregoire Saumier cultivateur
age de vingt deux ans tous trois demeurant à Secaucy
Lesquels nous ont déclaré que Marie Genevieve Saumier épouse
en légitime mariage de Mr Pierre Nicolas Saumier était accouchée à
jour d'hui à dix heures Dumatin d'un enfant female auquel il a donné les prénoms de
Genevieve Léontine

D'après ces Déclarations et la représentation qui nous a été faite
de l'enfant par le père j'ai donc le présent acte que les témoins et le père ont
signé avec nous après lecture faite.

P. Saumier A. G. Saumier - J. A. Saumier

P. Saumier Laisné

1817
De Debré florentine
Elizabeth

Aujourd'hui
neuf
Pardevant
L'issue
Département
publie de l'Etat civil en l'absence de Mr Lemaire



treize
dix
neuf
advers
de la Seine



Septembre mil
neuf huit heures du matin
Jean Baptiste Michel
à la Mairie de Sceaux
faisant les fonctions d'officier

Cinq

Sont Comparus 1. Mr Joseph armandias rentier demeurant
à Paris âgé de quarante huit ans
2. Vincent Jannier cultivateur demeurant à Sceaux âgé
de quarante cinq ans
3. Louis Jean Baptiste Pinchon propriétaire âgé de quarante
cinq ans demeurant en même lieu

Lesquels nous ont déclaré que dame Marie Madeleine
Renée Guillon, épouse en légitime mariage de Mr Pierre Antoine
Debré Chapelier à Paris rue du Plat de Saint Eloy n° 13, était accouchée
le neuf septembre présent mois à sept heures du matin d'un enfant femelle
auquel ils ont donné les prénoms de Florentine Elizabeth

D'après ces déclarations et la représentation qui nous
a été faite de l'enfant j'ai dressé le présent acte lequel j'ai lu
et nous avons signé après lecture faite et lere

approuvé deux mots
rayés car nuls

Debré
Jannier

armandias

Jannier

Pinchon

SAINT
spirit

N° 18
Le Large Caroline
Victorine

Aujourd'hui neuf octobre mil huit cent dix neuf huit
heures du matin Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisné
Député à la Mairie de Sceaux Département de la Seine faisant les
fonctions d'officier public de l'Etat civil en l'absence de Mr Lemaire
Sont Comparus 1. Mr Jean Pierre Le Large marchand d'vin
âgé de trente sept ans père de l'enfant

2. Jacques Pinchon Laisné Entrepreneur d'Elégance âgé de quarante
quatre ans
3. Louis Jean Baptiste Pinchon propriétaire âgé de quarante
cinq ans tous trois domiciliés à Sceaux

Lesquels nous ont déclaré que Marie Madeleine Constant
épouse en légitime mariage de Mr Jean Le Large ci dessus nommés
accouchée aujourd'hui à quatre heures du matin d'un enfant femelle auquel
il a donné les prénoms de Caroline Victorine

D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été faite
par le dit Le Large père de l'enfant j'ai dressé le présent acte lequel j'ai lu
et les parties ont signé après lecture faite

Le Large

Le Large

Pinchon

SAINT
spirit

No 19
Desmau Victorine
Antoinette

Aujourd'hui quatorze octobre mil huit cent dix
neuf heures du matin Pardevant nous Jean Baptiste
Michel Laisné adjoint à la mairie de Sceaux département
de la Seine faisant les fonctions d'officier public de l'état civil
en l'absence de Mr le Maire

Sont comparus 1°. Simon Marie Desmau
Victorine Laisné âgée de vingt neuf ans fille de l'infant
2°. Louis Jean Baptiste Laisné employé âgé de
quarante six ans demeurant à Sceaux

3°. Claude Marie Gambard capitaine retraité
âgé de quarante cinq ans demeurant en l'île de Sceaux

Lesquels nous ont déclaré que Julie Antoinette
Laisné épouse légitime mariage dudit Desmau était
accouchée ce jourd'hui à sept heures et demi du matin d'un
enfant femelle auquel il a donné les prénoms de Victorine Antoinette

D'après ces déclarations et la représentation qui
nous a été faite de l'enfant par le père j'ai dressé
le présent acte lequel tenons et moi avons signé après
lecture faite à l'exception du père qui a déclaré ne le vouloir

Desmau

Laisné
époux

Monon

No 20.
Gambard Henry
Augustin

Aujourd'hui quinze octobre mil huit cent dix neuf quatorze
heures du soir Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisné adjoint
à la mairie de Sceaux département de la Seine faisant les fonctions
d'officier public de l'état civil en l'absence de Mr le Maire

Sont comparus 1°. Claude Marie Gambard capitaine
retraité demeurant à Sceaux âgé de quarante cinq ans

2°. Louis Jean Baptiste Laisné employé âgé de quarante
six ans demeurant à Sceaux

3°. Jean Hyacinthe Laisné Marchand épicière âgé de trente
six ans demeurant à Sceaux

Lesquels nous ont déclaré que Marguerite Elizabeth Laisné
d'Alfort épouse dudit Henry Gambard en l'état légitime mariage
était accouchée ce jourd'hui à trois heures du soir d'un enfant
mâle auquel il a donné les prénoms de Henry Augustin

D'après ces déclarations et la représentation qui nous
a été faite de l'enfant par le père j'ai dressé le présent acte
lequel tenons et moi avons signé avec nous après lecture faite

Gambard

Monon

Laisné
époux

12° 21
 Fielle Etiza
 Caroline

Aujourd'hui
 dix neuf
 tarderont
 ad joint à la
 séance



huit
 huit
 pour
 mairie



le 21 octobre mil huit cent dix neuf
 heures du matin
 Jean Baptiste Michel Laisné
 de la commune de la
 Seine faisant les fonctions d'officier public de la commune de la Seine
 sont comparus 1°. Jean Baptiste François Fielle marchand forain
 âgé de vingt huit ans père de l'enfant

2°. Charles Garnier Cultivateur âgé de vingt un ans oncle de l'enfant
 3°. Jean Baptiste Bellardant jardinier âgé de quarante
 sept ans oncle de l'enfant demeurant tous trois ensemble de la commune de la Seine

Lesquels nous ont déclaré que Alexandrine Madeleine
 Garnier épouse en légitime mariage dudit Fielle et de son
 nomme était accouchée ce jourd'hui à quatre heures du matin d'un enfant
 femelle auquel il a donné le prénom de Etiza Caroline

D'après ce Déclaration et la représentation qui
 nous a été faite de l'enfant par le père qui a versé le présent
 acte que les témoins et le père ont signé avec
 nous après lecture faite

Bellardant Garnier Fielle

[Signature]
 pour

12° 22
 Le sevre rose
 Catherine

Aujourd'hui vingt deux novembre mil huit cent dix neuf
 huit heures du matin Tardieront pour Jean Baptiste Michel Laisné
 ad joint à la Mairie de la commune de la Seine faisant les fonctions d'officier public
 de la commune de la Seine en l'absence de Mr Laisné
 sont comparus 1°. Mr Louis Claude Lefebvre jardinier
 âgé de vingt neuf ans père de l'enfant
 2°. Jacques Sandrin Votierier âgé de soixante
 huit ans agent de l'enfant

3°. Louis Jean Baptiste Pichon employé âgé de
 quarante six ans Votierier tous trois demeurant ensemble
 Lesquels nous ont déclaré que Marie Rose Sandrin
 âgée de vingt six ans épouse en légitime mariage dudit
 Louis Claude Lefebvre, était accouchée d'un enfant
 femelle auquel il a donné le prénom de Rose
Catherine

D'après ce Déclaration et la représentation qui
 nous a été faite de l'enfant par le père qui a versé le présent
 acte que les témoins et le père ont signé
 avec nous après lecture faite

Sandrin Lefebvre

[Signature]
 pour

[Signature]
 pour

No 23

Perron Suphrasie
francoise

Aujourd'hui vingt deux novembre mil huit cent dix neuf heures
du matin Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisne' adjoint au Maire
de Jussas Dept de la Seine faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat
Civil en l'absence de Mr Le Maire

Sont comparus 1. Dominique Vincent Perron, marié
agé de quarante un ans pere de l'enfant demeurant a Jussas
2. Nicolas Perron agé de vingt cinq ans demeurant au
des Jussas 3. Francois Deulé vigneron agé de vingt trois ans
demeurant pareillement au des Jussas

Lesquels nous ont déclaré que Dame Jeanne Anne
épouse en légitime mariage de Mr Perron Dominique - Vincent
était accouchée aujourd'hui à huit heures du matin d'un enfant femelle
auquel il a donné en présence de Suphrasie francoise

D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été faite
par le pere, j'ai dressé le present acte qui le pere a signé avec nous les
témoins après lecture faite par moi

SAINT
point

No 24.

Valogne
Bonard Gustave
francois

Aujourd'hui vingt six novembre mil huit
cent dix neuf une heure de relevée pardevant nous
Jean Baptiste Michel Laisne' adjoint au Maire
de Jussas faisant en l'absence de Mr Lemaire, le
fonctionnaire d'Officier public de l'Etat civil

Sont comparus 1. M. Francois Valogne
m. 3. Brain demeurant a Jussas pere de l'enfant
2. Pierre Sabotier agé de soixante dix ans
voisin demeurant a Jussas

Et Louis Jean Baptiste Truchon employé agé
de quarante six ans demeurant a Jussas
Lesquels nous ont déclaré que Dame Thérèse
Elizabeth Barriès épouse en légitime mariage de Mr
Francois Valogne était accouchée aujourd'hui à midi précis
d'un enfant mâle auquel il a donné en présence de
Bonard Gustave francois

D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite par le pere j'ai dressé le present acte
quels témoins et le pere ont signé avec nous après
lecture faite

Sabotier

Valogne

Truchon

SAINT
point

No 93
Fermique
Etienne honore

Madelaine helonie

Billaud

Menon

No. 96

Sandrin

Rose françoise

Aujourd'hui
un huit
huit
nous par



Cinq
Cens
heures
Septième



decembre
dis Heures
Du matin

Sept
M

adjoins a la mairie de Seau
officier public d'Etat civil en l'absence de Mr Lemarié
sont comparus 1°. Jean Etienne fermique
Vigueron age de trente trois ans demeurant a Seau
pere de l'enfant

2°. Simon Marie Desm. l'aité age de vingt
neuf ans. 3°. Louis Jean Baptiste Prichon employé
age de quarante six ans tous deux demeurant a Seau
Lesquels nous ont declare que Dame Marie
honoree Billaud + épouse en légitime mariage
Audit Sieur Jean Etienne fermique était accouchée
d'un a dix heures du soir d'un enfant mâle
auquel il a donne le prénom de Etienne honore

D'après ces déclarations et la représentation qui
nous a été faite par le pere de l'enfant j'ai dressé le present
acte que le pere et le Desm. ont declare n'avoir signé
après lecture faite honore Billaud

Menon

Menon

Aujourd'hui Cinq decembre un huit Cens dix neuf
neuf heures du matin Pardevant nous Jean Baptiste Michel
Laisné adjoint a la mairie de Seau département de la
Seine faisant les fonctions d'officier public d'Etat civil

Sont comparus 1°. Jean Jacques Marie Sandrin
age de trente six ans pere de l'enfant

2°. Louis Jean Baptiste Prichon employé age
de quarante six ans

3°. Jean Francois Gremy age de vingt un ans menuisier
tous trois demeurant en l'lieu de Seau

Lesquels nous ont declare que Madelaine Genevieve
Desm. agee de vingt huit ans femme en légitime mariage
du sr Jean Jacques Marie Sandrin était accouchée le trois
de ce mois a dix heures du matin d'un enfant femelle auquel il a donne le
prénom de Rose françoise

D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite de l'enfant par le pere j'ai dressé
le present acte que le tuteur et le pere ont signé et nous
après lecture faite

Sandrin

Gremy

Menon

Menon

No 17
 Exier Joseph
 Suler

Aujourd'hui onze décembre mil huit cent dix neuf huit heures du matin
 Pardevant nous Jean Baptiste Michel Exier adjoint à la Mairie de Sceaux
 faisant les fonctions d'officier public de l'état civil en l'absence de Mr Lemaire
 Sous Comparus. Léonard Exier journalier demeurant
 à Sceaux age de quarante deux ans père de l'enfant
 2°. Louis Jean Baptiste Tureton employé age de
 quarante six ans demeurant à Sceaux
 3°. Marie Mathurin Beguines perruquier age de trente
 ans demeurant en ce lieu de Sceaux

Lesquels nous ont déclaré que Dame Françoise Mille
 age de trente quatre ans épouse en légitime mariage du dit Sr Exier,
 est accouchée ce jourd'hui à une heure du matin d'un enfant mâle auquel
 elle a donné les prénoms de Joseph Jules

D'après ces déclarations et la représentation nous faite
 de l'enfant par le père. j'ai dressé le présent acte que les témoins ont
 signé le père ayant déclaré ne le savoir après lecture faite.

MM. Exier et Beguines
 Exier

un non

No 28
 Prulé Jean
 Baptiste

Aujourd'hui seize décembre mil huit cent dix neuf huit
 heures du matin Pardevant nous Jean Baptiste Michel Exier
 adjoint à la Mairie de Sceaux faisant les fonctions d'officier
 public de l'état civil en l'absence de Mr Lemaire

Sous Comparus. Prulé Jacques cultivateur
 age de vingt six ans père de l'enfant

2°. Nicolas Malbec Cultivateur age de
 trente quatre ans

3°. Pierre Dominique Prulé cultivateur
 age de trente huit ans tous trois demeurant à Sceaux

Lesquels nous ont déclaré que Marie Marguerite
 Rose Baehoup épouse en légitime mariage du dit Sr
 Jacques Prulé est accouchée ce jourd'hui à six
 heures du matin d'un enfant mâle auquel elle a donné les prénoms
 de Jean Baptiste

D'après ces déclarations et la représentation nous
 faite de l'enfant j'ai dressé le présent acte que les témoins ont signé
 le père ayant déclaré ne le savoir après lecture faite
 Devant Malbec

MM. Exier
 Exier

N^o 29
Morel Frédéric
Gustave

Aujourd'hui
dix heures



Vingt Sept

huit cent dix neuf

matin

pour Jean Baptiste Michel
de l'ancien département de la Seine faisant les fonctions
d'officier public del'Etat civil en l'absence de Mr Le maire
sont comparus 1^o Monsieur Morel Frédéric âgé
de vingt cinq ans pere del'enfant demeurant a Paris
2^o Monsieur Augrand Conducteur de fabrique
age de soixante ans demeurant a Paris

3^o Monsieur Thérault conducteur age de vingt
sept ans et demi demeurant audit Paris
Lesquels nous ont déclaré que Dame Marie Louise
Fleuret âgée de vingt quatre ans épouse en légitime
mariage ainsi que le fr Morel nous l'a déclaré etait accouchée
hier à neuf heures du soir d'un enfant mâle auquel il a donné
les prénoms de Frédéric Gustave

D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été
faite del'enfant par le pere j'ai donc le présent acte que les
témoins et le pere ont signé avec nous après lecture faite

Thérault

Morel Augrand

point

No 30
Lemicolain
Marie Evcardie

Aujourd'hui dix heures en l'absence de Mr Le maire
sont comparus 1^o Le fr Jean Jacques François
Lemicolain forgeron de l'usine âgé de vingt six ans natif
de l'ancien département de la Manche représentant à Paris
2^o fr Auguste Dumont serrurier age de vingt huit ans
demeurant a Paris

3^o Louis Jean Baptiste Pinchon employé âgé de
quarante six ans demeurant audit lieu de l'usine
Lesquels nous ont déclaré que Mme Jacqueline
Dalibert âgée de vingt cinq ans épouse en légitime mariage
du dit Louis Lemicolain etait accouchée hier à dix heures du soir
d'un enfant femelle auquel il a donné les prénoms de Marie Evcardie

D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été
faite del'enfant j'ai donc le présent acte que les
francs Lemicolain
Auguste Dumont

point

Table

Prima.
(61) AN

numeros ordre	dates des actes	nature des actes	Noms et prénoms
10	1819 15 juin	Naissance	Augrand Honore Eugenie
9	9 juin		Bequinet Louise Ernestine
8	2 juin		Bejer Jaques Alexandre
28	16 xbr		Brule Jean Baptiste
17	13 xbr		Debrue florentine Elizabeth
19	4 fevrie		Deu Hypolite Paul
19	14 8 br		Desnu Victoire Antoinette
11	6 juillet		Dublé Caroline Camille
4	13 fevrie		Dubreuil Jean Marie
5	21 fevrie		Chauchin Desgranges Adrien Achille
7	14 mai		Cochelin Simon Joseph
6	1 ^{er} mars		Covertou Louis Honore
25	5 xbr		Fernique Thomas Honore
20	20 8 br		Gumbard Henri Augustin
22	22 xbr		Lefebvre Rose Catherine
	4 8 br		Leclercq Caroline Victorine
	21 xbr		Lenicolain Marie Leocadie
2	20 janvier		Martine Hector Mathurin
29	27 xbr		Morel Frederic Gustave
13	16 aout		Mouille Ceille Elizabeth
23	22 xbr		Perrot Cyprarie Francois
1	26 janvier		Picard Louis Etienne
14	7 xbr		Pigeaux Frederic
15	12 xbr		Saunier Auguste Nicolas
16	12 xbr		Saunier Genevieve Leontine
26	5 xbr		Saudrin Rose Francois
21	20 8 br		Sicault Olga Caroline
12	20 juillet		Tiepon Victor Louis
27	11 fevrie		Exier Joseph Jules
24	26 xbr		Valogne Leonard Gustave Francois

Arrête à Paris, le trente un decembre
notaire Ant de neuf p



Remarque
St Michel

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE.

ARRONDISSEMENT Communal de *Sciaux*

COMMUNE de *Sciaux*

DOUBLE REGISTRE

des Actes de Naissance pour l'an 1820.

BALLARD, Imprimeur du Roi et de la Préfecture du Département de la Seine,
rue J.-J. Rousseau, N°. 8

LE présent Registre contenant Seize feuillets,
servira pendant l'an 1820 à inscrire les Actes de Naissance de la Commune
d Sceaux, deuxième Arrondissement communal
du Département de la Seine, à l'effet de quoi il a été coté par première
et dernière, et paraphé sur chaque feuille conformément à l'article XLI du
Code Civil, par moi soussigné

Chr. de Rodière Procureur du Tribunal de première instance du
Département de la Seine

A Paris, le neuf juin 1819 an

le Procureur
Chr. de Rodière



701



aujourd'hui
premier



Super feuille
N° 1 de l'annuaire

thiessard

N°. 1.

ÉTAT CIVIL.

Reg. 54.

ex. 550.



PREFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS.



Neufième arrondissement de Paris

EXTRAIT du Registre des Actes de
Naissance de l'an 1820

Du vingt quatre mai mil huit cent vingt a deux
heures de relevée

Acte de naissance de Eugene Antoine Pusep
Masculin, Né à onze heures et demie, rue de
Bonaparte n° 2 quartier de l'arsenal fils de
Denis Louis Etienne thiessard, tourneur et de
Antoinette Marie Victoire Goussier, mariés au
huitième arrondissement en mil huit cent cent quatre, —
même demeure que demeurant

Premier témoin Antoine Lachant,
propriétaire, âgé de quarante huit ans, demeurant
rue de la tour d'auvergne n° 42 huitième arrondissement

Second témoin Joseph Marie
Bilon, vérificateur en Natimble âgé de quarante
un ans, demeurant rue Boissière troisième
arrondissement n° 21.

Sola Déclaration dudit S. thiessard, père
de l'enfant

Constatant par moi maire du neuvième
arrondissement de Paris, après lecture ont signé
Signé thiessard Lachant Bilon, avec l'adjoint
adjoint; — pour Copie conforme délivrée
Le vingt quatre mai 1820.
Le maire du neuvième arrondissement de Paris.



Lachant

Signé
Lachant

N^o 1^{er}
 Potier
 Theodore Claude



aujourd'hui premier janvier mil huit cent vingt huit heures du matin Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisné adjoint à la Mairie de Jussy département de la Seine faisant en l'absence de Mr L. Mairie les fonctions d'officier public de l'état civil

Sont comparus 1^o Mr Victor François Potier m^r Chapelier âgé de quarante sept ans père de l'enfant
 2^o Odard Hermitte m^r Courreur âgé de vingt six ans

Demourant à Jussy
 3^o Louis Jean Baptiste Luchon employé âgé de quarante sept ans demourant à Jussy

Lesquels nous ont déclaré que Marie Melanie Menier épouse en légitime mariage de Mr Potier étoit accouchée aujourd'hui à deux heures du matin d'un enfant mâle auquel il a donné le prénom de Theodore Claude

D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été faite de l'enfant par le père j'ai dressé le présent acte que les deux ont signé avec nous après lecture faite.

Potier

Hermitte

Laisné

N^o 2
 Leclade
 Ernestine

Aujourd'hui treize janvier mil huit cent vingt huit heures du matin Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisné adjoint à la Mairie de Jussy département de la Seine faisant en l'absence de Mr L. Mairie les fonctions d'officier public de l'état civil

Sont comparus 1^o Mr Marie Frederic Leclade instituteur demourant aux environs de Jussy âgé de trente ans

2^o Mr Jean Jacques Bernard Ainet charron de la Legion d'honneur âgé de quarante deux ans demourant au dit Jussy

3^o Jacques Biart menuisier âgé de trente deux ans demourant pareillement à Jussy

Lesquels nous ont déclaré que Dame Marie Louise Victoire Octavia âgée de quatre ans épouse en légitime mariage de Mr Marie Frederic Leclade étoit accouchée ce jourd'hui à sept heures du matin d'un enfant femelle auquel il a donné le prénom d'Ernestine

D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été faite de l'enfant par le père j'ai dressé le présent acte que les deux ont signé avec nous après lecture faite

Leclade

Biart

Laisné

Laisné

N^o 3
Noblet Céline

4
jeuvis mil huit cent vingt

Aujourd'hui dix neufth huit heures Du matin
Pardervant nous Jean Baptiste Michel Laitné adjoint
à la mairie de Jarnac département de la Gironne faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil

Pour comparant N^o M^{re} Armand floreal

Noblet m^{re} Macon âgé de vingt six ans père de

un enfant 2^e Pierre Hubert Noblet cultivateur âgé de

vingt six ans - oncle
3. Pierre Roger fontaine plombier âgé de

soixante ans.
Lesquels nous ont déclaré que Caroline adeline
Morin âgée de vingt deux ans épouse en légitime mariage
de Armand floreal noblet était venue aujourd'hui à sept heures
du matin d'un enfant femelle auquel il a donné les prénoms
de Céline

D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite de l'enfant par le père j'ai dressé le
présent acte que les témoins ont signé avec nous après lecture
faite

Armand noblet,
Roger

Noblet

N^o 4

Ladrière
Henri Eugene

Aujourd'hui vingt trois janvier mil huit cent vingt
huit heures du matin Pardervant nous Jean Baptiste Michel
Laitné adjoint à la mairie de Jarnac département de la Gironne
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil
Pour comparant N^o M^{re} Sie François Ladrière
Capitaine retraité Régiment de dragons âgé de quarante six ans demeurant à Jarnac
père d'un enfant

2^e M^{re} Rigobert Robert François
âgé de trente quatre ans demeurant au
Bourg la Reine

3^e M^{re} Mathurin Deanez charbon demeurant à
Jarnac âgé de cinquante six ans

Lesquels nous ont déclaré que Dame Angela
Veneranda Barnaba âgée de trente trois ans épouse
en légitime mariage de M^{re} Ladrière François était
venue aujourd'hui à deux heures du matin d'un enfant
M^{re} auquel il a donné les prénoms d'Henri Eugene

D'après ces déclarations et la représentation qui
nous a été faite de l'enfant par le père j'ai dressé le
présent acte que les témoins et nous avons signé après
lecture faite

Rigobert Robert

Ladrière

No 5
Bellardant Jean
Baptiste Francois



Aujourd'hui mil huit cent
vingt huit jours
Pardevant nous Jean
Baptiste Francois
adjoint a la mairie de
Seignelay
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil
Sont comparus 10. Jean Baptiste Bellardant jardinier age
de quarante sept ans pere de l'enfant demeurant a Seignelay
20. Jean Baptiste Francois sieulle ne forain age de vingt huit
ans demeurant a Seignelay oule de l'enfant
30. Charles Garnier cultivateur age de vingt deux ans
demeurant a Seignelay
Lesquels nous ont declare que Demoiselle Marie Piesse Françoise
sieulle épouse legitime mariage dudit sieur Bellardant. etait accuechie -
ce jour d'hui a huit heures du matin age de trente trois ans d'un enfant male
auquel il adonne les prénoms de Jean Baptiste Francois
D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été faite -
de l'enfant par ledit Bellardant pere j'ai dressé l'acte que les temoins
et le pere ont signé avec nous apres lecture faite. Bellardant
Sieulle. Garnier

Signature

No. 6.
Bourcier, Jean
Baptiste

Aujourd'hui onze jours mil huit cent vingt trois
heures de relevée - Pardevant nous Jean Baptiste
Michel Laisne adjoint a la mairie de Seignelay
departement de la Saône faisant les fonctions d'officier public de l'état
civil
Sont comparus 10. Pierre Dosithee Bourcier
journalier age de quatre ans pere de l'enfant demeurant a Seignelay
20. Pierre Francois Seron ouvrier journalier age de vingt neuf
ans demeurant a Seignelay
30. Louis Jean Baptiste Pinehon employé age
de quarante sept ans demeurant a Seignelay
Lesquels nous ont declare que Marie Adelaide
Boyetle agee de vingt neuf ans épouse legitime mariage
du sieur Bourcier etait accuechie ce jour d'hui a deux heures
apres midi d'un enfant male auquel il adonne les prénoms
de Jean Baptiste
D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite de l'enfant par le pere j'ai dressé
l'acte que les temoins ont signé avec nous et
le pere apres lecture faite -

SEIGNELAY

Signature

Signature

No 7
 Jean Pierre
 Charles

François
 Senne

Aujourd'hui douze février mil huit cent vingt
 huit heures Du matin

Pardavant nous Jean Baptiste Michel
 Pissier adjoint au maire de Sceaux département de
 la Seine faisant les fonctions d'officier public de l'état
 civil en l'absence de son collègue

Pour Comparu 1^o. Pierre & Jean journaliers
 demeurant à Sceaux âgé de vingt neuf ans. Père de l'enfant

2^o. Pierre Dosithe & Doreier Journaliers âgé
 de trente un an demeurant à Sceaux

3^o. Louis Jean Baptiste Pinchon employé
 âgé de quarante sept ans demeurant à Sceaux

Lesquels nous ont déclaré que dame Marguerite
 Justite florence boyelle épouse en légitime mariage
 Louis fr. Pierre François Jean était accouchée ce jourd'hui
 à une heure du matin d'un enfant mâle auquel il
 a donné les prénoms de Pierre Charles

D'après ces déclarations et la représentation qui
 nous a été faite de l'enfant par le père j'ai dressé le présent acte
 que les deux témoins et le père ont signé avec nous le Sieur Doreier
 ayant déclaré ne le savoir après lecture faite

SEER

monon

No. 8

Lavallée Marie
 Louise

Aujourd'hui douze février mil huit cent vingt
 quatre heures du soir Pardavant nous Jean Baptiste
 Michel Pissier adjoint au maire de Sceaux département
 de la Seine faisant les fonctions d'officier public de
 l'état civil

Pour Comparu 1^o. M^r Lavallée Joseph aug
 né de Marie demeurant à Sceaux père de l'enfant
 et âgé de vingt six ans

2^o. Jean Pierre & Doreier propriétaires
 demeurant à Sceaux âgé de cinquante neuf ans

3^o. Louis Jean Baptiste Pinchon employé
 âgé de quarante sept ans demeurant à Sceaux

Lesquels nous ont déclaré que Marie
 Catherine Mange épouse en légitime mariage Joseph
 Lavallée était accouchée ce jourd'hui à trois heures du matin
 d'un enfant femelle auquel il a donné les prénoms de Marie
 Louise

D'après ses déclarations et la représentation
 qui nous a été faite de l'enfant par le père j'ai dressé le
 présent acte que les témoins ont signé avec nous le Sieur Doreier
 après qu'il a déclaré ne le savoir après lecture faite

B. Doreier

monon

monon

No. 9
 heurtier
 Denise Josephine


 Aujourd'hui
 février
 cent Vingt
 relevée
 Baptiste Michel Laisne' adjoint à la Mairie de
 département de la Seine faisant les fonctions d'officier public
 de l'état civil

dix huit
 mil huit
 une heure de
 Gardant nous Jean
 Sont comparus n°. Jean Martin heurtier cultivateur
 âgé de quarante deux ans demeurant à Paris père de l'enfant
 n°. Louis Jean Baptiste Pichon employé âgé de
 quarante sept ans n°. Odard Chervette âgé de vingt sept
 ans Louis Dery demeurant à Paris

Lesquels nous déclarons que Marie Denise Delaunay
 épouse en légitime mariage du sieur heurtier était accouchée
 aujourd'hui à midi d'un enfant femelle auquel il a donné le
 prénom de Denise Josephine

D'après ces déclarations et la représentation qui nous
 a été faite de l'enfant par le père j'ai dressé le présent acte que
 les témoins et le père ont signé avec nous après lecture faite

Il. heurtier

Laisne'

heurtier

No. 10
 Prulé Charlotte
 Denise

Aujourd'hui vingt février mil huit cent Vingt
 Neuf heures du matin.

Gardant nous Jean Baptiste Michel
 Laisne' adjoint à la Mairie de Paris département de la Seine
 faisant les fonctions d'officier public de l'état civil
 Sont comparus n°. Jean Baptiste Chibault Prulé
 cultivateur âgé de vingt quatre ans demeurant à Paris
 n°. Odard Chervette âgé de vingt sept ans demeurant à Paris

n°. Louis Jean Baptiste Pichon employé âgé
 de quarante sept ans demeurant à Paris

Lesquels nous déclarons que Françoise Anne
 Dubois épouse en légitime mariage de M. Jean Baptiste
 Chibault Prulé était accouchée aujourd'hui à huit heures
 du matin d'un enfant femelle auquel elle a donné le prénom
 de Charlotte Denise.

D'après ces déclarations et la représentation à nous
 faite de l'enfant par le père j'ai dressé le présent acte que les
 témoins et le père ont signé avec nous après lecture faite ainsi qu'il est

Prulé

Prulé

Prulé

No 11
Perost
marquise
Caroline

Aujourd'hui dix sept mars mil huit cent
vingt. huit heures du matin

Présents pour Jean Baptiste Michel Laine
adjoint à la mairie de Sceaux département de la Seine
faisant les fonctions d'officier public de l'état civil

Sont comparus 10 M^{re} Marie Auguste
Perost âgé de trente deux ans lieutenant de la
Gendarmerie Royale à Paris, d'une d'une d'une d'une
enfant

20 M^{re} Jean Pierre Lavit Decampet
Chevalier de Saint Louis, âgé de soixante ans demeurant à Sceaux

30 M^{re} Joseph Charles docteur médecin
âgé de ... demeurant à Sceaux

Lesquels nous ont déclaré que Dame Anne
Caroline Emma Mennet épouse en légitime
mariage de M^{re} Marie Auguste Perost âgé de
trente deux ans lieutenant de la Gendarmerie Royale
à Paris, d'une d'une d'une d'une d'une d'une d'une
femelle après l'enfant du matin ce jour d'hui auquel
il a donné les prénoms de Maryguite
Caroline

D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite de l'enfant par le dit sieur
Marie Auguste Perost père de dit enfant j'ai
dressé le présent acte que le témoin et le père
ont signé avec nous après lecture faite

Lavit de Clauze

Laine

No 12
Séné, Marie
Angelique.

Aujourd'hui deux avril mil huit cent vingt huit heures du matin. Présents pour Jean Baptiste
Michel Laine adjoint à la mairie de Sceaux département de la Seine faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil

Sont comparus 10 Philippe Nicolas Séné mason âgé de trente neuf ans
père de l'enfant

20 Louis Jean Baptiste Lincou employé âgé de quarante sept ans, 30 Pierre
Vincens Séné mason âgé de quarante trois ans tous trois demeurant à Sceaux

Lesquels nous ont déclaré que Marie Anne Millet âgé de trente neuf ans épouse
en légitime mariage du dit sieur Philippe Nicolas Séné et d'une d'une d'une d'une d'une d'une d'une
Cinq heures du matin d'un enfant femelle auquel il a donné les prénoms de Marie Angelique

D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été faite de
l'enfant par le père j'ai dressé le présent acte que le témoin et le père ont
signé avec nous après lecture faite.

Séné
présenté

Laine

N^o 19
Lévé, Jean Pierre.



Aujourd'hui
huit cent
du motu
jean baptiste



Six avril mil
vingt deux cent
Pardavant nous
Michel Laisné adjoint ala
de la Seine faisant les fonctions

maire de Senans département de la Seine
D'office public de l'état civil

Sont comparus 1^o Philippe marie joseph Lévé
Journalier âgé de trente six ans demeurant a Senans
2^o Louis Jean Baptiste Pichon employé âgé de quarante
sept ans demeurant a Senans.

3^o Coustant Vigneron âgé de trente huit ans journalier
demeurant a Senans

Lesquels nous déclarons que Clotilde Adelaide Gois
épouse en légitime mariage du dit sieur Lévé était accouchée ce
jour d'hui a huit heures du matin d'un enfant mâle auquel il a donné
les prénoms de Jean Pierre.

D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été
faite de l'enfant par le père j'ai rédigé le présent acte que l'un des
témoins a signé avec nous le père et le dit Vigneron ayant déclaré
ne le savoir après lecture faite.

[Signature]
pour

[Signature]
Laisné

170
14.

Moullé, Louis
Desiré

Aujourd'hui douze avril mil huit cent
vingt deux heures de relevée

Pardavant nous Jean Baptiste Michel Laisné
adjoint à la mairie de Senans département de la Seine
faisant les fonctions d'officier public en l'absence de M. le maire

Sont comparus 1^o Robert Nicolas Moullé
Capitaine âgé de quarante six ans père de l'enfant

2^o Louis Jean Baptiste Pichon employé âgé de
quarante sept ans

3^o Mathurin Deguinet Perruquet âgé de
vingt six ans tous trois demeurant a Senans

Lesquels nous ont déclaré que Marie Françoise
Godin épouse en légitime mariage du dit sieur Robert
Nicolas Moullé étoit accouchée ce jour d'hui à midi précis
d'un enfant mâle auquel il a donné le prénom de Louis
Desiré

D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite par le père j'ai dressé le présent
acte qui a été signé avec les témoins et nous après
lecture faite.

Beguinet Moullé

[Signature]
Laisné

[Signature]
pour

N^o 15.
Chiphaine,
Louis Alexandre.

Aujourd'hui Cinq — Mai mil huit Cent Vingt
huit heures du matin —

Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisne
ad joint à la Mairie de Sceaux département de la
Seine faisant les fonctions d'officier public de
l'Etat civil

Sont Comparus 1^o Mr Jean Louis deoise
Chiphaine cultivateur age de trente six ans pere de l'enfant

2^o Louis Jean Baptiste Pinchon employé age de
quarante sept ans

3^o Nicolas Roger Plancher fontainier age de
quarante un an trois demeurant à Sceaux.

Lesquels nous ont déclaré que Antoinette Drobessne
agée de Vingt huit ans était accouchée ce jourd'hui
à une heure du matin d'un enfant mâle auquel il a
donné les prénoms de Louis Alexandre

D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite de l'enfant par le pere qui
dresse le présent acte que les temoins et le pere ont
signé avec nous après lecture faite.

Nicolas Roger Chiphaine,

Pinchon

Sont

N^o 16.
Juno, Constance-
Natalie.

Aujourd'hui Sept Mai mil huit Cent Vingt huit
heures du matin Pardevant nous Jean Baptiste Michel
Laisne adjoint à la Mairie de Sceaux département de la
Seine faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil

Sont Comparus Mr Jean Marie Juno employé
des domaines à Sceaux y demeurant age de
père de l'enfant

2^o Mr Claude Marie Gambard Capitaine
retraite age de quarante sept ans

3^o Louis Jean Baptiste Pinchon employé age
de quarante sept ans tous deux demeurant à Sceaux

Lesquels nous ont déclaré que Dame Marie
Josephine Boek épouse en légitime mariage dudit
Jean Marie Juno était accouchée ce jourd'hui à une heure du
matin d'un enfant femelle auquel il a donné les prénoms
de Constance Natalie Juno

D'après ces déclarations et la représentation qui nous
a été faite de l'enfant par le pere qui dresse le présent acte
que les temoins et le pere ont signé avec nous après lecture
faite

Juno

Gambard

Pinchon

Sont



Cong
96

N^o. 17. Aujourd'hui Vingt trois mai
Sainmourense, mil huit cent Vingt trois heures
Rose-Louis.

Présentant nous Jean Baptiste
Michel Laisné a pour a la mairie
de Sainmourense département de la Seine
faisant les fonctions d'officier public de
l'Etat civil

Premier Comparant. Jacques Dominique
Sainmourense Carrier âgé de trente cinq ans
demeurant a Sainmourense père de l'enfant

2^e. M. Louis Vital Roux terrassier
âgé de vingt deux ans demeurant a Sainmourense

3^e. M. Jean Baptiste Tenebr
employé âgé de quarante sept ans demeurant
a Sainmourense

Les quatre nous ont déclaré que
Primes Elizabeth séné âgé de trente quatre
ans était allée en légitime mariage
du des Sainmourense le vingt un de present
mois a cinq heures d'après d'un enfant
male au quel il a donné le prénom de
Rose Louis

D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite de l'enfant par le père
j'ai donc représenté cette que les témoins
ont signé avec nous le jour après de la décla-
ration le soir le tout après lecture faite

Le V. roux

Sainmourense
père

Sainmourense
père

CP N° 18.
Lassis, Gabrielle.
Caroline

Aujourd'hui vingt trois mai mil
huit cent vingt huit heures d'après
Pardevant nous Jean Baptiste Michel
Paisné adjoint à la mairie de seurs département
de la Seine faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil en l'absence de Mr
Lemaire

Pour Comparu 1° Mr Henri
Louis Lassis, avocat aux conseils du Roi
et à la Cour de Cassation domicilié Paris rue
pauvre saint andré des arts n° 5 âgé de trente
six ans habitant momentanément cette commune
maison de Mr Armandier rue de Fontenay

2° Mr Joseph Armandier propriétaire âgé
de cinquante trois ans demeurant à seurs

3° Mr Gilbert Charles Delage
rentier domicilié à Paris rue saint Honoré
n° 349 habitant momentanément cette
commune maison de Mr Armandier

Lesquels nous ont, déclaré que dame
Caroline Louis Elizabeth Cybo, épouse
en légitime mariage de Mr Henri Louis
Lassis, âgée de trente ans était accouchée
le vingt deux de ce mois à quatre heures
du matin d'un enfant du sexe féminin
auquel il a donné les prénoms de Gabrielle
Caroline

D'après ces déclarations et la
représentation qui nous a été faite de
l'enfant par le père, j'ai dressé le
présent acte lequel le père et le père
ont signé avec nous après lecture faite


G. C. Delage
Armandier

Louis Lassis

11019

Contour, Jean-Baptiste-Joseph.



 Aujourd'hui mai Vingt quatre mil huit cent Onze heures
 Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisné adjoint au Maire de Paris, Juge de Paix de la Seine faisant les fonctions d'officier public de l'état civil
 Sont Comparus 1^o Jean Pierre Contour Elagueur âgé de trente un ans père de l'enfant dont il s'agit
 2^o Pierre Jacques Lucar Elagueur âgé de quarante cinq ans demeurant à Paris
 3^o Mathurin B. Amoureux maître Coureur âgé de cinquante cinq ans demeurant à Paris
 Lequel nous ont déclaré que Marie Louise Bernoit épouse légitime mariage dudit sieur Jean Pierre Contour était accouchée aujourd'hui à dix heures du matin d'un enfant male auquel il a donné les prénoms de Jean Baptiste Joseph.
 D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été faite par le père qui dresse le présent acte que les tuteurs et le père ont signé avec nous après lecture faite

Contour Jacques Laisné

SAINT

11020
Clotte, Marie Louise.

Aujourd'hui à vingt cinq mil huit cent Vingt huit heures du matin pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisné adjoint au Maire de Paris, Juge de Paix de la Seine faisant les fonctions d'officier public de l'état civil
 Sont Comparus 1^o Mr Louis Henri Clotte horloger âgé de vingt huit ans père de l'enfant demeurant à Paris
 2^o Louis Jean Baptiste Tinehon employé âgé de quarante sept ans demeurant à Paris
 3^o Pierre Jacques Lucar entrepreneur d'Arquise âgé de quarante cinq ans
 Lesquel nous ont déclaré que Dame Marie Anne Clotte épouse légitime mariage dudit sieur Louis Henri Clotte était accouchée aujourd'hui à deux heures du matin d'un enfant femelle auquel il a donné les prénoms de Marie Louise.
 D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été faite de l'enfant par le père qui dresse le présent acte que le tuteur et le père ont signé avec nous après lecture faite

Clotte
 Tinehon
 Laisné
 Amoureux

No 21.

Lebir, Claude
Joseph.

Aujourd'hui dix Juin mil huit cent vingt, huit heures,
du matin Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisné
adjoinct à la mairie de saons Département de la Seine faisant
les fonctions d'officier public de l'Etat civil et
sont comparus 1^o Claude Marc Lebir maître
serrurier âgé de trente six ans père de l'enfant devantant
sa saons
2^o Pierre Mathurin Drancy ou Charron demeurant
à saons âgé de cinquante six ans
3^o Louis Jean Baptiste Pinchon employé âgé de
quarante sept ans demeurant à saons
Lesquels nous ont déclaré que Marie Marguerite
Genevieve Piquet âgée de trente neuf ans épouse en légitime
mariage dudit sieur Claude Marc Lebir était accouchée
ce jourd'hui à quatre heures du matin d'un enfant mâle
august et a donné les prénoms de Claude Joseph
D'après ces déclarations et la représentation qui
nous a été faite de l'enfant par le père j'ai dressé le
présent acte que les témoins ont signé avec nous après
lecture faite

Drancy Lebir

monon

SAINT
JOHN

No 22.
Courtou, Marie-
Agathe.

Aujourd'hui onze Juin mil huit cent vingt huit heures du
matin Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laisné adjoinct à la
mairie de saons Département de la Seine faisant les fonctions d'officier
public de l'Etat civil
sont comparus 1^o Auguste Courtou âgé de
vingt ans père de l'enfant
2^o Georges François Michel Cordouier âgé de
soixante un an
3^o Louis Jean Baptiste Pinchon employé
âgé de quarante sept ans tous trois demeurant à saons
Lesquels nous ont déclaré que Marie Genevieve
Michel épouse en légitime mariage dudit Auguste Courtou
était accouchée ce jourd'hui à sept heures du matin d'un enfant
femelle lequel a donné les prénoms de Marie Agathe
D'après ces déclarations et la représentation qui
nous a été faite par le père de l'enfant j'ai dressé le présent
acte que les témoins et nous avons signé avec le père après
lecture faite

courtou

Michel

SAINT
JOHN

monon

N° 23.

Delahaye,
Victoire-Melanie



Aujourd'hui
mit huit heures
heures d'après



quatorze juin.
Vingt neuf
Pourdevant nous Jean Baptiste
La Mairie de Jean
fonction d'officier public de

Michel Laisné adjoint à
Département de la Seine faisant la
celui civil
Sont comparus 1°. Mr Pierre Julien Delahaye âgé de
huit quatre ans résidant demeurant à Jean demeurant à Jean par de
Paris
2°. Jean Louis Benoist ancien Cultivateur âgé de soixante
sept ans demeurant à Jean
3°. Marcel Auguste Lefebvre âgé de vingt six ans
frère de l'accusé demeurant à Jean

Lesquels nous ont déclaré que dame Thérèse Victoire
Lefebvre épouse légitime mariage dudit sieur Pierre Julien Delahaye
était accouchée ce jourd'hui à huit heures d'après d'un enfant femelle
auquel il a donné les prénoms de Victoire Melanie

D'après ces déclarations et la représentation qui nous
a été faite de l'enfant par le père qui d'ores et présent acte
que les témoins ont signé avec nous après lecture faite

Delahaye J. Benoist Lefebvre

Laisné
pour

N° 24

Cornille, Jean
Baptiste

Aujourd'hui Vingt sept Juin mil huit cent Vingt
Mit heures du soir Pourdevant nous Jean Baptiste Michel
Laisné adjoint à la Mairie de Jean Département de la Seine
faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil en l'absence de

Sont comparus 1°. Jean Baptiste Cornille Gendarme
après résidence de Jean âgé de quarante deux ans père de l'enfant
2°. François Richard pareillement gendarme à Jean y résident
3°. Auguste Nicolas Gardien pareillement Gendarme
à Jean y résident âgé de quarante deux ans

Lesquels nous ont déclaré que Marie Agnes & Alain
agés de trente ans épouse légitime mariage dudit
Jean Baptiste Cornille est accouchée ce jourd'hui à sept heures
du soir d'un enfant mâle auquel il a donné les prénoms
de Jean Baptiste

D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite par le père de l'enfant j'ai dressé le présent
acte que les témoins et le père de l'enfant ont signé avec
nous après lecture.

Richard Cornille Gardien

Laisné
pour

approuvé quatre mots
à l'âge comme un

Signature

No. 25.
Pollard, Victoire.
Esther.

+ Epouse en légitime mariage
de M. Jean Pierre Pollard

Aujourd'hui dix huit Juillet mil huit cent vingt
huit heures du matin par devant nous Jean Baptiste
Michel Laisné adjoint au Maire de Senans
Département de la Seine faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil

Sont comparus 10. Jean Pierre Pollard
cultivateur âgé de trente sept ans père de l'enfant
20. Louis Jean Baptiste Pinchon employé âgé
de quarante sept ans.

30. Marie Mathurin Dégumet perquière âgé
de vingt sept ans tous trois demeurant à Senans

Lesquels nous ont déclaré que Marie Julienne Prevost
agée de quatre quatre ans et ait accouchée aujourd'hui à trois
heures du matin d'un enfant mâle auquel il a donné les prénoms
de Victoire Estre

D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été
faite de l'enfant j'ai dressé le présent acte que les demandeurs ont signé
avec nous après lecture faite

Signature
Pollard
Dégumet

No. 26.
Rouquier,
François-Eugène.

Aujourd'hui dix huit Juillet mil huit cent vingt
dix heures du matin par devant nous Jean Baptiste Michel
Laisné adjoint au Maire de Senans Département de la Seine. faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil.

Sont comparus 10. Jean Joseph Aristide Rouquier
Entrepreneur du bal de Senans âgé de vingt dix ans père de l'enfant
20. Louis Jean Baptiste Pinchon employé âgé de
quarante sept ans

30. Marie Mathurin Dégumet perquière âgé
de vingt sept ans tous trois demeurant avec le père de l'enfant
à Senans

Lesquels nous ont déclaré que Rose Lubie
Dourotte âgée de vingt deux ans épouse en légitime mariage
de Jean Joseph Aristide Rouquier, était accouchée aujourd'hui
à la date heure d'un enfant mâle auquel il a donné les
prénoms de François Eugène.

D'après ces déclarations et la représentation
qui nous a été faite de l'enfant par le dit Sr Rouquier
D'ice j'ai dressé le présent acte que le tuteur et le père
ont signé avec nous après lecture faite

Signature
Rouquier
Dégumet
Laisné

Courret n° 27.
D^{lle} Marie-Julie.



27

Aujourd'hui vingt sept heures du soir, Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laigné, Adjoint à la Mairie de Sceaux, Département de la Seine, faisant la fonction d'officier public de l'Etat Civil;

Sont Comparus 1° François André Casteau, ~~marchand~~ Boucher, Jean François Courret, Carrier, âgés de trente quatre ans, père de l'enfant.

2° François André Casteau, marchand Boucher, âgé de soixante trois ans.

3° Armand Florent Noblet, maître Maçon, âgé de vingt six ans, tous trois demeurant à Sceaux.

Desquels nous a déclaré que Rose Desmurs, âgée de vingt sept ans, épouse en légitime mariage dudit Jean François Courret, était accouchée hier à quatre heures de relevée d'un enfant femelle auquel il a donné le prénom de Marie-Julie.

D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été faite de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que les témoins et le père ont signé avec nous, après lecture faite. approuvé la signature des cinq notaires ci-dessus.

FASSALL Jean F Courret
Armand Noblet

n° 28
Mailliard Pierre.
Louis.

Aujourd'hui vingt sept heures du soir, Pardevant nous Jean Etienne Lavit de Clouzel, Maire de Sceaux, Département de la Seine, faisant la fonction d'officier public de l'Etat Civil de ladite Commune;

Sont Comparus 1° Charles Denis Mailliard, âgé de trente cinq ans, jardinier, demeurant à Sceaux rue de Voltaire, père de l'enfant;

2° Pierre Mollière, âgé de quarante deux ans, Cultivateur, demeurant à Sceaux, rue de Voltaire, n° 187;

3° Michel Beulé, âgé de cinquante quatre ans, Cultivateur, demeurant à Sceaux même rue.

Desquels nous a déclaré que Marie Jeanne Lefebvre, âgée de vingt neuf ans et demi, épouse en légitime mariage dudit Charles Denis Mailliard était accouchée aujourd'hui à sept heures du matin d'un enfant male auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Pierre-Louis.

D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été faite de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que les témoins et le père ont signé avec nous, après lecture faite.

Mailliard Mollière M Beulé Lavit de Clouzel

N° 29.

Brot Marie-Louise
Henriette

Aujourd'hui quinze Octobre mil huit cent vingt, onze heures du matin,
Pardevant Nous Jean-Etienne Lavit de Chauzel, Maire de Sceaux,
Département de la Seine, faisant la fonction d'officier public de l'état
civil de la dite commune;

Sont Comparus 1° Jacques Brot, Journalier, âgé de quarante
un an, domicilié rue du Imbergère, N° 50, père de l'enfant;

2° Louis Aubouin, Gouverneur en pension, âgé de trente-cinq
ans, domicilié au Bourg-la-Reine;

3° Pierre-Augustin Jousse, Cordonnier, âgé de trente-huit ans,
domicilié rue de la petite Croix.

Lesquels nous ont déclaré que Marie-Antoinette Aubouin,
âgée de trente-deux ans, Epouse légitime mariée de Jacques
Brot était accouchée hier à dix heures du matin d'un enfant femelle
auquel il a donné le prénom de Marie-Louise-Henriette.

D'après sa déclaration et la représentation qui nous a été
faite de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que les témoins et le père de l'enfant
ont signé avec nous après lecture faite.

L. Aubouin

L. Jousse

Lavit de Chauzel

N° 30.

Vignerot Jean-Louis

Aujourd'hui trente Octobre mil huit cent vingt-sept heures du soir
Pardevant Nous Jean-Etienne Lavit de Chauzel, Maire de Sceaux,
Département de la Seine, faisant la fonction d'officier public de
l'état civil de la dite commune;

Sont Comparus 1° Louis-Saint-Etienne Vignerot, Journalier,
âgé de trente-huit ans, domicilié rue du Imbergère, père de l'enfant;

2° Pierre-Antoine Saurier, Cultivateur, âgé de cinquante
cinq ans, domicilié rue du Imbergère, N° 14;

3° Jean-Michel Chaumont, garçon pépiniériste, âgé de
vingt-quatre ans, domicilié rue du Imbergère même numéro.

Lesquels nous ont déclaré que François-Michel Bonnin,
âgé de trente-sept ans, Epouse légitime mariée dudit Louis-Saint-
Etienne Vignerot, était accouchée hier à dix heures du soir d'un
enfant mâle auquel il a donné le prénom de Jean-Louis.

D'après sa déclaration et la représentation qui nous a été
faite de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que les témoins ont
signé avec nous, excepté le père de l'enfant qui a déclaré ne le
savoir; dire interpellé suivant la loi, après lecture faite.

Chaumont

Lavit de Chauzel

N° 31.
Grandin, Jean
Eugène Alexandre.

Aujourd'hui deus Novembre mil huit cent vingt,
gère de l'année, pardevant Nous Jean-Stienne
Chauzel, Maire de Secaux, Département de la Seine,
fonction d'officier public de l'Etat. livel de ladite Commune;

Sont comparus 1°. Jean Grandin, Compagnon Marbrier,
agé de vingt-six ans, domicilié rue de la faule, n° 3 à Versailles,
depuis à Secaux au coin de la rue du petit chemin place St-Jean,
père de l'enfant;

2°. Joseph-Guillaume Beaummay, Propriétaire, âgé de
soixante-deux ans, domicilié à Secaux rue Gondan;

3°. Louis-Frédéric Godmer, Couvreur, âgé de trente-six ans
et demi, domicilié à Secaux rue de Voltaire.

Lesquels nous ont déclaré que Clémence Martin, née
Merrière, âgée de vingt ans ou environ, Epouse en légitime mariage
dudit sieur Jean Grandin, était accouchée hier à six heures du
matin d'un enfant mâle auquel il a donné le prénom de
Jean-Eugène-Alexandre.

D'après ces déclarations et la représentation qui nous
a été faite de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que les témoins
et le père présents ont signé avec nous après lecture faite.

Grandin, Jean May
Avis de Plauré

N° 32.
Bourcier, André-Pierre.

Aujourd'hui deus Novembre mil huit cent vingt, huit heures du soir
gère de l'année, pardevant Nous Jean-Stienne Chauzel, Maire de
Secaux, Département de la Seine, faisant la fonction d'officier public
de l'Etat civil;

Sont comparus 1°. Bon-Saint-Pierre-Jean-Baptiste Bourcier,
Compagnon Couvreur, âgé de vingt-deux ans, domicilié à Secaux
rue de Dieppe, père de l'enfant;

2°. André-Maurice Laurin, maître Couvreur, âgé de trente-cinq
ans, domicilié à Secaux rue Gondan;

3°. Jean-Marie Balland, maître Bourcier, âgé de trente-six
ans, domicilié rue Gondan audit Secaux.

Lesquels nous ont déclaré que Joséphine Mille, âgée
de vingt-quatre ans, épouse en légitime mariage dudit sieur
Pierre-Jean-Baptiste Bourcier, était accouchée hier à cinq
heures du matin d'un enfant mâle auquel il a donné le
prénom d'André-Pierre.

D'après ces déclarations et la représentation qui
nous a été faite de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que les
témoins ont signé avec moi excepté le père de l'enfant qui a
déclaré se désister, de ce interpellé suivant la loi. approuvé le
renvoi et le quatuor mariage convenu.

André-Pierre Laurin Balland
Avis de Plauré

neuf Décembre
an saurii

Balland

Laurin de Plauré

N° 33.

Delachevalerie,
Hortense-francoise.

Aujourd'hui vingt décembre mil huit cent - vingt,
quatre heures de relevée, par devant Nous Jean - Etienne
Lavit de Clauzel, Maire de Sceaux, Département de la
Seine, faisant la fonction d'officier public de l'Etat
Civil ;

Sont comparus 1°. François - Eranoquille - Guillochin
Delachevalerie, Receveur de l'Enregistrement et des
Domaines, âgé de quarante ans, domicilié à Sceaux
au des Imbergère, Père de l'enfant ;

2°. Jacques Louis - Marin De France, Propriétaire et
Suppléant du Juge de Paix, âgé de soixante ans, domicilié
à Sceaux même rue ;

3°. Pierre - François Evaigneur, Négociant, âgé de
quarante ans, domicilié à Paris, rue Montorgueil,
N° 26.

Lesquel nous ont déclaré que Demoiselle Hyacinthe
Julie - Guillochin Delachevalerie, âgée de quarante ans,
épouse en légitime mariage dudit François - Eranoquille
Guillochin Delachevalerie était accouchée hier à une
heure et demie du matin d'un enfant femelle auquel il
a donné le prénom de Hortense-francoise.

D'après ces déclarations et la représentation qui
nous a été faite de l'enfant, j'ai dressé le présent acte
que le père et les témoins ont signé avec nous, après
lecture faite. De Sceaux

(Signature: Delachevalerie)
(Signature: Evaigneur)
(Signature: Lavit de Clauzel)

Table

96

N ^o . D'ordre	Date de l'acte	Nature de l'acte	Noms & Prénoms
	1820.		
5	28 Janvier		Bellardant, Jean-Baptiste-François.
32	9 Décembre		Bourcier, André-Pierre
6	11 Février		Bourcier, Jean-Baptiste
29	15 Octobre		Bron, Marie-Louise-Henriette
10	20 Février		Brulé, Charlotte-Denise
20	25 Mai		Clottu, Marie-Louise
19	24 Mai		Contour, Jean-Baptiste-Joseph
22	11 Juin		Courtois, Marie-Agathe
24	27 Juin		Cornille, Jean-Baptiste
33	20 Décembre		Delachevalerie, Hortense-Françoise
23	14 Juin		Delabaye, Victoire-Mélanie
27	16 Août		Delmas ^{Luyet} , Marie-Julie
31	2 Novembre		Grandin, Jean-Eugène-Alexandre
9	18 Février		Beurtier, Denise-Josephine
16	7 Mai		Juno, Constante-Natalie
4	23 Janvier		Ladrière, Henri-Eugène
17	23 Mai		Larnoureux, Rose-Louis
18	23 Mai		Lassier, Gabrielle-Caroline
8	12 février		Lavallée, Marie-Louise
21	6 Juin		Lebin, Claude-Joseph
13	6 Avril		Lere, Jean-Pierre
28	27 Septembre		Mailhard, P ^{re} Louis
14	18 Avril		Moulle, Louis-Desiré
3	19 Janvier		Nobles, Céline
25	18 juillet		Pollard, Victoire-Erther
1 ^{er}	1 ^{er} Janvier		Potier, Théodore-Claude
11	17 Mars		Prevost, Marguerite-Caroline
26	20 juillet		Rouquier, François-Eugène
12	2 Avril		Sené, Marie-Angelique
7	12 Février		Seran, Pierre-Charles
15	5 Mai		Ethipaine, Louis-Alexandre
30	30 Octobre		Thier ^{Thier} Thier ^{Thier} , Jean-Louis
2	13 Janvier		Lerade, Ernestine

Naissances

Clos H

Arrêté à Sceaux le trente-un Décembre
mil huitcent-vingt.

Le Maire.

Lavit de Clavel

DÉPARTEMENT

DE LA SEINE.

ARRONDISSEMENT Communal de *Sceaux*.

COMMUNE de *Sceaux*

DOUBLE REGISTRE

Des Actes de Naissances de l'an 1821.

BALLARD, Imprimeur du Roi, et de la Préfecture du Département de la Seine,
rue J.-J. Rousseau, N^o. 8.

Le présent Registre contenant Seize feuillets,
servira pendant l'an 1821 à inscrire les Actes de Naissances de la Commune
de Sceaux, deuxième Arrondissement communal,
du Département de la Seine, à l'effet de quoi il a été coté par première
et dernière, et paraphé sur chaque feuille, conformément à l'article XLI du
Code Civil, par moi soussigné Etienne Mathieu Geoffroy juge par intérim
de Monsieur le Président du Tribunal de première instance du
Département de la Seine.

A Paris, le Neuf an 1820.



Geoffroy

Mitt feute may
Paris le 22^e 1820
De la commune



Premier feuille

G. G. G.

N. 1^{re}

Rosalie-Nathalie
Morard.

Aujourd'hui seizième jour du mois de Janvier l'an mil huit cent vingt-un, à neuf heures du matin, devant moi Jean Étienne Lavie de Clauzel, Maire de la Commune de Sceaux, Chef-lieu du second Arrondissement Communal du Département de la Seine, faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil, est comparu le Sieur Pierre François Morard, marchand boucher, âgé de trente-huit ans, demeurant à Sceaux rue Gondan, lequel était assisté de deux témoins, le premier, le Sieur Jean Baptiste Michel Lormé, Propriétaire, âgé de cinquante-huit ans, le second, le Sieur Pierre Claude Erianon, Employé, âgé de cinquante-cinq ans, tous deux demeurant audit Sceaux, lequel m'a déclaré que d'avec son épouse en légitime mariage, âgée de vingt-sept ans, est accouchée le quinze du présent mois à six heures du matin d'un enfant femelle auquel il a donné le prénom de Rosalie-Nathalie. D'après cette déclaration et sur la requête à moi faite par ledit Pierre François Morard, père de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que le père de l'enfant et les deux témoins ont signé avec moi et par témoins après lecture faite.

Lavie

Morard Erianon

Lavie Clauzel

N. 2.

Jean-Monore
Lavallée.

Aujourd'hui vingtième jour du mois de Janvier l'an mil huit cent vingt-un, huit heures du soir, devant moi Jean Étienne Lavie de Clauzel, Maire de la Commune de Sceaux, Chef-lieu du second Arrondissement Communal du Département de la Seine, faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil, est comparu le Sieur Joseph-Angé Lavallée, marchand de charbon, âgé de vingt-huit ans, demeurant à Sceaux rue du Imbergerie, lequel était assisté de deux témoins, le premier, M. Jean Pierre Benoit, Cultivateur, âgé de soixante ans, le second, M. Pierre Mathieu Clavier, maçon, âgé de quarante ans et demi, tous deux demeurant audit Sceaux, lequel m'a déclaré que Marie-Catherine Maugé, âgée de vingt-trois ans, son épouse en légitime mariage, est accouchée le dix-neuf du présent mois à une heure du matin d'un enfant mâle auquel il a donné le prénom de Jean-Monore. D'après cette déclaration et sur la requête à moi faite par ledit Joseph-Angé Lavallée, j'ai dressé le présent acte que les deux témoins ci-dessus désignés ont signé avec moi après lecture faite, excepté le père de l'enfant qui a déclaré ne le savoir, d'après l'interpellation faite par la loi.

P. Benoit Clavier

Lavie Clauzel

N^o. 3.
Jean-Bernard
Bertrand.

Aujourd'hui vingt-neuvième jour du mois de Janvier, l'an mil huit cent vingt-un, huit heures du matin, devant moi Jean-Etienne Lavit de Clauzel, Maire de la Commune de Sceaux, Chef-lieu du second Arrondissement communal du Département de la Seine, faisant la fonction d'officier public de l'état civil, est comparu le sieur Jean-Pierre-Paul Bertrand, Cultivateur, âgé de quarante-huit ans, demeurant à Sceaux rue de Voltaire, lequel était assisté de deux témoins, le premier, Paul-Marie Pigeaux, marchand boucher, âgé de quarante ans, le second, Jean-Pierre Delarge, marchand de vin, âgé de trente-neuf ans, tous deux demeurant à Sceaux, lequel m'a déclaré que Françoise Urbale Delongue, âgée de trente-cinq ans, son épouse en légitime mariage est accouchée le jour d'hier à six heures du matin d'un enfant mâle auquel il a donné le prénom de Jean-Bernard. D'après cette déclaration et sur la requête à moi faite par ledit Jean-Pierre-Paul Bertrand, j'ai dressé le présent acte que les deux témoins ci-dessus dénommés ont signé avec moi, excepté le père de l'enfant qui a déclaré ne le savoir, de ce interpellé suivant la loi.

Paul-Marie Pigeaux *Delarge*

N^o. 4.
Leon Calobre

Aujourd'hui neuvième jour du mois de février l'an mil huit cent vingt-un, cinq heures du soir, devant moi Jean-Etienne Lavit de Clauzel, Maire de la Commune de Sceaux, Chef-lieu du second Arrondissement communal du Département de la Seine, faisant la fonction d'officier public de l'état civil, est comparu le sieur Jean-Pierre Calobre,ERRABIER, âgé de quarante-trois ans, domicilié à Sceaux rue du four, lequel était assisté de deux témoins, le premier Louis Dumain, jardinier, âgé de quarante-deux ans, le second, Nicolas Malbé, Cultivateur, âgé de trente-cinq ans, tous deux demeurant à Sceaux, lequel m'a déclaré que Elisabeth Derforger, âgée de quarante ans, son épouse en légitime mariage est accouchée le jour d'hier à onze heures du soir d'un enfant mâle auquel il a donné le prénom de Leon. D'après cette déclaration et sur la requête à moi faite par ledit Jean-Pierre Calobre, j'ai dressé le présent acte que les deux témoins ci-dessus dénommés ont signé avec moi, excepté le père de l'enfant qui a déclaré ne le savoir, de ce interpellé suivant la loi.

Dumain malbé *Lavit de Clauzel*

N^o. 5.
Louis-Edouard Courtois

Aujourd'hui onzième jour du mois de février l'an mil huit cent vingt-un, neuf heures et demie du matin, devant moi Jean-Etienne Lavit de Clauzel, Maire de la Commune de Sceaux, Chef-lieu du second Arrondissement communal du Département de la Seine, faisant la fonction d'officier public de l'état civil, est comparu le sieur Félix Stanislas Courtois, jardinier, âgé de trente-cinq ans, domicilié à



deux

Sceaux chez
dit assisté de
Sceaux, marchand
Jean Pierre Delorge, marchand divin, âgé de ~~trente~~ neuf ans, tous deux
demeurant en cette commune; lequel m'a déclaré que Marie Agnès Renie,
âgée de quarante-un ans, son épouse légitime mariage et accouchée
ce jour d'hui à huit heures du soir d'un enfant mâle auquel il a donné le
prénom de Louis-Edouard. D'après cette déclaration et sur la requête
amoi faite par ledit Felix Stanislas Courtois, j'ai dressé le présent acte que
les deux témoins ci-dessus dénommés et le père de l'enfant ont signé avec moi,
après lecture faite.

Myjguy Courtois De Lorge
Saint de Planchet

N. 6.
Nicolas-Eugène
Marrion

Aujourd'hui quatorzième jour du mois de février l'an mil
 huit cent vingt-un, huit heures du soir, devant moi Jean Étienne
 Saint de Clavel, Maire de la Commune de Sceaux, Chef lieu du
 second Arrondissement communal du Département de la Seine,
 faisant la fonction d'officier public de l'État-civil, est comparu
 le Sieur Louis-Denis Garrion, ouvrier-fayencier, âgé de trente
 ans, domicilié à Sceaux rue du Imbergère, lequel était assisté
 de deux témoins, le premier, Nicolas-Jean Mansion, tourneur
 en fayence, âgé de trente-huit ans; le second, Jean-Pierre-Marie
 Thomas, tourneur en fayence, âgé de quarante-trois ans, tous
 deux demeurant au dit Sceaux; lequel m'a déclaré que
 Catherine Planson, âgée de vingt-huit ans, son épouse légitime
 mariage et accouchée ce jour d'hui à quatre heures du
 matin d'un enfant mâle auquel il a donné le prénom de
 Nicolas-Eugène. D'après cette déclaration et sur la
 requête amoi faite par ledit Louis-Denis Garrion, j'ai
 dressé le présent acte que le père de l'enfant et les deux témoins
 ci-dessus dénommés ont signé avec moi, excepté le second
 témoin qui a déclaré ne le savoir, de ce interpellé suivant la loi,
 après lecture faite.

Nicolas-Jean Mansion

N. 7.
Michel-Étienne
Voisin

Aujourd'hui quinzième jour du mois de février, l'an
 mil huit cent vingt-un, sept heures et demie du soir,
 devant moi Jean Étienne Saint de Clavel, Maire de la
 Commune de Sceaux, Chef lieu du second Arrondissement
 communal du Département de la Seine, est comparu le
 Sieur Nicolas Michel Voisin, jardinier, âgé de trente

Septan, domicilié à Sceaux rue du petit chemin, lequel était assisté de deux témoins, le premier, Jean-Baptiste Roger, Cultivateur, âgé de trente ans, le second, Pierre Claude Grianon, Employé, âgé de cinquante-cinq ans, tous deux demeurant audit Sceaux, lequel m'a déclaré que Madeleine Dorothee Roger, âgée de vingt-sept ans et demie, son épouse légitime Mariage, est accouchée ce jour d'hui à quatre heures du matin d'un enfant mâle auquel il a déclaré donner le prénom de Michel - Etienne. D'après cette déclaration et sur la requête à moi faite par ledit Nicolas Michel - Yodin, j'ai dressé le présent acte que le père de l'enfant et les deux témoins ci-dessus dénommés ont signé avec moi, après lecture faite.

Roger Voisin Grianon

Lavit de Claudet

N^o 8.

Octavie. Madeleine
Lemière.

Aujourd'hui dixième jour du mois de Mars, l'an mil huit cent vingt-un, huit heures du matin, devant moi Jean Etienne Lavit de Claudet, Maire de la Commune de Sceaux, Chef-lieu du second Arrondissement communal du Département de la Seine, est comparu le sieur Jean-Baptiste-François Lemière, Employé, âgé de vingt-huit ans, demeurant à Sceaux rue Gondan, lequel était assisté de deux témoins, le premier, Jean-Baptiste-Michel Laine, Propriétaire, âgé de cinquante-huit ans, le second, Simon-Michel Noblet, Loueur de cabriolets, âgé de quarante-cinq ans, tous deux demeurant à Sceaux rue Gondan, lequel m'a déclaré que Marie Leiridon, âgée de dix-huit ans, son épouse légitime mariage, est accouchée le jour d'hui à neuf heures du matin d'un enfant femelle il a déclaré donner le prénom de Octavie - Madeleine. D'après cette déclaration, et sur la requête à moi faite par ledit Jean-Baptiste-François Lemière, j'ai dressé le présent acte que le père de l'enfant et les deux témoins ci-dessus dénommés ont signé avec moi, après lecture faite.

Lemière
Lavit de Claudet

Laine Noblet

N^o 9.

Louis Boutigny.

Aujourd'hui treizième jour du mois de Mars l'an mil huit cent vingt-un, huit heures du matin, devant moi Jean Etienne Lavit de Claudet, Maire de la Commune de Sceaux, Chef-lieu du

deuxième
communal
et comparu le



arrondissement
Département de la Seine,
Sieur Jean. Marie. Hippolyte
Marchais ferrant, âgé de

vingt-deux ans, demeurant à
Sceaux, assisté de deux témoins, le premier, Nicola Drouet, Charentier, âgé de
quarante-un an, le second, Pierre Claude Erianon, Employé, âgé
de cinquante-cinq ans, tous deux demeurant à Sceaux, lequel m'a
déclaré que Louise-Julienne Bercand, âgée de dix-sept ans, son
épouse en légitime mariage est accouchée hier à neuf heures du matin
d'un enfant mâle auquel il a déclaré donner le prénom de Louis.
D'après cette déclaration et sur la requête à moi faite par ledit Jean-
Marie-Hippolyte Bontigny, j'ai dressé le présent acte que le père de
l'enfant et les deux témoins ci-dessus dénommés ont signé avec moi,
après lecture faite.

Erianon J. M. B. Bontigny Nicolas Drouet
L'arr. d. Clavel

N° 10.

Marie-Anna-
Claire Biard.

Aujourd'hui sixième jour du mois de Mars l'année
huit cent vingt-un, huit heures du matin, devant moi Jean-
Etienne Lavit de Clavel, Maire de la Commune de Sceaux,
Chef-lieu du second arrondissement communal du Département
de la Seine, est comparu le Sieur Jacques Biard, menuisier,
âgé de trente-trois ans, demeurant à Sceaux rue des Imbergeries,
lequel était assisté de deux témoins; le premier, M. Jean-
Jacques Bernard Rivet, Officier de Cavalerie, Chevalier de la
Légion d'honneur, âgé de quarante-deux ans; le second, M.
Marie-Frédéric Lerade, Professeur, âgé de trente ans, tous
deux demeurant audit Sceaux même rue; lequel m'a
déclaré que Dame Anne-Sophie Dubaut, âgée de trente-
huit ans, son épouse en légitime mariage, est accouchée le
quatorze du présent mois à dix heures du matin d'un enfant
femelle auquel il a déclaré donner les prénoms de Marie-
Anna-Claire. D'après cette déclaration et sur la requête
à moi faite par ledit Sieur Jacques Biard, père de l'enfant,
j'ai dressé le présent acte qu'il a signé avec moi et les
deux témoins ci-dessus dénommés, après lecture faite.

Rivet Biard Le Prêtre
L'arr. d. Clavel

Сиром

est comparu le 1^{er} Jean Victor Tiepo, M^{re}
épicien âgé de quarante trois ans demeurant à
Beauf rue houdane; le quel etait assisté de
deux témoins. le premier Jean nicolas tiepo âgé
de quarante six ans. le 2^o Jean Baptiste michel
Maire propriétaire âgé de cinquante huit ans tous
deux demeurant à Beauf. le quel m'a déclaré
que dame viree adelaide Dutu âgée de quarante
ans, son épouse en légitime mariage, est
accouchée le vingt trois présent mois à six heures
du matin, d'un enfant mâle, auquel il a déclaré
donner les noms d'alexandre adolphe. d'après
cette déclaration et sur la réquisition à moi
faite par led^t sieur Jean Victor tiepo, père
de l'enfant; j'ai dressé le présent acte qu'il a
signé avec moi et les deux témoins cy dessus
dénommés, après lecture faite /.

Saint-Etienne
Saint-Charles

N. 12:

Aujourd'hui deuxième jour du mois d'Avril, l'année
juste centvingt-un, à midi, devant moi Jean. Etienne Lait
de Clugny, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-
Louis, ancien Lieutenant-Colonel, Maire de la Commune de
Sceaux, Chef-lieu du deuxième Arrondissement communal
du Département de la Seine, Est comparu le Sieur Christophe
Louis Leferre, Docteur en Chirurgie, âgé de soixante-six
ans, demeurant en cette Commune rue et place Saint-Jean,
lequel nous a déclaré que le premier du présent mois, à sept
heures du matin, Demoiselle Marie-Louise Elisabeth
Deraux, âgée de trente ans, Couturière, demeurant en

quatre

about, en cette commune
rue du Petit Chemin
a reconnu pour son
fils le Simois de
Lugénie - Elise Nouvelle de son
Père la veuve et
constatée en l'acte
ci - contre, et a été
qui a l'avenir est enfant
ajouté à son premier
la rue du Petit Chemin
un acte royal
Lugénie, le 25, août 1840.
Le Maire,
N. 13.



du petit Chemin, maison
est accouchée d'un enfant
nouveau né, et auquel
nom et prénom de Eugénie - Elise
Lugénie - Elise Nouvelle de son
Père la veuve et
constatée en l'acte
ci - contre, et a été
qui a l'avenir est enfant
ajouté à son premier
la rue du Petit Chemin
un acte royal
Lugénie, le 25, août 1840.
Le Maire,
N. 13.

Eugène - Victor
Leblanc

Aujourd'hui sixième jour du mois d'avril de l'année mil
huit cent vingt-un, six heures de relevée, devant moi Jean Etienne
Lavit de Claudel, Chevalier de l'ordre royal et militaire de saint
Louis, Maire de la Commune de Sceaux, Chef lieu du Canton
Arrondissement communal du Département de la Seine, est comparu
le sieur François Victor Leblanc, jardinier, âgé de vingt-huit ans,
demeurant en cette commune rue du four, lequel était assisté de
deux témoins; le premier, Hector Martine, né de Marie, âgé de
Cinquante trois ans; le second, Jean Pierre Delarge, né de Vin,
âgé de trente-huit ans, tous deux demeurant audit Sceaux;
lequel m'a déclaré que sonde Clotilde Martine, âgée de
vingt-cinq ans, son épouse en légitime mariage, est accouchée
aujourd'hui à sept heures du soir d'un enfant mâle auquel il a
déclaré donner le prénom de Eugène - Victor. D'après
cette déclaration et sur la requête que j'ai faite par le sieur
François Victor Leblanc, père de l'enfant, j'ai dressé le présent
acte qu'il a signé avec moi et le deuxième témoin, le premier
ayant déclaré ne le savoir, d'ice interpellé suivant la loi.

Le Doyen Lavit de Claudel

N. 14.
Pierre - Antoine
Baeg

Aujourd'hui dix septième jour du mois d'avril de l'année
mil huit cent vingt-un, huit heures du soir, devant moi
Jean Etienne Lavit de Claudel, Chevalier de l'ordre royal et
militaire de saint Louis, Maire de la Commune de Sceaux,
Chef lieu du Canton Arrondissement communal du Département
de la Seine, est comparu le sieur Simon Baeg, journalier,
âgé de quarante-un ans, demeurant en cette commune rue
de Voltaire, lequel était assisté de deux témoins; le premier
Jean Pierre Delarge, né de Vin, âgé de trente-huit ans;
le second, Pierre Gabriel Chevalier, Cultivateur, âgé de
vingt-deux ans, le premier témoin, demeurant à Sceaux rue

de Voltaire, le second témoin, demeurant à Aubnay, Comte
de Châtigny, Département de la Seine; Lequel m'a déclaré
que Marie Catherine Charlotte Bonnot, âgée de
vingt-neuf ans, son épouse en légitime mariage, est
accouchée le jour d'hier à trois heures de l'après-midi, d'un
enfant mâle auquel il a déclaré donner le prénom
de Pierre Antoine. D'après cette déclaration et sur la
réquisition à moi faite par ledit Sieur Simon Baug,
père de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que les deux
témoin ci-dessus désignés et le déclarant ont signé
avec moi, après lecture faite. Baug Le Longe
chevalier L'avit de Plauré

N° 15.
Françoise-Louise
Alexandrine Balland

Aujourd'hui vingt-unième jour du mois d'Avril, de
l'an mil huit cent vingt-un, huit heures du matin, devant moi
Jean Etienne L'avit de Chauset, Chevalier de l'Ordre Royal et
Militaire de Saint-Louis, Maire de la Commune de
Sceaux, Chef-lieu du deuxième Arrondissement communal
du Département de la Seine, est comparu le Sieur Jean
Marie Balland, Bouretier, âgé de trente-six ans, demeurant
en cette Commune rue Gondan, lequel était assisté de deux
témoin; le premier, Alexandre Pierre-François Robert
Dumesnil, Notaire Royal à Paris, âgé de quarante-un ans,
y demeurant place du Louvre, N° vingt-deux; le second, Louis
Pierre-Nicolas Morelle, Peintre et Vitrier, âgé de cinquante
quatre ans, demeurant à Sceaux rue Gondan; lequel m'a
déclaré que Geneviève Vigriau, âgée de trente ans, son
épouse en légitime mariage, accouchée le jour d'hier
présent moi à six heures du soir d'un enfant femelle auquel
il a déclaré donner le prénom de Françoise-Louise-Alexandrine.
D'après cette déclaration et sur la réquisition à moi faite par
ledit Sieur Jean-Marie Balland, père de l'enfant, j'ai
dressé le présent acte que les deux témoin ci-dessus désignés
et le déclarant ont signé avec moi, après lecture faite.

Robert Dumesnil Balland Morelle

L'avit de Plauré

N^o. 16.
Desiré Potier.

Aujourd'hui
mois de Mai
à trois heures du
Etienne Lavoie de
Militaire de Saint-Louis, Maire de la Commune de Sceaux, Chef-lieu du
deuxième arrondissement communal du département de la Seine, est
Compara le Sieur François Victor Potier, Marchand Chapelier, âgé de quarante
huit ans, demeurant en cette Commune rue de Voltaire, lequel était assisté
de deux témoins; le premier, Paul-Marie Pigeaux, marchand Souffleur, âgé
de quarante ans; le second, Nicolas Dionet, Charcutier, âgé de quarante-trois ans,
tous deux demeurant à Sceaux rue Bondan; Lequel m'a déclaré que
Marie-Melanie Médier, âgée de trente-sept ans, son épouse en
légitime mariage est accouchée aujourd'hui à trois heures de l'après
midi d'un enfant mâle auquel il a déclaré donner le prénom
de Desiré. D'après cette déclaration et la présentation susdite
requête à moi faite par le dit Sieur François Victor Potier, père de
l'enfant, j'ai dressé le présent acte que les deux témoins ci-dessus dénommés
et le déclarant ont signé avec moi, après lecture faite, approuvé de ma
main et rayé comme suit.

Desiré Potier
Lavoie de Sceaux

N^o. 17.
Eustache Morel.

Aujourd'hui onzième jour du mois de Mai, de l'an mil huit cent
vingt-un, neuf heures du matin, devant moi Jean-Etienne Lavoie de
Sceaux, Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Maire de
la Commune de Sceaux, Chef-lieu du second arrondissement communal du
département de la Seine, est comparu le Sieur Nicolas Christophe Morel,
Restaurateur, âgé de quarante ans, demeurant en cette commune rue Bondan
vis-à-vis la place du Marché, lequel était assisté de deux témoins; le premier,
Joseph Ehoré, Docteur en médecine et accoucheur, âgé de trente-huit ans,
le second, Jean-Baptiste Michel Laine, Propriétaire, âgé de cinquante
huit ans, tous deux demeurant en cette commune; Lequel m'a déclaré
que Marie-Victoire Maufra, âgée de quarante-six ans, son épouse en
légitime mariage est accouchée aujourd'hui à sept heures trois quarts de
matin d'un enfant mâle auquel il a déclaré donner le prénom de
Eustache. D'après cette déclaration et la requête à moi faite par
le dit Sieur Nicolas Christophe Morel, père de l'enfant, j'ai dressé le
présent acte que les deux témoins ci-dessus dénommés et le déclarant
ont signé avec moi, après lecture faite.

Nicolas Morel
Lavoie de Sceaux

Lavoie de Sceaux

N. 18.
Marie-Françoise
Roquet.

Aujourd'hui quinzième jour du mois de Mai de l'an mil huit cent vingt-un, Sept heures du soir, devant moi Jean-Etienne Lavit de Clausel, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, Maire de la Commune de Secaux, Chef-lieu du second Arrondissement communal du Département de la Seine, est comparu le Sieur Jean Roquet, Cordonnier, âgé de cinquante-deux ans, demeurant en cette Commune rue de l'Imagerie, N. 38, lequel était assisté de deux témoins, le premier, le Sieur Pierre-Augustin Joutte, Cordonnier, âgé de trente-huit ans, le second, le Sieur Pierre-Claude Erianon, employé, âgé de cinquante-cinq ans, tous deux demeurant à Secaux; lequel m'a déclaré que Marie-Genoïève Defebvre, âgée de quarante-deux ans, son épouse et légitime mariage est accouchée aujourd'hui à neuf heures du matin d'un enfant du sexe féminin auquel il a déclaré donner le prénom de Marie-Françoise. D'après cette déclaration et sur la requête à moi faite par ledit Sieur Jean Roquet, père de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que les deux témoins ci-dessus nommés et le déclarant ont signé avec moi après lecture faite.

Lavit de Clausel Roquet Joutte Erianon

N. 19.
Bilaire-François
Lavare.

Aujourd'hui vingt-troisième jour du mois de Mai de l'an mil huit cent vingt-un, huit heures du soir, devant moi Jean-Etienne Lavit de Clausel, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, Maire de la Commune de Secaux, Chef-lieu du second Arrondissement communal du Département de la Seine, est comparu le Sieur François-Louis Lavare, Carrier, âgé de vingt-huit ans et demi, demeurant en cette commune rue de l'Étairie, lequel était assisté de Nicolas Drouet, Charentier, âgé de quarante-un ans, et de Jean Pierre de Lorge, marchand de vin, âgé de trente-huit ans, tous deux témoins demeurant en cette commune; lequel m'a déclaré que Pauline Defebvre, âgée de trente-dix ans, son épouse et légitime mariage est accouchée avant hier à neuf heures du soir d'un enfant du sexe masculin auquel il a déclaré donner le prénom de Bilaire-François. D'après cette déclaration et sur la requête à moi faite par ledit Sieur François-Louis Lavare, père de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que les deux témoins ci-dessus nommés ont signé avec moi, excepté le déclarant père dudit enfant qui a déclaré ne le savoir, de ce interpellé suivant la loi.

Drouet de Lorge

Lavit de Clausel



N. 20. Aujourd'hui
Louise Catherine
Courtinat.

vingt quatrième
Mai de l'an mil huit cent
huit heures du soir, devant
moi Jean. Etienne Lavit de Clausel, Chevalier de l'Ordre royal et
militaire de Saint Louis, Maire de la Commune de Secaux, Chef-lieu
du second Arrondissement communal du Département de l'Aube,
est comparu le Sieur Simon Ferdinand Courtinat, Cultivateur,
âgé de vingt-cinq ans, demeurant en cette commune rue de
Vollaine, lequel a été assisté de deux témoins, le premier, le
Sieur Jean Louis Anest, Jardinier, âgé de trente six ans,
demeurant à Châtillon Département de l'Aube, le second,
le Sieur Pierre Claude Erianon, Employé, âgé de cinquante
cinq ans, demeurant à Secaux rue de Vollaine; lequel m'a
déclaré que Marie Josephine Petitfils, âgée de vingt quatre
ans, son épouse en légitime mariage, était accouchée le jour
d'hier à onze heures du soir d'un enfant du sexe féminin
auquel il a déclaré donner le prénom de Louise Catherine.
D'après cette déclaration et sur la réquisition à moi faite par
ledit Sieur Courtinat, père de l'enfant, j'ai dressé le présent
acte auquel deux témoins ci-dessus dénommés et le déclarant
ont signé avec moi, après lecture faite.

Courtinat et Erianon Lavit de Clausel

N. 21.
Reine Angelique
Emmanuel Geraud.

Aujourd'hui troisième jour du mois de Juin de l'an mil huit cent dix huit
heures du matin, devant moi Jean. Etienne Lavit de Clausel, Chevalier de l'Ordre
royal et militaire de Saint Louis, Maire de la Commune de Secaux, Chef-lieu du second
Arrondissement communal du Département de l'Aube, est comparu le Sieur
Guillaume Geraud, Ouvrier à la Manufacture de Fayence, âgé de vingt ans,
demeurant en cette commune rue du petit chemin, lequel a été assisté de deux
témoins; le premier, le Sieur Emmanuel Martin Ringuenoire, Commis à la
manufacture de Fayence, âgé de trente six ans, le second, Jean Mithunier,
Journelier, âgé de vingt quatre ans, tous deux demeurant en cette commune rue
du petit chemin; lequel m'a déclaré que Marie Angelique Ringuenoire,
âgée de vingt quatre ans, son épouse en légitime mariage, était accouchée
le premier du présent mois à une heure moins un quart du matin d'un enfant
du sexe féminin auquel il a déclaré donner le prénom de Reine Angelique
Emmanuel. D'après cette déclaration et sur la réquisition à moi faite par ledit
Sieur Guillaume Geraud, père de l'enfant, j'ai dressé le présent acte auquel
deux témoins ci-dessus dénommés et le déclarant ont signé avec moi,
après lecture faite.

Geraud missourier Ringuenoire
Lavit de Clausel

N^o. 22.

Louise-Natalie.
Henriette Broussin.

Aujourd'hui dix huitième jour du mois de juin de l'an mil huit cent vingt-un, heure de midi, devant moi Jean Etienne Lavit de Clauzel, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, Maire de la commune de Sceaux, Chef-lieu du second Arrondissement Communal du Département de la Seine, est comparu le sieur Henri-Jozer Broussin, Employé, âgé de dix-neuf ans, demeurant en cette commune rue du Petit-Chemin, lequel était assisté de deux témoins; le premier, François-Eugénie Guillochin de la chauxerie, âgé de quarante ans, Receveur de l'Enregistrement; le second, Michel-Joseph Odlet, âgé de vingt-deux ans, Etudiant, tous deux demeurant à Sceaux; lequel m'a déclaré que Madeleine-Henriette Samuelle Jacot, âgée de vingt-un ans, son épouse en légitime mariage est accouchée le six du présent mois à une heure de l'après-midi d'un enfant femelle auquel il a déclaré donner le prénom de Louise-Natalie Henriette. D'après cette déclaration et sur la réquisition à moi faite par le dit sieur Henri-Jozer Broussin, père de l'enfant, j'ai dressé le présent acte lequel deux témoins ci-dessus dénommés et le déclarant ont signé avec moi, après lecture faite.

Henri-Jozer Broussin
Michel-Joseph Odlet
Lavit de Clauzel

N^o. 23.

Clarisse Félicité
Angrand.

Aujourd'hui vingt septième jour du mois de Juin de l'an mil huit cent vingt-un, Sept heures du soir, devant moi, Jean Etienne Lavit de Clauzel, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, Maire de la commune de Sceaux, Chef-lieu du second Arrondissement Communal du Département de la Seine, est comparu le sieur André Angrand entrepreneur de voiture âgé de soixante trois ans, demeurant en cette commune rue d'Orléans n^o 100, lequel était assisté de deux témoins, le premier Jean Victor Piejon marchand de bois, âgé de quarante trois ans, le second Edouard Morel employé, âgé de vingt-sept ans, tous deux demeurant en cette commune; lequel m'a déclaré que Marie Adélaïde Cornu âgée de quarante ans, son épouse en légitime mariage, est accouchée le vingt-six du présent mois à sept heures du matin, d'un enfant d'un sexe féminin, auquel il a déclaré donner les prénoms de Clarisse Félicité. D'après cette déclaration et sur la réquisition à moi faite par le dit sieur André Angrand, père de l'enfant, j'ai dressé le présent acte lequel deux témoins ci-dessus dénommés et le déclarant ont signé avec moi après lecture faite.

André Angrand
Edouard Morel
Lavit de Clauzel

N^o. 25. Aujourd'hui
 Marie-Pauline.
 Rosalie Jubin.

cent vingt-un
 devant moi Jean
 Chevalier d'ordon



trois juillet mil huit
 cent vingt-un
 Etienne Laroche de Clauzel,
 militaire de Saint-Denis, Maire

de la Commune de Sceaux, Chef-lieu du second Arrondissement communal
 du Département de la Seine, en comparu le Sieur Jean-Pierre Jubin,
 Compagnon-Maçon, âgé de Vingt-six ans, demeurant en cette
 commune rue de Voltaire, lequel était assisté de deux témoins;
 le premier, Christophe Jacques Briant, Journalier, âgé de
 Cinquante-quatre ans; le second, François-Jean-Baptiste
 Jubin, Compagnon-Maçon, âgé de Vingt-deux ans, tous
 deux demeurant à Sceaux surdite rue de Voltaire; lequel
 m'a déclaré que Marie-Jeanne-Eléonore Briant, âgée de
 Vingt-deux ans, son épouse en légitime mariage est accouchée
 ce jour'hui à onze heures du matin d'un enfant du sexe féminin
 auquel il a déclaré donner le prénom de Marie-Pauline
 Rosalie. D'après cette déclaration, et sur la requête à
 moi faite par ledit Sieur Jean-Pierre Jubin, père de l'enfant,
 j'ai dressé le présent acte que le déclarant et le premier témoin
 ont signé avec moi, excepté le second qui a déclaré ne savoir
 signer, de ce interpellé suivant la loi, après lecture faite par
 deux notes comme valables et approuvées les avoir comme bon.

ne s'est signé, de ce
 interpellé suivant la
 loi, que le

Briant
 Laroche de Clauzel

Laroche de Clauzel

N^o. 26. Aujourd'hui
 Maurice-Nicolas
 Louvat.

vingt-six juillet mil huit cent vingt-un, dix
 heures du matin, devant moi Jean-Etienne Laroche de Clauzel,
 Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Denis, Maire de la
 Commune de Sceaux, Chef-lieu du second Arrondissement communal
 du Département de la Seine, en comparu le Sieur Simon Louvat,
 Journalier, âgé de trente-quatre ans, demeurant en cette commune
 rue de l'Imbargère, lequel était assisté de deux témoins, le premier,
 Pierre-Claude Briannon, Employé, âgé de Cinquante-cinq ans; le
 second, Edouard Morel, Libraire, âgé de Vingt-sept ans, tous deux
 demeurant en cette commune; lequel m'a déclaré que Françoise
 Lévê, âgée de trente-quatre ans, son épouse en légitime mariage
 est accouchée ce jour'hui à deux heures vingt-cinq minutes du
 matin d'un enfant du sexe masculin auquel il a déclaré donner
 le prénom de Maurice-Nicolas. D'après cette déclaration
 et sur la requête à moi faite par ledit Sieur Simon Louvat,
 père de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que les deux témoins et le
 déclarant ont signé avec moi, après lecture faite.

Louvat Briannon Morel Laroche de Clauzel

N^o. 26.
 Denis.
 Georges-Dominique
 Collet.

Aujourd'hui deux Août de l'an mil huit cent vingt-un, huit
 heures du matin, devant moi Jean-Etienne Lavit de Clauzel,
 Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Maire de
 la Commune de Sceaux, Chef-lieu du second Arrondissement
 communal du Département de la Seine, est comparu le sieur
 Georges-Dominique Collet, Boulanger, âgé de vingt-trois ans,
 demeurant en cette Commune rue Joudan, lequel était assisté
 de deux témoins, le premier, Jean-Victor Diepon, marchand
 Epicier, âgé de quarante-trois ans; le second, Armand-Florent
 Noblet, maître-Maçon, âgé de vingt-sept ans, tous deux demeurant
 en cette Commune; le quel m'a déclaré que hier à l'heure
 Buëhere, âgée de vingt ans, son épouse en légitime mariage
 est accouchée le jour d'hier à une heure du matin d'un enfant du
 sexe masculin auquel il a déclaré donner le prénom de Georges-
 Denis. D'après cette déclaration et sur la réquisition à moi faite
 par ledit sieur Georges-Dominique Collet père de l'enfant, j'ai
 dressé le présent acte que les deux témoins ci-dessus dénommés et
 le déclarant ont signé avec moi, après lecture faite.

Armand Noblet Collet

Lavit de Clauzel

N^o. 27.
 Alfreda Lavit de
 Clauzel.

Aujourd'hui quatre Août de l'an mil huit cent vingt-un,
 huit heures du matin, devant moi Jean-Baptiste-Michel
 Laine, Adjoint au Maire de Sceaux, Chef-lieu du second
 Arrondissement communal du Département de la Seine, faisant
 par empêchement de Monsieur le Maire la fonction d'Officier
 public de l'Etat-civil, en comparu Monsieur Jean-Etienne
 Lavit de Clauzel, Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-
 Louis, ancien Lieutenant-Colonel, Maire de la Commune
 de Sceaux, âgé de soixante ans passé, demeurant en cette
 Commune rue Joudan, lequel était assisté de deux témoins; le
 premier, Pierre-Claude Branon, Employé, âgé de cinquante-cinq
 ans; le second, Joseph Dhore, Médecin-Accoucheur, âgé de trente-
 huit ans, tous deux demeurant en cette Commune; le quel m'a
 déclaré que Madame Pauline de Saint-Julien, âgée de trente-quatre
 ans, son épouse en légitime mariage est accouchée le trois de présent
 moi à trois heures et demie de l'après-midi d'un enfant du sexe
 masculin auquel il a déclaré donner le prénom d'Alfreda.
 D'après cette déclaration et sur la réquisition à moi faite par
 ledit Monsieur Jean-Etienne Lavit de Clauzel, père de l'enfant,



huit
9

j'ai dressé le présent acte, lequel deux témoins ci-dessus désignés
les déclarant ont signé avec moi, après lecture faite.

L'ait. d. Claude *Ermon*

J'ai dressé
pour

N^o. 28.

Claude - Antoine
Missonnier.

Aujourd'hui huit Août de l'an mil huit cent vingt-un, Sept
heures du soir, devant moi Jean Étienne Lait de Clauzel,
Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Maire
de la Commune de Sceaux, Chef-lieu du second Arrondissement
Communal du Département de la Seine, est comparu le sieur
Jean Missonnier, Journalier, âgé de vingt-cinq ans, demeurant
en cette Commune rue de l'Inbergère, lequel a fait à moi de deux
témoins; le premier, le sieur Nicolas Roger, fontainier, âgé
de quarante-trois ans; le second, Jean-Louis Denis l'hippisme,
journalier fontainier, âgé de trente-sept ans, tous deux
demeurant en cette Commune; Lequel m'a déclaré que
Marianne-Françoise l'hippisme, âgée de vingt-cinq ans,
son épouse en légitime mariage, est accouchée le six du présent
mois à deux heures et demie de l'après-midi d'un enfant d'un
seul auquel il a déclaré donner le prénom de Claude-
Antoine. D'après cette déclaration et sur la requête à moi
faite par le sieur Jean Missonnier, père de l'enfant, j'ai dressé
le présent acte, lequel deux témoins ci-dessus désignés
les déclarant ont signé avec moi, après lecture faite.

Roger *Missonnier* *l'hippisme*
Lait de Clauzel

N^o. 29.

Louis Baptiste
Sandrin.

Aujourd'hui vingt-Sept Août de l'an mil huit cent vingt-un,
à midi, devant moi Jean Étienne Lait de Clauzel, Chevalier de
l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Maire de la Commune de
Sceaux, Chef-lieu du second Arrondissement Communal du Département
de la Seine, est comparu le sieur Marie-Jean-Jacques Sandrin
Charretier, âgé de trente-huit ans, demeurant en cette Commune rue
Jordan, lequel a fait à moi de deux témoins; le premier, Jean-Denis

Le large, marchand de vin, âgé de trente huit ans; le second, Jean-Louis
Barodier, marchand Chapellier, âgé de vingt six ans, tous deux demeurant
en cette Commune; lequel m'a déclaré que Genevieve-Madeleine
Dénier, âgée de vingt-neuf ans et demi, son épouse légitime
mariage, se accouchée le vingt-cinq du présent mois à trois
heures de l'après-midi d'un enfant d'un sexe masculin auquel il a
déclaré donner le prénom de Louis-Apôtrophe. D'après cette
déclaration et sur la réquisition à moi faite par ledit Sieur Marie-
Jean-Jacques Sandrin, père de l'enfant, j'ai dressé le présent acte
que les deux témoins ci-dessus dénommés et le déclarant ont signé
avec moi, après lecture faite.

Sanodier Le Large
Saint de Claude

N° 30.

Constance Platteau.

+
demeurant audit Sceaux
rue de Voltaire chez le
Sieur Charles Platteau,
jardinier, et Louise
Marguerite Doquet, la
père et mère.

Aujourd'hui dix huit Septembre de l'an mil huit cent vingt-un,
huit heures du matin, devant moi Jean-Etienne David de Clauzel,
Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, Maire de
la Commune de Sceaux, Chef-lieu du second Arrondissement communal
du Département de la Seine, faisant la fonction d'officier public de
l'Etat Civil, est comparu Marie-Louise Franquet Dame Royer,
âgée de trente six ans, Sage-femme, demeurant en cette Commune
rue de Voltaire, laquelle nous a déclaré que le dix-sept du présent mois
à minuit, Demoiselle Emelie Platteau, âgée de dix sept ans, journalière,
se accouchée en son domicile sit audit Sceaux rue de Voltaire, d'un
enfant d'un sexe féminin auquel elle donna le nom et prénom de
Constance. Lesdite déclaration et présentation faite en présence
de Sieur Nicolas Drouet, Charcutier, âgé de quarante deux
ans, de Jean-Louis Le Large, marchand de vin, âgé de trente huit
ans, tous deux demeurant audit Sceaux rue de Voltaire, et ont
la déclarante et les témoins signé avec nous le présent acte de
Naissance après qu'il leur en a été fait lecture.

Le Large M. L. Franquet f Royer Drouet
Saint de Claude

M. L. Franquet
f Royer
Drouet
Le Large
Saint de Claude

Pierre-Joseph Gillet.

Aujourd'hui vingt quatre Septembre de l'an mil huit cent vingt-
un, Sept heures du soir, devant moi Jean-Etienne David de Clauzel,
Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, Maire de
la Commune de Sceaux, Chef-lieu du second
Arrondissement communal du Département de la Seine,
faisant la fonction d'officier public de l'Etat Civil, est
comparu le Sieur Simon-Pierre Gillet, Carrier-Journalier,
âgé de quarante-un ans, demeurant en cette Commune rue
de Imbergère, lequel était assisté de deux témoins; le

neuf

premier, Pierre-Martin, compagnon-maçon, âgé de cinquante-trois ans; le second, Pierre Thibault, Portier de la sous-préfecture de Sceaux, âgé de trente-sept ans, tous deux demeurant en cette Commune; lequel m'a déclaré que Louise Marguerite Limbault, âgée de quarante-trois ans, son épouse en légitime mariage est accouchée le vingt-deux du présent mois à cinq heures du soir d'un enfant du sexe masculin auquel il a donné le prénom de Pierre-Joseph. D'après cette déclaration et sur la réquisition à moi faite par ledit Simon-Pierre Gillot, père de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que le second témoin et le père de l'enfant ont signé avec moi, après lecture faite, le premier témoin ayant déclaré ne savoir signer.

Thiel Dace

Gillot

Saint de Claude

N^o 32.

Louis Urbain
Verdin.

Aujourd'hui dix-neuf Octobre l'an mil huit cent vingt-cinq huit heures du matin, devant moi Jean-Etienne Lavit de Clauzel, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, Maire de la Commune de Sceaux, Chef-lieu du deuxième Arrondissement communal du département de la Seine, faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil, est comparu le sieur Louis Théodore Verdin, Bourrelier, âgé de trente-quatre ans, demeurant en cette Commune rue Gondan, lequel était assisté de deux témoins; le premier, le sieur Léonard Gremy, maître menuisier, âgé de cinquante-cinq ans, demeurant à Sceaux rue Gondan; le second, Scipion Urbain Antonin Durouze, Employé dans les droits réunis, âgé de trente-deux ans, demeurant à Saint-Denis, Département de la Seine; lequel m'a déclaré que Marie-Françoise Cathérine Victorine Gremy, âgée de vingt-trois ans, son épouse en légitime mariage est accouchée le dix-huit du présent mois à cinq heures du soir d'un enfant du sexe masculin auquel il a donné le prénom de Louis-Urbain. D'après cette déclaration et sur la réquisition à moi faite par ledit Louis-Théodore Verdin, père de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que les deux témoins et le déclarant ont signé avec moi, après lecture faite.

Saint de Claude

Gremy

Verdin

N^o 33.
Desiré Victorine
Michel.

Aujourd'hui vingt-six Octobre de l'an mil huit cent vingt-un, neuf heures du matin, devant moi Jean-Etienne Lavit de Clauzet, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis, Maire de la Commune de Sceaux, Chef-lieu du second Arrondissement communal du département de la Seine, faisant la fonction d'officier public de l'état civil, est comparu le sieur Jean-François Desiré Michel, Employé aux Ministère de la Guerre, âgé de vingt-quatre ans passé, demeurant à Sceaux rue du petit chemin, lequel était assisté de deux témoins; le premier, le sieur François Michel, Forgeron, âgé de quarante-neuf ans, demeurant au Plessis-piquet, département de la Seine; le second, Philippe-Louis Dural, ancien Chapelier, âgé de soixante-neuf ans, demeurant à Sceaux rue du petit chemin; lequel m'a déclaré que Marguerite-Ernest Grivot, âgée de vingt-trois ans passé, son épouse en légitime mariage, est accouchée le jour d'hier à huit heures du matin d'un enfant du sexe féminin auquel il a donné les prénoms de Desiré Victorine.

D'après cette déclaration et sur la réquisition à moi faite par ledit Jean-François Desiré Michel père de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que les deux témoins et le déclarant ont signé avec moi après lecture faite.

Lavit de Clauzet

Michel

Michel

N^o 34.
Edouard Berger.

Aujourd'hui Vingt-Sept Octobre de l'an mil huit cent vingt-un sept heures du soir, devant moi Jean-Etienne Lavit de Clauzet, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis, Maire de la Commune de Sceaux, Chef-lieu du second Arrondissement communal du département de la Seine, faisant la fonction d'officier public de l'état civil, est comparu le sieur François-Nicolas Berger, Jardinier, âgé de quarante-un ans, demeurant à Sceaux au coin de la rue du petit chemin place St-Jean, lequel était assisté de deux témoins; le premier, Pierre-Claude Erianon, Employé, âgé de cinquante-six ans, le second, Michel-Jean-Jérôme de François de la Lande, Membre de l'Institut et de l'Académie de la longitude, âgé de cinquante-cinq ans, tous deux demeurant à Sceaux, lequel m'a déclaré que Marie-Charlotte Benard, âgée de trente-neuf ans, son épouse en légitime mariage, est accouchée à une heure du matin d'un enfant du sexe masculin auquel il a donné le prénom d'Edouard.

D'après cette déclaration et sur la réquisition à moi faite par ledit François-Nicolas Berger père de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que les deux témoins et le déclarant ont signé avec moi après lecture faite.

Berger Erianon

Lavit de Clauzet

n° 35.

Antoine-Amédée
Arvillion.

Aujourd'hui vingt-neuf Octobre de l'an mil huit cent vingt-un,
huit heures du matin, devant moi Jean-Etienne Savit de Claufet, Maire
de la Commune de Sceaux, Chevalier de l'ordre royal et militaire de
Saint-Louis, Chef-lieu du second Arrondissement communal du
Département de la Seine, faisant la fonction d'officier public de
l'Etat civil, est comparu le Sieur Pierre-Germain Arvillion,
homme de confiance, âgé de vingt-trois ans, domicilié en cette commune
rue de Voltaire, lequel était assisté de deux témoins, le premier,
le Sieur Pierre-Claude Brianon, Employé, âgé de cinquante six
ans, le second, Jean-Baptiste Brianon, Cuisinier, âgé de
vingt-huit ans, tous deux demeurant à Sceaux rue de Voltaire,
lequel m'a déclaré que Francis-Antoinette victoire Chenu, âgée de
vingt-deux ans, son épouse en légitime mariage m'accouchée
le vingt-sept du présent mois à dix heures du soir d'un enfant du
sex masculin auquel il a donné les prénoms d'Antoine-Amédée.

D'après cette déclaration et sur la requisition à moi faite par
ledit Pierre-Germain Arvillion, père de l'enfant, j'ai dressé le
présent acte que les deux témoins et le déclarant ont signé avec
moi après lecture faite. Arvillion Brianon

Savit de Claufet

n° 36.

Louis-Alexis
Laurin.

Aujourd'hui trente-un Octobre de l'an mil huit cent vingt-un,
huit heures du matin, devant moi Jean-Etienne Savit de Claufet,
Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Maire de la
Commune de Sceaux, Chef-lieu du second Arrondissement communal
du Département de la Seine, faisant la fonction d'officier public de
l'Etat civil, est comparu le Sieur André-Maurice Laurin,
maître Courreur, âgé de trente-six ans, demeurant à Sceaux rue
Goudan, lequel était assisté de deux témoins, le premier, le Sieur
Magloire-Henri Saffereau, Courreur, âgé de trente-huit ans,
demeurant en cette Commune rue du four, le second, le Sieur Henri-
Louis-Bonvault, menuisier, âgé de trente-six ans, demeurant
au Bourg-la-Rime; lequel m'a déclaré que Catherine-Ernestine
Chevalier, âgée de vingt-huit ans, son épouse en légitime mariage
m'accouchée le jour d'hui à deux heures de l'après-midi d'un enfant
du sexe masculin auquel il a donné le prénom de Louis-Alexis.

D'après cette déclaration et sur la requisition à moi faite par
ledit André-Maurice Laurin, père de l'enfant, j'ai dressé le présent
acte que les deux témoins et le déclarant ont signé avec moi, après
lecture faite. Saffereau

H. L. Bonvault

Savit de Claufet

N^o 37.
Pierre-Louis
Lemye.

Aujourd'hui Sept Novembre de l'an mil huit cent vingt-un,
à une heure de l'après-midi, par devant moi Jean-Stienne Lavit de
Clauzel, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis,
Maire de la Commune de Sceaux, Chef-lieu du second
Arrondissement communal du Département de la Seine, faisant
les fonctions d'officier public de l'Etat civil, est comparu le sieur
Christophe Louis Deferre, âgé de soixante-six ans, Docteur
en Chirurgie Accoucheur, demeurant à Sceaux rue Houdan,
lequel nous a déclaré que le quatre du présent mois à une
heure du matin la nommée Antoinette-Jeanne Lemye,
âgée de trente-deux ans, sans profession, demeurant à
Sceaux rue de Voltaire, est accouchée prématurément
d'un enfant du sexe masculin qu'il nous présente, et auquel
il donne les prénoms de Pierre-Louis; et m'a de plus
déclaré que la dite Antoinette-Jeanne Lemye lui avait
fait l'aveu que ledit enfant provenait de défunt Jean-
Louis Antoine Vaquelin, ex-Greffier de la Justice
de paix du Canton de Sceaux. Lesdite déclaration et
présentation faite en présence de Pierre-Charles
Antoine Doze, Boulanger, âgé de cinquante-uy
ans, demeurant à Ithy, Département de la Seine, et de
Pierre-Claude Erianon, Employé, âgé de cinquante-
six ans, demeurant à Sceaux rue de Voltaire, et ont
ledéclarant et les témoins signé avec nous le présent
Acte de Naissance après qu'il leur en a été fait lecture.
Erianon Lefevre Doze Lavit de Clauzel

N^o 38.
Louis-Marie-
Antoine Ladrière.

Aujourd'hui Neuf Novembre de l'an mil huit cent
vingt-un, à midi, par devant moi Jean-Stienne Lavit de
Clauzel, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-
Louis, Maire de la Commune de Sceaux, Chef-lieu du
second Arrondissement communal du Département de
la Seine, faisant les fonctions d'officier public de l'Etat
civil, est comparu le sieur Luc-François Ladrière,
Capitaine-Retraité, Chevalier de la Légion d'Honneur,
âgé de quarante-huit ans, demeurant au Marché de

Sceaux, lequel était assisté de deux témoins, le premier, Auguste-Louis Prosper Buart, Aubergiste, âgé de trente-un an, demeurant au petit Chambord Commune de Châtigny, le second, Pierre-Mathurin Draney, Charron, âgé de cinquante-cinq ans, demeurant à Sceaux place Saint-Jean; lequel m'a déclaré que Angéla-Vénéranda Barnaba, âgée de trente-cinq ans, son épouse antérieure mariage, est accouchée le huit du présent mois à minuit d'un enfant d'un sexe masculin auquel il donne le prénom de Louis-Marie-Antoine.

D'après cette déclaration et sur la requête à moi faite par ledit Luc-François Ladière, père de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que le déclarant et les deux témoins ont signé avec moi après lecture faite.

Ladière Draney *Ladière*

n° 39.

André-Louis
Dubreuil

Aujourd'hui quatorze Novembre de l'an mil huit cent sept, un, cinq heures du soir, par devant moi Jean-Stienne Lavit de Clauzel, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, Maire de la Commune de Sceaux, Chef-lieu du second Arrondissement communal du département de la Seine, faisant la fonction d'officier public de l'Etat civil, est comparu ledit Louis-Marie Dubreuil, ouvrier éboueur, âgé de trente-huit ans, demeurant en cette commune rue de Sceaux, lequel était assisté de deux témoins, le premier, Pierre-Jacques Ducar, Éboueur, âgé de quarante-dix ans, le second, Louis-Frédéric Godman, Couvreur, âgé de trente-huit ans, tous deux demeurant en cette commune; lequel m'a déclaré que Thérèse Genot, âgée de trente-trois ans, son épouse antérieure mariage est accouchée aujourd'hui à sept heures du matin d'un enfant d'un sexe masculin auquel il donne le prénom d'André-Louis.

D'après cette déclaration et sur la requête à moi faite par ledit Louis-Marie Dubreuil, père de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que les deux témoins ont signé avec moi, après lecture faite, excepté le déclarant qui a déclaré avoir signé, sans interpellation suivant la loi.

L. Godman

Ducar

Lavit de Clauzel

N° 40.

Josephine-Marie
Etienne Jéhl.

Aujourd'hui dix-neuf Novembre de l'année huit cent
vingt-un, huit heures du soir, Pardevant Jean-Etienne
Lavit du Clauzel, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire
de Saint-Louis, Maire de la Commune de Sceaux, Chef
lieu du second arrondissement communal du département
de la Seine, faisant la fonction d'officier public de l'état
civil, est comparu le sieur Floreal Jéhl, Compagnon
Couvreur, âgé de vingt-sept ans, demeurant à Sceaux
rue du four, lequel était assisté de deux témoins, le
premier, le sieur Gaspard-Joseph de Montoya, maréchal
ferrant, âgé de vingt-cinq ans, demeurant à Paris rue
feydeau, le second, le sieur Jacques-Nicolas Magnant,
Couvreur, âgé de quarante-neuf ans, demeurant à Sceaux
rue de Voltaire, lequel m'a déclaré que Marie-Françoise
Rigout, âgée de vingt-deux ans, son épouse légitime
mariage est accouchée le dix-huit du présent mois à dix
heures du matin d'un enfant du sexe masculin auquel
il donne les prénoms de Josephine-Marie-Etienne.

D'après cette déclaration et sur la requête à moi
faite par ledit Floreal Jéhl, père de l'enfant, j'ai dressé
le présent acte que les deux témoins et le déclarant ont
signé avec moi, excepté le premier témoin qui a déclaré ne
savoir, de ce interpellé suivant la loi, après lecture faite.
Approuvé le mot masculin rayé par le gouvernement et le mari comme bon.

Jéhl Lavit du Clauzel

N° 41.

Emilie-Marie
Rouquière.

Aujourd'hui vingt-trois Novembre de l'année
huit cent vingt-un, cinq heures du soir, Pardevant
moi Jean-Etienne Lavit du Clauzel, Chevalier de
l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, Maire de
la Commune de Sceaux, Chef lieu du second arrondisse-
ment communal du département de la Seine, faisant
la fonction d'officier public de l'état civil, est
comparu le sieur Jean-Aristide Rouquière,
Simonadier, âgé de vingt-sept ans passé, demeur-
ant à Sceaux rue Gondan, lequel était assisté de

rouge

deux témoins, le premier, Pierre Dutu, âgé de
soixante-douze ans, passé, Propriétaire, demeurant à
Sceaux rue Gondan; le second, Jean-Victor Eiepus,
m. de son, âgé de quarante-quatre ans, demeurant
à Sceaux même rue; lequel m'a déclaré que Rose
Eulalie Bourotte, âgée de vingt-trois ans, son
épouse en légitime mariage est accouchée ce jourd'hui
à six heures du matin d'un enfant du sexe féminin
auquel il donne le prénom d'Emilie-Marie.

D'après cette déclaration et sur la requête à
moi faite par ledit Jean-Aristide Rouquière, père
de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que les deux
témoins et le déclarant ont signé avec moi, après
lecture faite.

Rouquière Dutu
Lavit de Plauré

N^o 12
Elisabeth Marie
Godmuis.

Aujourd'hui vingt-huit Novembre de l'an mil huit cent vingt-
un, sept heures du soir, par devant moi Jean-Etienne Lavit de
Clauzel, Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis,
Maire de la Commune de Sceaux, Chef-lieu du second
Arrondissement communal du département de la Seine,
faisant la fonction d'officier public de l'état civil, et comparu
le sieur Louis-Frédéric Godmuis, Courreur, âgé de trente-huit ans,
demeurant à Sceaux rue du petit chemin, lequel était assisté
de deux témoins; le premier, François-Dominique Godmuis, Valé-
deuxième, âgé de quarante-un ans,
demeurant à Paris rue de Grenelle faubourg Saint-Germain, numéro
quatre-vingt-douze; le second, Jean-Marie Jobé, Cultivateur,
âgé de trente-trois ans, demeurant à Sceaux rue de Voltaire;
lequel m'a déclaré que Marie-Déatrie Garnier, âgée de trente-
cinq ans, son épouse en légitime mariage est accouchée le vingt-sept
du présent mois à une heure du matin d'un enfant du sexe féminin

auquel il donne le prénom de Elisabeth. Marie.

D'après cette déclaration et sur la réquisition à moi faite par ledit Louis-Frédéric Godmer, père de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que les deux témoins et le déclarant ont signé avec moi, après lecture faite.

10666

L. Godmer

L. Godmer

Lavit de Chaul

N° 43.
Louise-Adelaide
Beguinet.

Aujourd'hui dix Décembre de l'an mil huit cent vingt-un, Sept heures du soir, Pardevant moi Jean Etienne Lavit de Chaul, Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Maire de la Commune de Sceaux, Chef-lieu du second Arrondissement communal du Département de la Seine, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, est comparu le Sieur Marie-Mathurin Beguinet, Ferruguiers, âgé de trente-deux ans, demeurant à Sceaux rue Gondan, lequel était assisté de deux témoins, le premier, Louis Pierre Nicolas Morelle, Peintre-Vitrier, âgé de cinquante-quatre ans, le second, André Maurice Laurin, maître Couvreur, âgé de trente-six ans, tous deux demeurant à Sceaux rue Gondan; lequel m'a déclaré que Marie Amable Morelle, son épouse en légitime mariage, est accouchée le neuf du présent mois à Sept heures du matin en son domicile d'un enfant du sexe féminin auquel il donne le prénom de Louise-Adelaide.

D'après cette déclaration, et sur la réquisition à moi faite par ledit Marie-Mathurin Beguinet, père de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que les deux témoins et le déclarant ont signé avec moi après lecture faite.

Beguinet Morelle André Maurice
Lavit de Chaul

N° 44.
Louis-Alphonse
Delettre.

Aujourd'hui dix-sept Décembre de l'an mil huit cent-vingt-un, huit heures et demi du soir, Pardevant moi Jean-Etienne Lavit de Chaul, Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Maire de la Commune de Sceaux, Chef-lieu du second arrondissement communal du Département de la

vingt

Suiv, faisant la fonction d'officier public de l'état civil, est comparu le sieur Jacques Delettre, serrurier, âgé de trente-trois ans, demeurant en cette commune rue Foudan, lequel était assisté de deux témoins; le premier, Jean-Baptiste Michel, propriétaire, âgé de cinquante-neuf ans; le second, Jean-Baptiste Sillat, Boulanger, âgé de cinquante-huit ans, tous deux demeurant à Sceaux rue Foudan; lequel m'a déclaré que Demoiselle René Goupy, âgée de vingt-cinq ans, son épouse en légitime mariage est accouchée le jour d'hier à six heures du soir d'un enfant du sexe masculin auquel il donne le prénom de Louis. Il y a sous.

D'après cette déclaration et sur la réquisition à moi faite par le dit Jacques Delettre, père de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que les deux témoins et le déclarant ont signé avec moi après lecture faite.

CILLAT

GAUME

Lavit de Clauzel

N. 45

Jean Baptiste
Bertrand.

Aujourd'hui vingt six décembre de l'an mil huit cent vingt-un, six heures du soir, pardevant moi Jean Etienne Lavit de Clauzel, chevalier de l'ordre royal et militaire de saint-Louis, maire de la commune de Sceaux, chef lieu du second arrondissement communal du département de la Seine, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, est comparu le sieur Pierre François Bertrand, cultivateur, âgé de vingt-cinq ans, demeurant en cette commune, lequel était assisté de deux témoins; le premier, Pierre Jean Baptiste Bertrand, cultivateur, âgé de cinquante quatre ans, grand père de l'enfant; le second, Dominique Marcel Guillou, cultivateur, âgé de cinquante trois ans, tous deux demeurant en la dite commune de Sceaux, lequel m'a déclaré que Mary veritte Guillou, âgée de vingt six ans, son épouse en légitime mariage, est accouchée hier vingt cinq courant, à quatre heures du matin, d'un enfant du sexe masculin auquel il donne les prénoms de Jean-Baptiste.

D'après cette déclaration et sur la réquisition à moi faite par le dit Pierre François Bertrand, père de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que les deux témoins et déclarant ont signé avec moi après lecture faite.

P. J. Bertrand D. M. Guillou

P. J. Bertrand

Lavit de Clauzel

Cable

Numéros D'ordre	Dates Del Actes	Natures Del Actes	Nom et Prénoms
23	27 Juin		Angrand Chariste feliute
35	29 Octobre		Arduillon Antoine Amedée
14	7 Avril		Bacq Pierre Antoine
15	15 Avril		Balland fumeuse fumeuse Alexandrine
43	10 Décembre		Béguines fumeuse Cédilaide
34	27 octobre		Berger Bouard
3	29 Janvier		Bertrand Jean Bernard
45	26 décembre		Bertrand Jean Baptiste
9	13 mars		Boutigny Louis
22	18 Juin		Broussin fumeuse Natalie Henriette
26	2 Avril		Collet Georges Denis
20	24 mai		Courtinat fumeuse Catherine
5	11 février		Courtois Louis Bouard
44	17 décembre		Delette Louis Alphonse
12	2 Avril		Devaux Eugénie Stisa
39	15 novembre		Dubreuil André Louis
21	3 Juin		Géraud Marie Angélique Immanuel
31	24. septembre		Gillot Pierre Joseph
12	28 novembre		Godmus Elizabeth Marie
6	15 février		Hannriot Nicolas Eugène
10	16 mars		Hiard Marie Anna Claire
40	19 novembre		Jehl Josephine Marie Stennette
24	3 juillet		Jubin Marie Pauline Stasie
38	9 novembre		Ladrière Louis Marie Antoine
36	31 octobre		Laurin Louis Alexis
2	20 janvier		Lavallée Jean Honoré

Vaisances

Numéros d'ordre	Dates Des Actes	Nature des Actes	Noms et Prénoms
19	1821 25 mai		Lavare Pierre François
27	4 Aout		Lavit De Clauzel Affrède
13	6 Aout		Leblanc Eugène Victor
8	6 mars		Lemière Octavie & Madeleine
37	7 novembre		Lemye Pierre Louis
28	16 juillet		Louras Maurice & Nicolas
33	2 Octobre		Michel Lilière Victorine
28	3 Aout		Missonnier Claude Antoine
15	16 Janvier		Morard Nostalie & Nathalie
17	11 mai		Morel Gustave
30	18 Septembre		Platteau Constant
16	8 mai		Potier Denise
18	18 mai		Roquet Marie Françoise
41	23 novembre		Rouquière Emélie & Marie
29	27 Aout		Sandrin Louis Baptiste
4	9 février		Salobre Léon
11	23 mars		Siepo Alexandre Adolphe
32	19 Octobre		Verdin Louis Urbain
7	18 février		Voisin Michel Pierre

Vaisance

Cl. & Arrêté à Sceaux le 6 novembre
 Décembre mil huit cent vingt et un

Le Maire
 Lavit de Clauzel



29 Décembre 1840.



Reconnaissance d'enfants
naturels par M. Salvétat.

Aujourd'hui Pardevant M. François

Nicolas Achille Garnon, Notaire royal à la résidence
de Sceaux, chef lieu du canton et du deuxième
arrondissement communal du Département de la Seine,
souligné, en présence des témoins ci après nommés,

Est comparu :

M. Alphonse Pierre Salvétat, ancien officier,
chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, demeurant
en ce lieu, rue du petit chemin N°...

Lequel a déclaré qu'il est né de ses relations
avec M^{lle} Marie Louise Elisabeth Devaux, couturière
demeurant en ce lieu deux enfants dont un d'un sexe
masculin a été présenté à l'état civil du deuxième
arrondissement de Paris le dix huit Mars mil huit
cent vingt, lendemain de sa naissance et inscrit sur
le registre des actes de naissance de ces arrondissements
le même jour sous le nom de Alphonse Louis,
fils naturel de M^{lle} Marie Louise Elisabeth
Devaux, l'autre d'un sexe féminin a été

présenté à l'état civil de la commune de Sceaux
le deux Avril mil huit cent vingt un, lendemain
de sa naissance et inscrit au registre des actes
de naissance de lad. commune le même jour, sous
le nom de Eugénie Elisa Devaux.

Le D. M. Salvétat voulant user de la faculté
Premier Rôle



Annexé au Procès verbal
registre le 27 août
1840.

Le Maire de Sceaux
J. A. M. M. M.

que lui accorde l'article 331 du Code civil, reconnait
par la présente pour ses fils et fille naturels les deux
enfants désignés sous le nom de Alphonse Louis
et Eugénie Elisa Devaux entendant qu'à l'avenir
ses dits enfants ajouteront à leurs prénoms le nom de
Salvétat.

Pour établir en tant que besoin l'identité de
la personne des d. enfants reconnus par le comparant
il nous a représenté leur acte de naissance inscrit
l'un aux registres des actes de l'état civil du
deuxième arrondissement de la ville de Paris le dit jour
dix huit Mars mil huit cent vingt sous le n° 386 du
registre cinquante neuf, l'autre au registre des actes
de l'état civil de la commune de Sceaux le dit jour
deux Avril mil huit cent vingt un n° 12 f° 3, lesquels
actes de naissance dûment en forme sont demeurés
ci annexés après que dessus mention de cette
annexe a été faite par le Notaire en présence
des témoins soussignés.

En conséquence le comparant autorise tout
officier de l'état civil et autres à faire mention
de la présente reconnaissance sur tous registres et
pièces que besoin sera et notamment en marge
des actes de naissance dont copies sont ci annexés.

Dont acte.

Fait et passé à Iccaux en la Demeure du
comparant y sise rue Du petit chemin N°. ...
L'an mil huit cent vingt deux le vingt neuf
Décembre.

En présence Des S^{rs} Jean Nicolas Poulin,
journalier et Michel Joseph Osselet, commis greffiers
assermentés, tous deux demeurant en calice, témoins
qui ont signé avec le comparant et nous notaire
après lecture.

En marge est écrit:

« Enregistré à Iccaux le deux janvier mil
« huit cent vingt trois f^o 76 R^o C^o 8. Perçu
« cinq francs cinquante centimes dixième
« compris, sans renvoi et trois mots rayés
« Signé Delachevalerie ! »

L'an mil huit cent cinquante, le dix neuf août
celles présentes ont été collationnées par M^{re} Maupia
Notaire à Iccaux, soussigné, sur la minute dudit
acte étant en sa possession comme successeur immédiat
du D. M. Garnon.

Maupia

Expedition des Deux Notes sans
renvoi ni mot rayé nul.

Maupia

DÉPARTEMENT

DE LA SEINE.

ARRONDISSEMENT Communal d

COMMUNE de

Peau

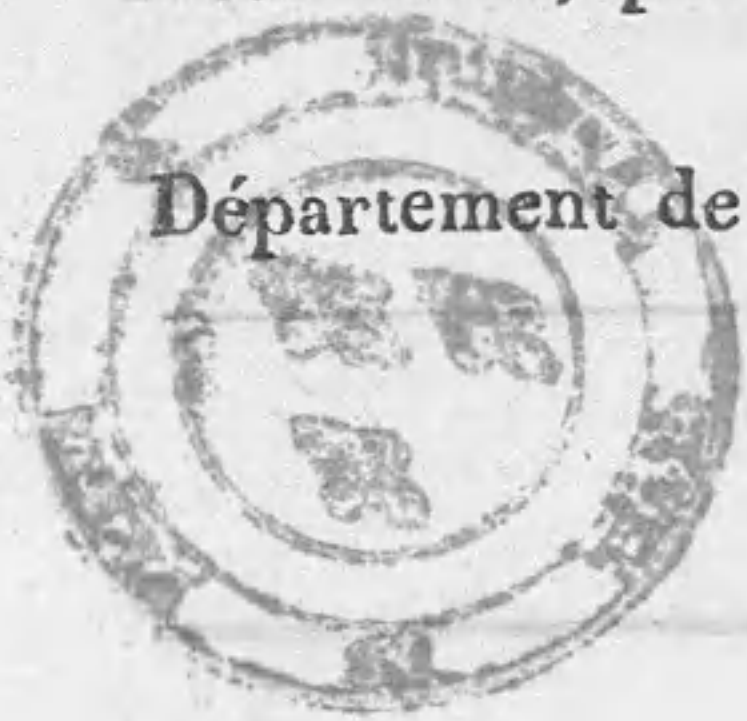
DOUBLE REGISTRE

Des Actes de Naissances de l'an 1822

BALLARD, Imprimeur du Roi, et de la Préfecture du Département de la Seine,
rue J.-J. Rousseau, N^o. 8.

Le présent Registre contenant seize feuillets,
servira pendant l'an _____ à inscrire les Actes de Naissances de la Commune
d' _____ Arrondissement communal,
d' _____ à l'effet de quoi il a été coté par première
et dernière, et paraphé sur chaque feuille, conformément à l'article XLI du
Code Civil, par moi soussigné Pierre Vespe Roger
du Tribunal de première instance du

Département de la Seine.



A Paris, le quinze jour de juin de l'an 1821

Roger

DOUBLE REGISTRE

Des Actes de Naissances de l'an 1821

huit 21-22 Janvier à Paris
Le 26 Xbre 1821-1
L. H. Compt



Renue feillet
J

N. 1. et
Nobles
Louis Armand

Ce jourd'hui sept Janvier mil huit cent vingt deux dix heures du matin, Pardevant nous Jean Pierre Savit De Chaze, Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de S. Louis, ancien Lieutenant Colonel et Maire de la Commune de Secours Département de la Seine, faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil;
Sont comparus 1. et M. Armand Floreal Nobles, maître maçon, âgé de vingt huit ans, domicilié à Secours Rue de Voltaire père de l'enfant;
2. et Nicolas Roges, Plombier et fontainier, âgé de quarante trois ans demeurant aussi à Secours;
3. et Louis Jean Baptiste Louchon, commis âgé de quarante huit ans, demeurant aussi à Secours;
Lesquels nous ont déclaré que Caroline Adeline et Moire, âgée de vingt trois ans épouse en légitime mariage dudit Armand Floreal Nobles, était accouchée hier à cinq heures du matin d'un enfant du sexe masculin auquel elle a donné le prénom de Louis Armand.

D'après ces déclarations et la représentation qui nous a été faite de l'enfant, j'ai dressé le présent acte que le père et les témoins ont signé avec nous après lecture faite.

Roges et Louchon
Louis Armand
Savit de Chaze

N. 2
Secestre
Jean Baptiste Alfred
+ Louchon
Renvoi approuvé, et domestique chez M. Louchon Savit De Chaze, Rue de Voltaire
la nature de deux mots nuls à Secours, lequel, étant assisté de deux témoins, le premier, Pierre
Louchon de Hauré
Nourry, âgé de cinquante ans, marié domestique, et le second, Pierre Joseph
Constant Seriche, âgé de quarante sept ans, jardinier, tous deux
demeurant aussi chez M. Louchon Savit De Chaze, m'a déclaré que

Ce jourd'hui neuf Janvier mil huit cent vingt deux dix heures du matin, Pardevant nous Jean Pierre Savit De Chaze, Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de S. Louis, ancien Lieutenant Colonel, et Maire de la Commune de Secours, département de la Seine, faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil, est comparu le sieur Louis Comte Secestre, âgé de trente deux ans, et domicilié chez M. Louchon Savit De Chaze, Rue de Voltaire à Secours, lequel, étant assisté de deux témoins, le premier, Pierre Louchon de Hauré, âgé de cinquante ans, marié domestique, et le second, Pierre Joseph Constant Seriche, âgé de quarante sept ans, jardinier, tous deux demeurant aussi chez M. Louchon Savit De Chaze, m'a déclaré que

Justin Vére, âgé de trente deux ans, son épouse en légitime mariage, est accouchée hier huit du courant à huit heures du soir d'un enfant du sexe masculin auquel il impose le prénom de Jean Baptiste Alfred.

D'après cette déclaration et la représentation qui m'a été faite de l'enfant, j'ai, sur la requête du dudit Bon Secours, père dudit enfant, dressé le présent acte que les deux témoins et le déclarant ont signé avec moi après lecture faite.

Le riche nourij & Loastre

L. de Mauré

N° 3
Gremy Louis Catherine

Ce jour'hui vingt neuf février mil huit cent vingt deux onze heures du matin, Pardevant Nous Jean Pierre Lavit De Chazet, Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint Louis, ancien Lieutenant Colonel, Maire de la Commune de Sceaux, Département de la Seine, faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat civil de ladite Commune,

Ad comparu le sieur Jean François Gremy, menuisier, âgé de vingt deux ans passés, demeurant en cette Commune Rue Thoudan, lequel, étant assisté de deux témoins, le premier Lionard Gremy, âgé de cinquante cinq ans, menuisier en cette Commune susdite Rue Thoudan, lequel prateront de l'enfant, et le second Louis Dumain, âgé de quarante trois ans, jardinier chez Monsieur Cierland, Rue du Four en cette Commune, lequel materont de l'enfant, nous a déclaré que Marie Claude Julie Dumain, âgée de dix huit ans passés, son épouse en légitime mariage, est accouchée hier vingt huit du courant à sept heures et demie du soir d'un enfant du sexe féminin, auquel il impose le prénom de Louise Catherine.

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite de l'enfant, nous avons, sur la requête du dudit Jean François Gremy, père dudit enfant, dressé le présent acte que le déclarant et les deux témoins ont signé avec nous après lecture faite.

Gremy Jean François Gremy
X L. de Mauré

N° 4
Moullé Jeanne Chloé

Ce jour'hui quatre février mil huit cent vingt deux, huit heures du matin, Pardevant Nous Jean Pierre Lavit De Chazet, Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint Louis, ancien Lieutenant Colonel, Maire de la Commune de Sceaux, chef du second Arrondissement

communal du
faisant les fonctions
civil de l'adite Commune.



deux
Département de la Seine
l'officier public de l'Etat

Est comparu le Sieur Robert Nicolas Moulté, âgé de quarante
huit ans, tailleur demeurant en cette Commune rue Roubaud, lequel
étant assisté de deux témoins, le premier Louis Nicolas Pierre Moulté,
âgé de cinquante quatre ans, Vétérinaire, et le second, Marie Frédéric
Lehade, substitut, tous deux domiciliés en cette Commune, nous
a déclaré que son épouse Godin, âgée de trente trois ans, son épouse
en légitime mariage, est accouchée le deux du présent mois à onze
heures et demie du soir d'un enfant du sexe féminin, auquel il
impose le prénom de Jeanne Choite.

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite
de l'enfant, nous avons, sur la requête du dit Robert Nicolas Moulté
père dudit enfant, dressé le présent acte que le déclarant et les
deux témoins ont signé avec nous après lecture faite.

M. N. Moulté, Morelly

Lehade

L. de Lauret

N. 5
Frontier Marie Jeanne

Ce jour'hui vingt sept février mil huit cent vingt deux sept heures
du soir, l'adversant nous Jean Pierre Savit de Chezel, Chevalier
de l'Ordre Royal et militaire de St. Louis ancien Lieutenant Colonel,
Maire de la Commune de Lucan, Chef de la 2^e section du 2^e Arrondissement
communal du Département de la Seine faisant les fonctions d'officier
public de l'Etat civil de l'adite Commune, Est comparu le Sieur Jean
Baptiste Dillier Frontier, âgé de vingt et un ans, garçon, coiffeur domicilié
en cette Commune, lequel, étant assisté de deux témoins, savoir: Jean
Noquet, âgé de cinquante quatre ans, cordonnier, et Germain Lambert,
âgé de quarante et un ans, Journalier, tous deux domiciliés en cette
Commune, nous a déclaré que sa femme Jeanette Dillier, son épouse en légitime
mariage, est accouchée ce jour'hui à midi d'un enfant du sexe féminin
auquel il impose le prénom de Marie Jeanne.

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite de
l'enfant, nous avons, sur la requête du dit Jean Baptiste Frontier
père dudit enfant, dressé le présent acte que les deux témoins
ont signé avec nous après lecture faite, le père ayant déclaré ou déclaré
certifier ou signer de sa interpellation suivant la loi.

Noquet L. de Lauret Germain Lambert

N^o 6
Bigot André Antoine

Ce jourd'hui dix neuf mars mil huit cent vingt deux. six heures du soir,
Pardevant Nous Jean Pierre Lavit De Chancel, Chevalier de l'ordre
loyal et militaire de saint Louis, Ancien Lieutenant Colonel, Maire de la
Commune de Sceaux Chef-lieu du second Arrondissement Communal du
Département de la Seine, faisant les fonctions d'Officier Public de
l'Etat civil de ladite Commune, Est comparu le sieur Gillel Antoine
Bigot, âgé de dix neuf ans, peuplier cultivateur demeurant à Sceaux
Rue de Voltaire, lequel, étant assisté de deux témoins, le premier
françois André Gasseau, âgé de soixante trois ans, marchand louchet,
ayeu maternel de l'enfant, le second, Marie Fredric Le Rade, âgé
de trente et un ans, Instituteur, tous deux domiciliés en cette commune,
m'a déclaré que Marie Victorine Desiré Gasseau, âgée de vingt quatre
ans, son épouse en légitime mariage, est accouchée ce jourd'hui à
deux heures du matin, d'un enfant du sexe masculin, auquel il
impose le prénom de André Antoine.

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite de
l'enfant, nous avons, sur la réquisition dudit Gillel Antoine Bigot,
père dudit enfant, dressé le présent acte que le déclarant et les deux
témoins ont signé avec nous après lecture faite.

Bigot Le Rade GASSEAU
L. de Chancel

N^o 7
Cissier Léonard
Alexandre

Ce jourd'hui quatre et un mars mil huit cent vingt deux huit heures
du matin Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laché, Adjoint au
Maire de la Commune de Sceaux, Chef-lieu du second Arrondissement
Communal du Département de la Seine faisant les fonctions d'Officier
Public de l'Etat Civil de ladite Commune, Est comparu le sieur Pierre
Cissier, âgé de quarante quatre ans, sieur de long demeurant en cette Commune
Rue du petit Choeur, lequel, étant assisté de deux témoins, le premier
Pierre Labotier, âgé de soixante trois ans, Maître maçon, le second, Pierre
Bouvier, âgé de vingt six ans, tous deux domiciliés en cette Commune, nous
a déclaré que Genevieve Kille, âgée de trente huit ans, son épouse
en légitime mariage, est accouchée ce jourd'hui à cinq heures du matin
d'un enfant du sexe masculin, auquel il impose le prénom de
Léonard françois Alexandre.

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite de l'enfant,
nous avons, sur la réquisition dudit Léonard Cissier, père dudit enfant,
dressé le présent acte que ledit Labotier a signé avec nous, le père
et le second témoin ayant déclaré en savoir signé de ce interpellé
après lecture faite.

Labotier LACHÉ

N° 8
Lamoureux Jean

Ce jourd'hui huit Avril mil huit cent vingt deux. Sept heures du matin
seigneur Jean Lamine
nous Jean Lamine
l'ordre Royal et militaire de St. Louis
de la Commune de Neuves Chef-lieu du second Arrondissement Communal du
Département de la Seine faisant les fonctions d'Officier Public de l'Etat Civil
de ladite Commune, Est comparu le sieur Jacques Dominique Lamoureux, agé
de trente huit ans, Carrier, domicilié en cette Commune Rue de Valenciennes, lequel, étant
assisté de ses sieurs et Marie Frédéric Leclade, agé de trente et un ans, instituteur
et Jean Pierre Colob, agé de quarante quatre ans carrier, tous deux domiciliés en
cette Commune, m'a déclaré que Aimé Elizabeth Lère, agé de trente huit ans, son
épouse en légitime mariage est accouchée huit avril à huit heures du soir, d'un
enfant du sexe masculin auquel il impose le prénom de Jean
D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite de l'enfant,
nous avons, sur la requête du dit Jacques Dominique Lamoureux, père,
dressé le présent acte que le premier témoin a signé avec nous, le père et le
second témoin ayant déclaré ne savoir signer de ce interpellé après lecture faite



L. de Neuves

N° 9
Noblet Florentine Aspasie

Ce jourd'hui huit Avril mil huit cent vingt deux. Sept heures du matin
seigneur Jean Lamine
nous Jean Lamine
l'ordre Royal et militaire de St. Louis, Ancien Lieutenant Colonel, Maire de
la Commune de Neuves Chef-lieu du second Arrondissement Communal
du Département de la Seine faisant les fonctions d'Officier Public de
l'Etat civil de ladite Commune, Est comparu le sieur Pierre Hubert
Noblet, agé de trente huit ans, vigneron domicilié en cette Commune
Rue du fossé, lequel, étant assisté de ses sieurs Jacques Jean Baptiste
Boullemote, agé de soixante deux ans, vigneron, et Jean Pierre Lorange
m'a déclaré que tout deux domiciliés en cette Commune, nous a déclaré que
victoire Aspasie Gandrille, agé de trente six ans, son épouse en
légitime mariage est accouchée huit sept avril à cinq heures
et demie du matin d'un enfant du sexe féminin auquel
il impose le prénom de Florentine Aspasie
D'après cette déclaration et la représentation qui m'a
été faite de l'enfant, nous avons, sur la requête du dit
Pierre Hubert Noblet, père dudit enfant, rédigé le présent
acte que le déclarant et les deux témoins ont signé avec
nous après lecture faite

P. Noblet Boullemote Lorange
L. de Neuves

N^o 10
Poly Geneviève Aimée

Ce jourd'hui vingt deux avril mil huit cent vingt deux heures huit du soir
Pardevant nous Jean Pierre Savit De Clauzel, Chevalier de l'ordre
Royalet militaire de St Louis Ancien Lieutenant Colonel, Maire de la
Commune de Steauv Chef lieu du Second Arrondissement Communal du
Département de la Seine faisant les fonctions d'Officier Public de
l'Etat civil de ladite Commune, Et comparu le sieur Théodore Jean
Poly, âgé de trente neuf ans, domicilié en cette Commune Rue des
petits Chemins, lequel, étant assisté des sieurs Jacques Riard, âgé de
trente trois ans, menuisier, et Marie Frédéric Le Rade, âgé de trente six
ans, instituteur, tous deux domiciliés en cette Commune, nous a déclaré
que Catherine Joséphine Trétinges, âgée de trente quatre ans, son
épouse, en légitime mariage, est accouchée aujourd'hui vingt deux avril à
quatre heures du matin, d'un enfant du sexe féminin auquel il
impose le prénom de Geneviève Aimée

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite
de l'enfant, nous avons, sur la réquisition dudit Théodore Jean Poly,
père dudit enfant, dressé le présent acte que le déclarant et les
deux témoins ont signé avec nous après lecture faite

Poly

Riard

Le Rade

L. de Clauzel

N^o 11
Bertrand Jean Louis

(Décédé le 27 Avril 1842)

Ce jourd'hui vingt deux avril mil huit cent vingt deux, sept heures du
matin, Pardevant nous Jean Pierre Savit De Clauzel, Chevalier de
l'ordre Royal militaire de St Louis Ancien Lieutenant Colonel, Maire
de la Commune de Steauv Chef lieu du Second Arrondissement Communal
du Département de la Seine faisant les fonctions d'Officier Public de
l'Etat civil de ladite Commune, Et comparu le sieur Jean Louis Bertrand
âgé de cinquante ans, Chevalier domicilié en cette Commune Rue de
Voltaire, lequel, étant assisté des sieurs Pierre Mollière âgé de quarante
trois ans et Michel Saurier âgé de soixante deux ans, tous deux domiciliés
en cette Commune, nous a déclaré que Françoise Ursule Disongle
âgée de trente six ans, son épouse, en légitime mariage, est accouchée hier
vingt et un avril à dix heures du matin d'un enfant du sexe masculin
auquel il impose le prénom de Jean Louis

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite de l'enfant,
nous avons, sur la réquisition dudit Jean Louis Bertrand, père dudit
enfant, dressé le présent acte que les deux témoins ont signé avec nous, le
père ayant déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce interpellé après lecture
faite

P. Mollière et M. Saurier

L. de Clauzel

N^o 12
Bourcier Julie
Alexandrine

Ce jour'hui vingt-huit cent vingt deux
Pardevant Nous Jean Pierre Lavet de Chazet, Chevalier de l'ordre
Ancien Lieutenant Colonel, Maire de la Commune de Saux Champien
du second Arrondissement Communal du Département de la Seine, faisant
les fonctions d'Officier Public de l'Etat civil de ladite Commune, Et comparu
le sieur Jean Jacques Bourcier, âgé de vingt sept ans, marchand de vin
domicilié en cette Commune chez Poudan, lequel étant assisté des sieurs
Alexandre Bellanger, âgé de trente neuf ans, sieur de long, et Pierre Jacques
Lucas, âgé de quarante six ans, Chapeaut, tous deux domiciliés en cette
Commune, nous a déclaré que Marie Suzanne Alexandrine Couffiot,
âgée de vingt ans, son épouse en légitime mariage, est accouchée aujourd'hui
à midi, d'un enfant du sexe féminin auquel il impose les prénoms
de Julie Alexandrine

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite dudit
enfant nous avons, sur la réquisition dudit Jean Jacques Bourcier, père
dudit enfant dressé le présent acte que le déclarant et les deux témoins
ont signé avec nous après lecture faite.

A Bellanger Lucas
Bourcier d. d. Lucas

N^o 13
Lavallé Antoine Claude

Ce jour'hui trois mai mil huit cent vingt deux deux heures après midi
Pardevant Nous Jean Pierre Lavet de Chazet, Chevalier de l'ordre
Ancien Lieutenant Colonel, Maire de la Commune
de Saux, Chef lieu du second Arrondissement Communal du Département
de la Seine faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat civil de ladite
Commune, Et comparu le sieur Joseph Ange Lavallé, âgé de vingt neuf
ans, marchand de poisson, domicilié en cette Commune chez des Jonbergiers
lequel étant assisté des sieurs Jean Pierre Beriois âgé de cinquante et un ans
cultivateur et de Marie Fédérie Leclade, âgé de trente et un ans, cultivateur, tous
deux domiciliés en cette Commune, nous a déclaré que Marie Catherine Maugé
âgée de vingt cinq ans, son épouse en légitime mariage, est accouchée hier
deux mai à onze heures du soir, d'un enfant du sexe masculin, auquel
il impose les prénoms de Antoine Claude

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite de
l'enfant, nous avons, sur la réquisition dudit Joseph Ange Lavallé
père dudit enfant, dressé le présent acte que les comparants ont
signé avec nous après lecture faite desquels le père qui a déclaré ne
savait signer.

B Denoir J. d. Lucas

N° 14
James Rose Augustine

Ce jourd'hui dix huit mai mil huit cent vingt deux sept heures du matin Pardevant nous Jean Baptiste Michel Pâtrie Adjoint au Maire de la Commune de Sceaux Chef lieu du Second Arrondissement Communal du Département de la Seine faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat civil de ladite Commune; Est comparu le sieur Pierre James, âgé de vingt cinq ans, sieur de long domicilié en cette Commune Rue de Voltaire, lequel, étant assisté de deux témoins, le premier Alexandre Bellanger, âgé de trente neuf ans, sieur de long, et le second, Marie Frédéric Leclade, âgé de trente et un ans, Institutés tous deux domiciliés en ce lieu de Sceaux, nous a déclaré que Marie Leclade, âgée de vingt cinq ans, son Epouse en légitime mariage, est accouchée ce jourd'hui dix huit mai à quatre heures du matin d'un enfant du sexe féminin auquel il impose les prénoms de Rose Augustine.

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite de l'enfant, nous avons, sur la réquisition dudit Pierre James père, dressé le présent acte que le déclarant et les deux témoins ont signé avec nous après lecture faite.

e James Bellanger Le Pâtrie Effort

N° 15
Salviac de Viel Castel
Barbe Marie Théodore Charles

Ce jourd'hui dix huit mai mil huit cent vingt deux dix heures du matin, Pardevant nous Jean Pierre Louis De Chazet, Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint Louis, Ancien Lieutenant Colonel, Maire de la Commune de Sceaux Chef lieu du Second Arrondissement Communal du Département de la Seine, faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat civil de ladite Commune, est comparu Monsieur Jean Jacques Henri Charles Salviac de Viel Castel, Baron de Viel Castel, âgé de trente et un ans, puîné, tout Préfet de cet arrondissement, domicilié en cette Commune, lequel, étant assisté de deux témoins, le premier, Monsieur Marie Charles fils saïre, âgé de trente ans, chef des bureaux de la Sous-Préfecture dudit arrondissement, et le second, Marie Frédéric Leclade, âgé de trente et un ans, Institutés tous deux également domiciliés en cette Commune, nous a déclaré que Madame Catherine Adélaïde Elisabeth De Doyse, âgée de vingt huit ans, son Epouse en légitime mariage est accouchée le dix sept de ce mois à dix heures du soir d'un enfant du sexe masculin auquel il impose les prénoms de Barbe Marie Théodore Charles.

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite de l'enfant, nous avons, sur la réquisition de monsieur Jean Jacques Henri Charles Salviac de Viel Castel, Baron de Viel Castel, père dudit enfant, dressé le présent acte que le déclarant et les deux témoins ont signé avec nous après lecture faite.

Le Baron de Viel Castel Marie Leclade
De Chazet

N° 16
Chiphaine
Françoise Stéphanie

Cy devant huit vingt quatre mai mil Cinq
huit cent vingt deux heures du matin
Pardevant nous Jean Baptiste Michel
De Chaux Chevalier de l'Ordre Royal et
militaire de Saint Louis, ancien Lieutenant Colonel, Maire de
la Commune de Suvaux Chef-lieu du Second Arrondissement
Communal du Département de la Seine, faisant les fonctions
d'officier public de l'Etat civil de ladite Commune, est comparu
le sieur Jean Louis Denise Chiphaine, âgé de trent. huit cent
cinq ans, forain demeurant en ce lieu de Suvaux sur de Robecq
lequel, étant assisté de deux témoins, le premier Nicolas Legot,
âgé de quarante trois ans, cultivateur forain, et le second, Marie
Friederich Schade, âgé de trente et un an, forain, tous deux
domiciliés à Suvaux, nous de Robecq Marie Antoinette
Duchedon, âgée de trente ans, son épouse en légitime mariage,
est accouchée huit vingt trois mai à huit heures du matin, d'un
enfant du sexe féminin auquel il imprime les prénoms
de Françoise Stéphanie

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été
faite de l'enfant, nous avons sur la réquisition dudit Jean Louis Denise
Chiphaine, père dudit enfant, dressé le présent acte que le déclarant
et les deux témoins ont signé avec nous après lecture faite
J. B. Chiphaine, Legot, Schade
A. de Maure

N° 17
Sauriet Marie Anne
Denise
Cy devant huit vingt sept mai mil huit cent vingt deux. six heures
du soir pardevant nous Jean Baptiste Michel Maire adjoint
au Maire de la Commune de Suvaux Chef-lieu du Second
arrondissement Communal du Département de la Seine, faisant
les fonctions d'officier public de l'Etat civil de ladite
Commune est comparu le sieur Auguste Grigore Sauriet,
âgé de vingt cinq ans, cultivateur domicilié en cette Commune
lequel étant assisté de deux témoins, le premier, Antoine
Sauriet, âgé de cinquante sept ans, cultivateur en cette
Commune, oncle paternel de l'enfant, et le second, Pierre
Nicolas Sauriet, âgé de vingt sept ans, cultivateur aussi
en cette commune, oncle paternel de l'enfant, nous a déclaré
que Marguerite Puchet, âgée de vingt quatre ans son épouse
en légitime mariage est accouchée huit vingt trois mai à cinq
heures du soir d'un enfant du sexe féminin auquel il imprime
les prénoms de Marie Anne Denise
D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite

N^o 18
Barbery
Louise Caroline

De l'enfant nous avons sur la requête dudit Auguste Guguère
sauries, père dudit enfant dressé le présent acte qui se déclare
et les deux témoins ont signé avec nous après lecture faite
A. Guguère P. et sauriez
P. N. sauriez

Ce jour'hui onze juin mil huit cent vingt deux (pour l'heure) après
midi. Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laitre adjoint au
Maire de la Commune de Sceaux Chef-lieu du second Arrondissement
communal du Département de la Seine faisant les fonctions d'officier
public de l'état civil de ladite Commune est comparu Monsieur
Symphonien Baltazard Barbery âgé de vingt quatre ans passé
resident demeurant en cette Commune Rue Soudan, lequel, étant assisté
de deux témoins le premier François Richard, âgé de trente quatre ans,
gendarme à cette résidence de Sceaux, et le second Jean Baptiste Lamy,
âgé de trente huit ans, marchand de vin en même lieu de Sceaux, nous
a déclaré que Jeanne Rosalie Chombault, âgée de vingt deux ans passée
son épouse en légitime mariage est accouchée hier dix juin à trois heures
après midi d'un enfant du sexe féminin auquel il impose le
prénom de Louise Caroline.

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite de
l'enfant, nous avons sur la requête dudit Symphonien Baltazard
Barbery père dudit enfant dressé le présent acte qui se déclare et les
deux témoins ont signé avec nous après lecture faite

Barbery Richard Lamy

N^o 19
Jubin Charles
François

Ce jour'hui dix neuf juillet mil huit cent vingt deux (six heures) du
matin Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laitre adjoint au
Maire de la Commune de Sceaux Chef-lieu du second Arrondissement
communal du Département de la Seine, faisant en l'absence de
Monsieur le Maire, les fonctions d'officier public de l'état civil
de ladite Commune, est comparu le sieur Jean Pierre Jubin, âgé de
vingt sept ans compagnon maçon, demeurant en cette Commune Rue
de Voltaire, lequel, étant assisté de deux témoins le premier, Christophe
Jaquet Briant, âgé de cinquante cinq ans, Journalier, et le second
François Jean Baptiste Jubin, âgé de vingt trois ans, compagnon
maçon, tous deux domiciliés en cette Commune susdite Rue de
Voltaire, nous a déclaré que Marie Jeanne Honoré Briant,
âgée de vingt trois ans, son épouse en légitime mariage, est

aujourd'hui huit
 mois à deux
 enfants du sexe
 impose le prénom de
 D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite
 de l'enfant, nous avons, sur la requête de Jean Pierre
 Subin, père dudit enfant, dressé le présent acte que le premier témoin
 a signé avec nous, le déclarant et le second témoin ayant déclaré
 ne savoir écrire ni signé de ce interpellé suivant la loi



Estant

J'ai vu
 J'ai vu

20
 Roblin Madeleine

Aujourd'hui vingt deux juillet mil huit cent vingt deux huit heures du soir
 Pardevant nous Jean Baptiste Michel Lacroix, adjoint au Maire de
 la Commune de Sceaux Chef-lieu du second Arrondissement communal
 du département de la Seine, faisant, en l'absence de Monsieur le
 Maire, les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite commune
 Est comparu le sieur Victor Antoine Roblin, âgé de trente et un ans, sieur de
 long domicilié en cette commune Rue de Voltaire, lequel, étant assisté de
 deux témoins, le premier Alexandre Bellanger, âgé de trente neuf ans et
 le second, Pierre Janet, âgé de vingt cinq ans, tous deux sieurs de long
 domiciliés en cette commune, susdite Rue de Voltaire, nous a déclaré que
 Marie Catherine Lézard, âgée de trente cinq ans son épouse en légitime
 mariage est accouchée aujourd'hui à cinq heures du matin d'un enfant du sexe
 féminin auquel il impose le prénom de Madeleine
 D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite
 de l'enfant, nous avons sur la requête dudit Victor Antoine Roblin,
 père, dressé le présent acte que le déclarant et les deux témoins
 ont signé avec nous après lecture faite.

Roblin Bellanger Janet

J'ai vu
 J'ai vu

21
 Chignon Nelly
 Jeanne Caroline

Aujourd'hui quatorze septembre mil huit cent vingt deux neuf heures
 du matin Pardevant nous Jean Baptiste Michel Lacroix, adjoint au
 Maire de la Commune de Sceaux Chef-lieu du second Arrondissement
 communal du département de la Seine, faisant, en l'absence de Monsieur le
 Maire, les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite
 Commune, est comparu le sieur Pierre Louis Chignon, âgé de trente
 cinq ans, Employé de l'Administration des impôts indirects domicilié
 en cette commune Rue des Imbargères n° trois, lequel étant assisté
 de deux témoins, le premier, Armand Follet âgé de vingt neuf ans
 résident à Chevilly sur Indre, et le second, Marie Frédéric
 Lehard, âgé de trente et un ans, instituteur, tous deux domiciliés en

cette commune. Et ledit sieur des bourgeois, nous a déclaré que Dame
 Marguerite Emilie Thonore Lefermoit, âgée de trente sept ans, son
 épouse en légitime mariage est accouchée aujourd'hui à cinq heures du
 matin, d'un enfant du sexe féminin auquel il impose le
 prénom de **Kelly Jany Caroline**
 D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite de
 l'enfant, nous avons fait la requête dudit sieur Louis Chignon
 dressé le présent acte que le déclarant et les deux témoins ont signé
 avec nous après lecture faite
 Le Prêtre **Le Prêtre** **Le Prêtre**
 Chignon **Chignon** **Chignon**

22
 Lebin Emilie Leon

Ce jourd'hui vingt septembre mil huit cent vingt deux des heures de
 matin l'ordonnant nous Jean Baptiste Michel Lantier, adjoint au
 maire de la Commune de Neuves Chapelles du second arrondissement
 communal du département de la Loire, faisant en l'absence de
 Monsieur le Maire, la fonction d'officier public de l'état civil
 de ladite commune, est comparu le sieur Claude Marc Lebin âgé de
 trente huit ans demeurant en cette commune aux bouvais, lequel étant
 assisté de deux témoins, le premier Gervais Etard de son, âgé de vingt six
 ans demeurant à Neuves Chapelles, et le second Marie Frédéric Leblond, âgé de trente et un ans, instituant
 demeurant à Neuves Chapelles, nous a déclaré que Geneviève Lequet, âgée de quarante
 et un ans son épouse en légitime mariage est accouchée le quatorze de ce
 mois à midi d'un enfant du sexe masculin auquel il impose le
 prénom de **Emile Leon**
 D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite de
 l'enfant, nous avons fait la requête dudit Claude Marc Lebin, père,
 dressé le présent acte que le déclarant et les deux témoins ont signé
 avec nous après lecture faite
 Lebin **Lebin** **Lebin**
 Le Prêtre **Le Prêtre** **Le Prêtre**

23
 Sourcier Amélie

Ce jourd'hui vingt cinq septembre mil huit cent vingt deux des heures de
 du soir l'ordonnant nous Jean Baptiste Michel Lantier, adjoint au maire
 de la Commune de Neuves Chapelles du second arrondissement communal
 du département de la Loire, faisant en l'absence de Monsieur le Maire,
 la fonction d'officier public de l'état civil de ladite commune, est
 comparu le sieur Louis Marie Sourcier, âgé de trente cinq ans
 marié domicilié en cette commune aux bouvais, lequel étant assisté de
 deux témoins, le premier Pierre Joseph Lantier, âgé de quarante et un ans, instituant
 Paul Marie Lantier, âgé de quarante ans, tous deux domiciliés
 en cette commune, nous a déclaré que Victorine Thonore Courtes, âgée de

lesse trois ans son
mariage est auant
heure du matin
femelle auquel il



épouse
ce
d'un
improde



Sept 2
en légitime
pauvre lui
enfant du sexe
le prénom d'Annie

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite
du l'enfant nous avons dressé le présent acte que les deux témoins
ont signé avec nous, le père ayant déclaré en le savoir de ce
interpellé après lecture faite.

Lucas

plaignant

Finme
jeu

21
Brule François

Ce jour d'hui vingt sept septembre mil huit cent vingt deux
heures du soir devant nous Jean Baptiste Michel Laitrie
adjoint au Maire de la Commune de Sceaux Chef lieu du second
arrondissement communal du département de la Seine faisant en l'absence
de Monsieur le Maire, les fonctions d'officier public de l'état civil
de ladite Commune, est comparu le sieur Jacques Brule âgé de vingt
neuf ans, cultivateur domicilié en cette commune Rue de Voltaire lequel
étant assisté de deux témoins le premier Charles Louis François Berriot
âgé de soixante dix ans, cultivateur, et le second, François Germain
Brule âgé de vingt six ans, aussi cultivateur, tous deux domiciliés
en cette Commune, nous a déclaré que Marie Marguerite la
Bachous, âgée de vingt huit ans, son épouse en légitime mariage
est auant le jour d'hui vingt sept septembre à huit heures
du matin, d'un enfant du sexe masculin, auquel il imprime
le prénom de François

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite de l'enfant
nous avons, sur la réquisition dudit Jacques Brule, père, dressé le
présent acte que le premier témoin a signé avec nous, le père et le
second témoin ayant déclaré en le savoir de ce interpellé après lecture faite

Berriot

Finme
jeu

28
Culot François

Ce jour d'hui trois octobre mil huit cent vingt deux heures du matin
devant nous Jean Baptiste Michel Laitrie adjoint au Maire
de la commune de Sceaux Chef lieu du second arrondissement communal
du département de la Seine faisant en l'absence de Monsieur le Maire
les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite Commune,
est comparu le sieur François Culot âgé de trente huit ans
Chef Monsieur Baptiste Germain demeurant à Sceaux lequel étant assisté
de deux témoins le premier Marie Frédéric Leblond âgé de trente
un ans instituteur domicilié à Sceaux et le second Louis Rebaut âgé

De cinquante six ans aussi l'atteste Charles Louis Bachelier, nous
a déclaré que Marie Jeanne Berthelot âgée de quarante trois ans
son épouse en légitime mariage et accouchée huit jours octobre à trois
heures après midi d'un enfant du sexe masculin auquel il imprime
le prénom de François

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite de l'enfant
nous avons sur la réquisition dudit François eulot père dressé le présent
acte que le premier témoin a signé avec nous et le père quand au second
témoin il a déclaré ne le savoir de ce interpellé après lecture faite.
f eulot L. Bachelier

26
Follet Joseph Armand
Charles

Ce jourd'hui quatre octobre mil huit cent vingt deux deux heures après
midi, Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laitrie, adjoint au Maire
de la Commune de Sceaux Chef lieu du second Arrondissement Communal du
Département de la Seine faisant en l'absence de Monsieur le Maire, les
fonctions d'officier public de l'état civil de ladite Commune, est comparu le
sieur Armand Follet, âgé de vingt neuf ans, Chevalier à cheval des impôts
indirects à la résidence de cette Commune, lequel étant assisté de deux témoins
le premier Monsieur Joseph et Nicolas Perrin, âgé de cinquante deux ans
Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur, ancien grand Chef Royal
de l'Armée, demeurant rue de la Fustionne n° 10 bis sept, auquel nous avons
l'empereur, et le second, Louis Henry Chignone, âgé de trente cinq ans, employé
de l'Administration des impôts indirects au même en cette résidence, nous a
déclaré que Dame Victoire Charlotte Perrin, âgée de vingt sept ans, son
épouse en légitime mariage, est accouchée huit jours octobre à une heure
après midi d'un enfant du sexe masculin auquel il imprime le
prénom de Joseph Armand Charles Nicolas Edouard

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite de l'enfant
nous avons sur la réquisition dudit S. Armand Follet, père, dressé le présent
acte que le déclarant et les deux témoins ont signé avec nous après lecture faite
approuvé la rature de deux mots nuls à la troisième ligne

M. Laitrie Chignone
Perrin

27
Amiet Louis Auguste

Ce jourd'hui quatre octobre mil huit cent vingt deux quatre heures du soir
Pardevant nous Jean Baptiste Michel Laitrie, adjoint au Maire de la
Commune de Sceaux Chef lieu du second Arrondissement Communal du
Département de la Seine, faisant en l'absence de Monsieur le Maire,
les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite Commune,
est comparu Monsieur Louis Auguste Amiet, âgé de vingt quatre ans,

commerçants
seuls, lequel étant
le premier, Henry
de cinquante sept ans



demourant à
assisté de deux témoins,
Arriet, horloger, âgé
deuxième François Nicolas

Berger, âgé de quarante deux ans, tout deux domiciliés en cette
commune, nous a déclaré que Dame Marie Christine Eugénie Mathieu
Lévesque, âgée de vingt et un ans, son épouse en légitime mariage, est
accouchée ce jourd'hui à une heure après midi d'un enfant du sexe féminin
auquel il impose le prénom de Adèle Eugénie
D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite de l'enfant
nous avons, sur la réquisition dudit sieur François Paul Arriet, père dudit
enfant dressé le présent acte que le déclarant et les deux témoins
ont signé avec nous après lecture faite.

Amis R. metz Berger *[Signature]*

Perrot Dominique
frédéric

Ce jourd'hui sept novembre mil huit cent dix deux sept heures du soir,
Pardevant Nous Jean Baptiste Michet Laitrie, adjoint au Maire
de la Commune de Sures Châtelain du second arrondissement communal
du département de la Seine faisant en l'absence de Monsieur le
Maire les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite Commune
Se comparant le sieur Dominique Vincent Perrot, âgé de quarante
quatre ans, marié domicilié en cette Commune Rue du petit Chemin,
lequel, étant assisté de sieur Frédéric Godmud, âgé de deux ans
et de Marie Frédéric Lelade, âgé de deux ans, instituteur, tout
deux domiciliés en cette Commune, nous a déclaré que Anne Gertrude,
son épouse en légitime mariage est accouchée ce jourd'hui à une heure
après midi d'un enfant du sexe masculin, auquel il impose le
prénom de Dominique Frédéric

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite
de l'enfant, nous avons, sur la réquisition dudit Dominique Vincent
Perrot, père, dressé le présent acte que le déclarant et les deux
témoins ont signé avec nous après lecture faite

perrot *[Signature]* Godmud *[Signature]* Lelade *[Signature]*

L'an mil huit cent dix deux le sept novembre Nous Jean Baptiste
Michet Laitrie, adjoint au Maire de la Commune de Sures
Châtelain du second arrondissement communal du département
de la Seine, faisant en l'absence de Monsieur le Maire, les
fonctions d'officier public de l'état civil de ladite Commune, avons
en conformité de l'article du code civil transcrit
littéralement le Supplément dont le teneur suit:
Louis par la grace de Dieu Roi de France et de Navarre, à

tribunal qui est présentement devant salut

Le Tribunal de première instance du département de la Seine
siégeant au Palais de justice à Paris, a rendu en la chambre du
conseil de la première chambre, le samedi treize juillet mil huit
cent vingt deux le jugement dont la teneur suit:
Sur le rapport fait par Monsieur Philéas Juge en ce
tribunal d'une requête présentée par Barthélemy Carlu fils
signé Lallemand procureur, dont la teneur suit:

"O Messieurs le Président et Juge composant le
Tribunal de première instance du département de la Seine
Barthélemy Carlu fils, habitant de Paris au Bourg la Reine
n° 111, vous expose que l'acte de naissance de Barthélemy Carlu, son
père, du quinze mai mil sept cent cinquante sept et de son acte de
mariage avec Louise Marguerite Marcou, sa mère, du vingt et un
avril mil sept cent quarante neuf, il résulte que son nom de
famille est Carlu ainsi orthographié et que c'est par erreur que
dans l'acte de naissance de l'exposant du vingt juin mil sept cent
quarante deux étant aux registres de l'état civil de la Commune
de Paris le nom de son père qui est aussi le sien a été écrit Carlus
au lieu de Carlu, vraie manière de l'écrire

Requiert qu'il plaise au tribunal ordonner la rectification dudit
acte de naissance et mention en marge d'icelui de l'acte erroné et
vous faire justice

Il est ainsi en pareil endroit de la minute, signé Carlu fils
et Lallemand L'et son chargé de procuration
Vu par le Tribunal l'acte de naissance ci devant rapporté, l'ordonnance de
Monsieur le Président du tribunal du six juillet mil huit cent
vingt deux étant contrainte de l'acte de naissance portant: Vu icelui et les
procès-verbaux de l'exposant qui le tout a été communiqué à Monsieur
le Procureur du Roi et son substitut Monsieur Philéas Juge en ce
tribunal pour faire son rapport au premier jour, et les conclusions
de Monsieur le Procureur du Roi du neuf du même mois portant: Vu
la présente requête et les pièces y annexées, vu les articles quarante
deux, quarante trois et quarante quatre du code civil, attendu que des pièces produites résulte
la preuve de l'erreur dont la rectification est requise, nous ne faisons que
qu'il soit fait droit à la demande, fait au parquet le six juillet mil
huit cent vingt deux, Il est ainsi en pareil endroit de la minute. Signé
Jugement de par excellence.

Vu aussi les pièces jointes à l'acte de naissance, C'est à Monsieur
Philéas en son rapport, et Maître Lallemand, avoué du Requêteur, et
Monsieur le Procureur du Roi en ses conclusions. Tout vu et considéré
attendu que des actes de naissance et de mariage du père du Requêteur
résulte la preuve que le nom de famille dudit père est Carlu

Le Tribunal jugeant en premier ressort ordonne que rectification sera

Nuf

fait en l'act de naissance porté aux registres de l'état civil de la Commune de Seaux à la date du vingt huit mil sept cent quatrevingt deux en ce que par erreur le nom de famille y a été écrit Charles au lieu de Carle qui en est la véritable orthographe

Ordonne en outre que le présent jugement sera transcrit sur les registres de l'état civil et que mention en sera faite en marge de tout extrait et expédition dudit acte

fait et jugé audit Tribunal civil de première instance du département de la Seine siégeant au Palais de justice à Paris, en la chambre du conseil de la première chambre le samedi vingt huit mil huit cent deux par M. de Montigny et Moreau, Président, Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur, Grandier, Philéas et Lambert Juges.

Mandons et ordonnons à tout huissier et à ce requis de mettre le présent jugement à exécution, à nos Procureurs généraux et à nos Procureurs près les Tribunaux de première instance d'y tenir la main; à tous commandants et officiers de la force publique de prêter mainforte lorsqu'ils en seront légalement requis, En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par M. de Montigny le Président et par M. de Montigny le Juge rapporteur

Enregistré à Paris le quinze juillet mil huit cent deux folio cinquante cinq cote première sous cinq francs cinquante centimes signé de l'écrit

Par le Tribunal signé Gaudier

« Copie littérale sur la grosse à nous remise par
« l'écrit de Bachelier Carle fils, et cette annexe
« au présent registre

fait en la Mairie de Join, moi et un que de plus

FAIT

29
Bourcier Jean Sébastien

Ce jourd'hui quatorze novembre mil huit cent deux huit heures et demie du soir Pardevant nous Jean Baptiste Miché, Laitier adjoint au Maire de la Commune de Seaux chef-lieu du second arrondissement communal du département de la Seine, faisant en l'absence de M. de Montigny le Maire, les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite Commune, et comparu le sieur Jean Nicolas Bourcier, âgé de trente huit ans, coiffeur domicilié en cette commune Rue Loubard, lequel, étant assisté de M. Pierre Sébastien et M. de Montigny, âgé de vingt trois ans, jardinier, et M. de Montigny, âgé de trente deux ans, instituteur, tous deux domiciliés en cette commune, nous a déclaré que Geneviève et M. de Montigny, âgé de trente deux ans, son épouse en légitime mariage, et coiffeur y compris

à huit heures Du soir d'un enfant du sexe masculin auquel il
impose le prénom de Jean Sébastien
D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite de
l'enfant, nous avons, sur la requête de Jean Michel Bourcier,
droits le présent acte que les deux témoins ont signé avec
nous, le déclarant ayant dit ne le savoir de personne après
lecture faite.

Michel Bourcier Le Maire Laine

30

Michel Desirée Caroline

Cy devant nous Jean Baptiste Michel Laitrie, adjoint au Maire de la
Commune de Sceaux Chef-lieu du second arrondissement Communal du
Département de la Seine, faisant en l'absence de Monsieur le
Maire, les fonctions d'officier public de l'état civil de ladite Commune.
Est comparu le sieur Jean François Desirée Michel, âgé de vingt
cinq ans et demi, Employé des impôts directs domicilié en cette
commune, lequel, étant assisté de sieur François Michel, âgé
de cinquante et un ans, Membre des contributions directes domicilié
au Plessis Piquet, auquel passement de l'enfant, et Louis Philippe Durval,
âgé de soixante dix ans demeurant à Sceaux, nous a déclaré que
Dame Marguerite Bore Grivot, âgée de vingt quatre ans et demi, son épouse
en légitime mariage, est accouchée ce jourd'hui à Sceaux des dents
du matin, d'un enfant du sexe féminin, auquel il impose le
prénom de Desirée Caroline.

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite de
l'enfant par le sieur Jean François Desirée Michel, père, nous avons,
sur la requête, droits le présent acte que le déclarant et les deux
témoins ont signé avec nous après lecture faite.

Michel Durval Le Maire Laine

31

Fichau Julien Alphonse

Cy devant nous Jean Baptiste Michel Laitrie, adjoint au Maire
de la Commune de Sceaux Chef-lieu du second arrondissement
Communal du Département de la Seine, faisant en l'absence de
Monsieur le Maire, les fonctions d'officier public de l'état civil de
ladite Commune, Est comparu le sieur Pierre Fichau, âgé de trente
cinq ans, ancien régiment domicilié à Paris Rue St Denis N° trois cent
quatorze, lequel, étant assisté de sieur Louis Michel Joseph Phore,
âgé de
and, Docteur en médecine, et Charles Jean Marie
Rilat, âgé de vingt six ans marchand grainier, tous deux domiciliés
en cette commune, nous a déclaré que Dame Ursule Adélaïde Joy, âgée
de trente trois ans, son épouse en légitime mariage, est accouchée ce jourd'hui

dis huit de u moit à midi, en un appartement qu'ils occupent, en
cette Commune Rue del imbergier N° huit, d'un enfant du sexe masculin
auquel il impose les prénoms de Julien Alphonse
D'après cette déclaration, et la représentation qui nous a été faite de
l'enfant par ledit sieur Pierre Pichaux, père, nous avons, sur la
requiescence, dressé le présent acte que le déclarant et les
dix témoins ont signé avec nous après lecture faite.

Pichaux père
Jm Bilat
Père
Mère

32
Paillière Honoré
Charlotte

Ce jour huit vingt quatre novembre mil huit cent vingt deux heures de midi
Pardevant nous Jean Baptiste Michel Prêtre, adjoint au Maire de la
Commune de Steaux, Chiffier du second Arrondissement Communal du
Département de la Seine, faisant fonction de Maire, et
fonction d'officier public de l'état civil de ladite Commune, est comparu
le sieur Charles Denis Paillière, âgé de trente sept ans, marchand de
vin demeurant en cette Commune Rue de Voltaire, lequel étant assisté des
sieurs Pierre Julien Delahaye, âgé de trente sept ans, et André Maurice
Laurin, âgé de trente huit ans, tous deux domiciliés en cette Commune, nous
a déclaré que Pierre Jeanne Lefebvre, âgée de trente et un ans, son épouse
en légitime mariage, est accouchée aujourd'hui à trois heures du matin
d'un enfant du sexe féminin auquel il impose les prénoms de
Honoré Charlotte.

D'après cette déclaration, et la représentation qui nous a été faite de
l'enfant par ledit Charles Denis Paillière, père, nous avons, sur la
requiescence, dressé le présent acte que le déclarant a signé avec nous
après lecture faite, ainsi que les dix témoins.

Paillière
Delahaye
Laurin
Père
Mère

33
Paillière Pierre
Auguste

Ce jour huit Décembre mil huit cent vingt deux, deux heures
après midi, Pardevant nous Jean Baptiste Michel Prêtre,
adjoint au Maire de la Commune de Steaux, Chiffier du second
arrondissement communal du Département de la Seine, faisant
fonction de Maire, et fonction d'officier
public de l'état civil de ladite Commune, est comparu le sieur Pierre
Simon Paillière, âgé de vingt six ans, charcutier demeurant en
cette Commune Rue Voltaire, lequel étant assisté des sieurs
Bonard Guerry, âgé de cinquante six ans, et Jean François Guerry,
âgé de vingt trois ans, tous deux domiciliés en cette
Commune, nous a déclaré que Victorine Françoise Richard, âgée
de dix neuf ans, son épouse en légitime mariage, est

accouchée hier sept à ce mois d'une heure après midi, d'un
enfant du sexe masculin auquel il impose le prénom
de Pierre Auguste

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été
faite de l'enfant par ledit Pierre Simon Baillard, père, nous avons
fait la requête, dressé le présent acte que le déclarant et les
deux témoins ont signé avec nous après lecture faite

Baillard

Greny Greny

pour

36

Brulé Charles François

Ce jour huit sept dix-neuf mil huit cent vingt deux huit heures du soir
pardevant nous Jean Baptiste Michel Laitre adjoint au maire de
la Commune de Neuville Chastillon du second Arrondissement Communal du
Département de la Seine faisant en l'absence de Monsieur le Maire, les
fonctions d'officier public de l'état civil de ladite Commune, est comparu le
sieur Jean Baptiste Chibault Puêl, âgé de vingt-trois ans, d'origine
domicilié en cette Commune Rue de Voltaire, lequel, étant assisté de sieur
Charles Jean Courtois, âgé de vingt-trois ans, d'origine et Marie Frédéric
Leclerc, âgé de trente-deux ans, substitués, tous deux domiciliés en cette
Commune, nous a déclaré que François Anne Jubin, âgé de vingt-neuf
ans, son épouse en légitime mariage, est accouchée aujourd'hui à deux
heures du matin d'un enfant du sexe masculin auquel il impose
le prénom de Charles François

D'après cette déclaration et la représentation qui nous a été faite de
l'enfant par ledit Jean Baptiste Chibault Puêl père, nous avons
fait la requête, dressé le présent acte que le déclarant et les deux
témoins ont signé avec nous après lecture faite

Brulé Courtois

Leclerc

pour

Cable

unr
B

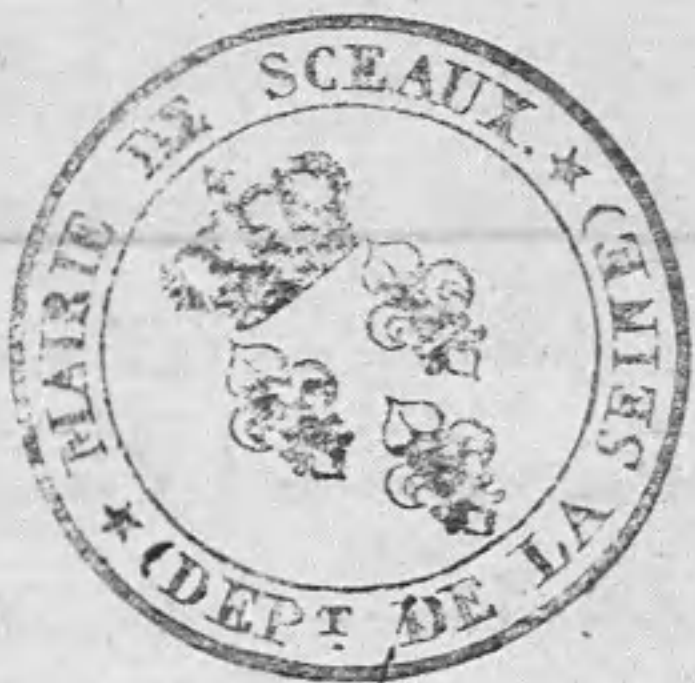
Nat	Date	Nature	Noms & Prénoms
Des	Des	Des	
Des	Des	Des	
17	30 Octobre 1892	Naissance	Amiet Adélaïde Eugénie
18	11 Juin	id	Barbery Louise Caroline
11	22 Avril		Bertrand Jean Louis
6	19 Mars		Bigot André Antoine
23	23 juil		Bourcier Amélie
29	14 juil		Bourcier Jean Sébastien
12	23 Avril		Bourcier Julie Alexandrine
34	27 juil		Brulé Charles François
24	27 juil		Brulé François
28 bis	7 juil	Jug. de réf.	Carlu Barthélemy
25	11 juil	Naissance	Chignon Nelly Jeanne Caroline
23	3 juil	id	Culot François
31	19 juil		Fichaux Julien Alphonse
26	14 Octobre		Follet Joseph Nicolas Bonard
9	25 Février		Frontier Marie Jeanne
9	29 Janvier		Gremy Louise Catherine
11	18 mai		James Rose Augustine
19	19 Juillet		Jubin Charles François
8	6 Avril		Lamoureux Jean
13	3 mai		Lavallé Antoine Claude
22	16 juil		Levin Emilie Leon
2	9 Janvier		Lecestre Jean Baptiste Alfred
32	24 juil		Mailliard Thérèse Charlotte
30	18 juil		Michel Désirée Caroline
4	4 Février		Moullé Jeanne Thérèse
9	8 Avril		Noblet Florentine Aspasie
1	7 Janvier		Noblet Louis Armand
33	8 juil		Paillard Pierre Auguste
28	7 juil		Perrot Dominique Frédéric
10	13 Avril		Poly Geneviève Aimée
20	22 Juillet		Roblin Madeleine
18	20 mai		Salviac de Viel Castel Barb. Marie Théodore Charles
27	27 mai		Saurier Marie Anne Thérèse
9	31 Mars		Tessier Léonard François Alexandre
16	24 mai		Thiphaine François Stephanie

Clos &

Arrêté à Sceaux le Trente et un Décembre
mil huit cent vingt deux

En l'absence de M. le Maire

L'Adjoint,



Saint

Du 13. Juillet 1822.



Rectification



Carlu.

C. R.

Louis

par la grâce
De Dieu, Roi
de France et de
Navarre,
à tous

ceux qui espre-
rout voiront
salut.

Le Tribunal

de première instance
du département de
la Seine tenant au palais
de justice à Paris, a
rendu en la chambre
en conseil de la première
chambre, le Samedi
treize juillet mil huit cent
vingt deux, le jugement
dont la teneur est suit:

Abd f.
Gust f. 70
10 - 70
10 ans 1 07
la f. 4 18
11. 95

C. 48

Le quinze juillet
1822 fol 11 C par
le sieur f. 11 C par
le sieur f. 11 C par
le sieur f. 11 C par
le sieur f. 11 C par
le sieur f. 11 C par
le sieur f. 11 C par

11 ans

11 - 95
1 80
9 75
95
18 45
2 50

N° 251. 20 - 95 -

Benoit.

18 45
2 50
20 95

65550
Lequel rapport
fait par Monsieur Phi-
lippon, juge au tribu-
nal, d'une requête
présentée par
Barthelemy Carle
fils, signée Lallemand
Jeune, avoué, dont la
tenue est:

ce Messieurs
les Présidents
& Juges
composant
le Tribunal
de première
instance du
département
de la Seine.
Barthelemy Carle
fils fabricant de fayence.



au Bourg la Reine
numero 219.

Vous expose
quel'acte de naissance de
Barthelémy Carlier, son
père, du quinze mai mil
sept cent cinquante sept
et de son acte de mariage
avec la dame Marguerite
Marionne Sanière, du vingt
un avril mil sept cent
quatre vingt neuf il résulte
que son nom de famille
est Carlier ainsi orthogra-
phie et que c'est par
erreur que dans l'acte de
naissance de l'exposant
du vingt cinq mil sept cent
quatre vingt douze était
au registre de l'état civil

de la commune de Seunp,
le notaire ou p^rêtre qui est
au lieu de l'acte écrit
Carlus au lieu de carlu
vraie manière de
l'écrire.

Acey niers)
qu'il plait au tribunal
ordonner la rectifica-
tion du dit acte de naiss
sance et mention en marge
d'icelui de la dite erreur,
& vous ferez)
Justice.

Il est ainsi
en pareil endroit de la
minute.

Signé Carlu
fils & Gallenand Le jour
chargé de p^roc^r.



 Vû par le
Tribunal ladite Requête
ci devant R. apportée :
l'ordonnance de Monsieur
le Président du Tribunal
du six juillet mil huit cent
vingt deux, étant en suite
de ladite Requête, portant

Veuillez
luy en y joindre d'isour
que le tout sera commu-
niqué à Monsieur le Procu-
reur du Roi; et commettre
Monsieur Philipeau, Juge
au Tribunal pour en
faire son rapport au
premier jour; et le conclu-
sion par écrit de Monsieur
le Procureur du Roi, d'une
dame en noir, portant

Vu la présente
requête et les pièces y
soumises;

Vu les articles
quatre Vingt dix neuf
et vingt du code de civil;

attendu
que des pièces produites résulte
la preuve de l'existence ou
la rectification est
acquise).

Nous M. le
chambre qu'il soit fait droit
à la demande.

Fait au parqu
le neuf juillet mil huit cent
Vingt deux.

Il est ainsi
en pareil endroit de la
Minute.

signé Jacquinet
paysan.

Nu aussi les
pièces jointes à ladite
Requête.

On a aussi
Philippe, juge en son
Rapport, maître Lallemand
Haine, aroné Dureguéant
& Moutien de le Procureur
du Roi en ses conclusions
diverses.

Cout vû &
considéré.

attendu
quedex actes de naissance
& de mariage du père
dureguéant, & de la
reine que le nom de
famille de son dit père

est Carlu,

Le Tribunal
jugant en première resort,
ordonne que Rectification
sera faite de l'acte de
naissance d'urquérant
porté aux registres de
l'état civil de la com-
mune de Secaux, à la date
du vingt juin mil sept cent
quatre vingt deux en ce
que par erreur le nom
de famille y a été écrit
Carles au lieu de Carlu
qui est la véritable
orthographe.

Ordonne,
en outre que le présent
jugement sera transcrit
sur les registres de

l'état civil et qu'en mention
en sera faite en marge
de tous extraits et expé-
ditions dudit acte de
Naissance.

Fait & jugé
au dit tribunal civil
de première instance
du département de la
Seine Seine aux Palais
de justice à Paris, en
la chambre du conseil
de la première chambre
le samedi treize juillet
mil huit cent vingt deux,
par Me Nicolle & Meaux,
Président, Chevalier de
l'Ordre Royal de la Légion
d'Honneur, Grandier, Philizot
& Lambert Juges.

Nous ordonnons à tous
huissiers avec requis
de mettre le présent
jugement à Exécution,
à nos
procureurs généraux
et à nos procureurs près
les tribunaux de pre-
mière instance et de tenir
la main,

à tous
commandants et officiers
de la force publique
de se tenir main forte
lorsqu'ils en auront
l'égalément requis.

En foi de
quoi la présente du
présent jugement a

été signé par Monsieur
le Président & par nous même
le Juge Rapporteur.

Enregistré
à Paris le quatre juillet
mil huit cent vingt deux, folio
99 Case 1 - Reçu aux frais
50 cent dix - copies signataire

Collationné

Par le Tribunal

Gautier